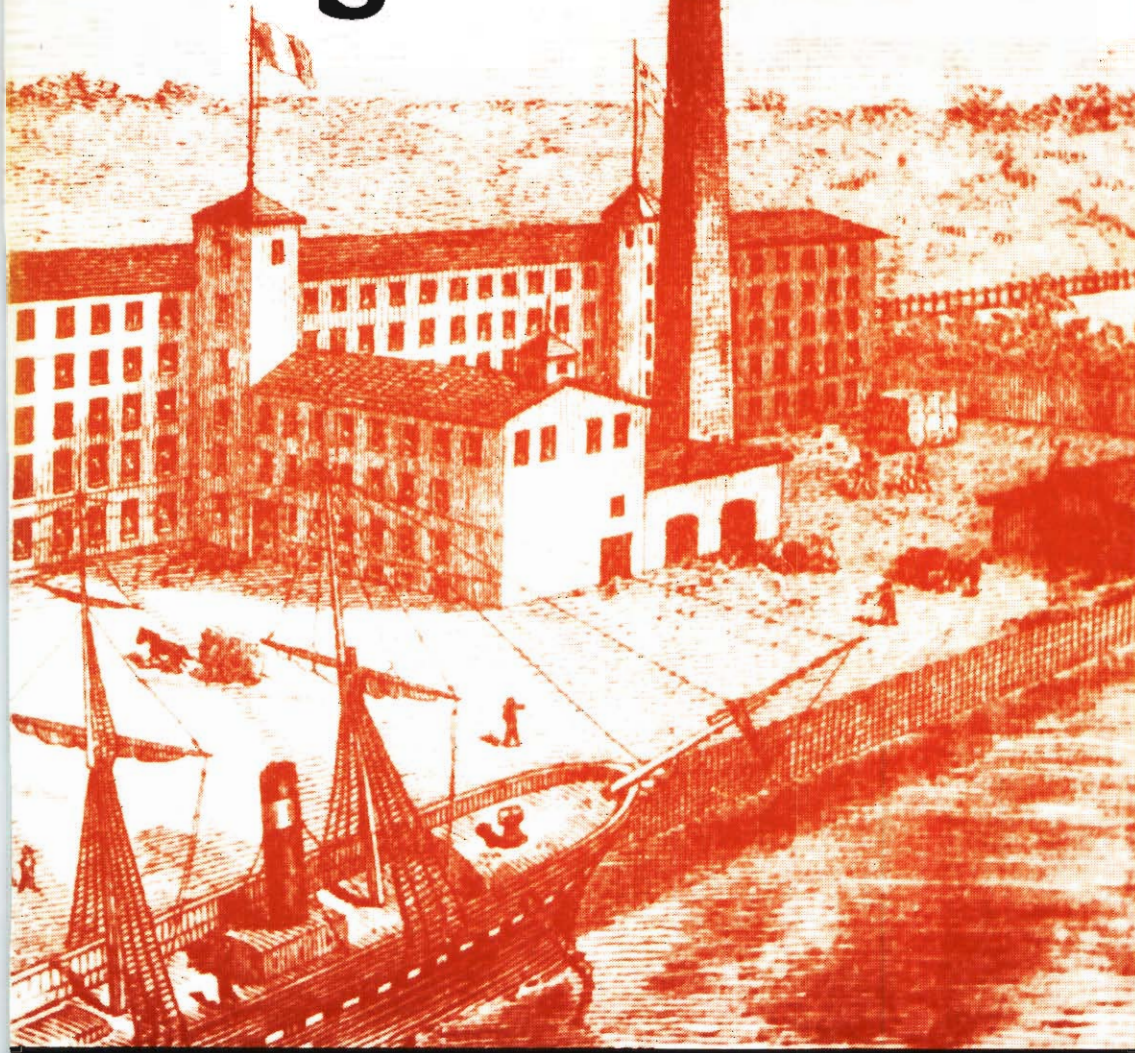


De fil en aiguille



*Chronique ouvrière
d'une filature de coton à Hochelaga
en 1880*

De fil en aiguille

*Chronique ouvrière
d'une filature de coton à Hochelaga
en 1880*

Recherche et rédaction: Réjean Charbonneau
Aline Charles
André Cousineau
Carmen Soucy-Roy

Dessins: Louise Chabot

*Cette brochure est une production de la Société
Saint-Jean-Baptiste (section Maisonneuve) en
collaboration avec l'Atelier d'Histoire Hochelaga-Maisonneuve inc.*

*Elle a été rendue possible grâce à une subvention du
ministère des Affaires culturelles dans le cadre du programme
Connaissance et animation du Patrimoine*

Couverture: La Filature Hudon. Croquis paru dans *L'Opinion publique*
du 28 février 1874.

Conçu, composé, monté et imprimé aux presses solidaires inc.

Atelier d'Histoire Hochelaga-Maisonneuve
Dépôt légal: 1er trimestre 1985.

ISBN 2-89191-012-5

Table des matières

Introduction

Présentation du quartier Hochelaga

L'Origine des habitants d'Hochelaga

Chapitre I: **Déroulement de la grève à la filature Hudon en avril 1880.**

- Chronologie de la grève
- Le rôle des intervenants durant la grève
- En guise d'épilogue sur la grève: un mot sur l'émigration des familles ouvrières aux États-Unis.

Chapitre II: **De la Victor Hudon à la Dominion Textile**

- L'industrie textile au Québec au XIXe siècle
- Victor Hudon
- L'architecture de la filature Hudon.
- Facteurs de localisation et de développement

Chapitre III: **Conditions de travail à la filature Hudon.**

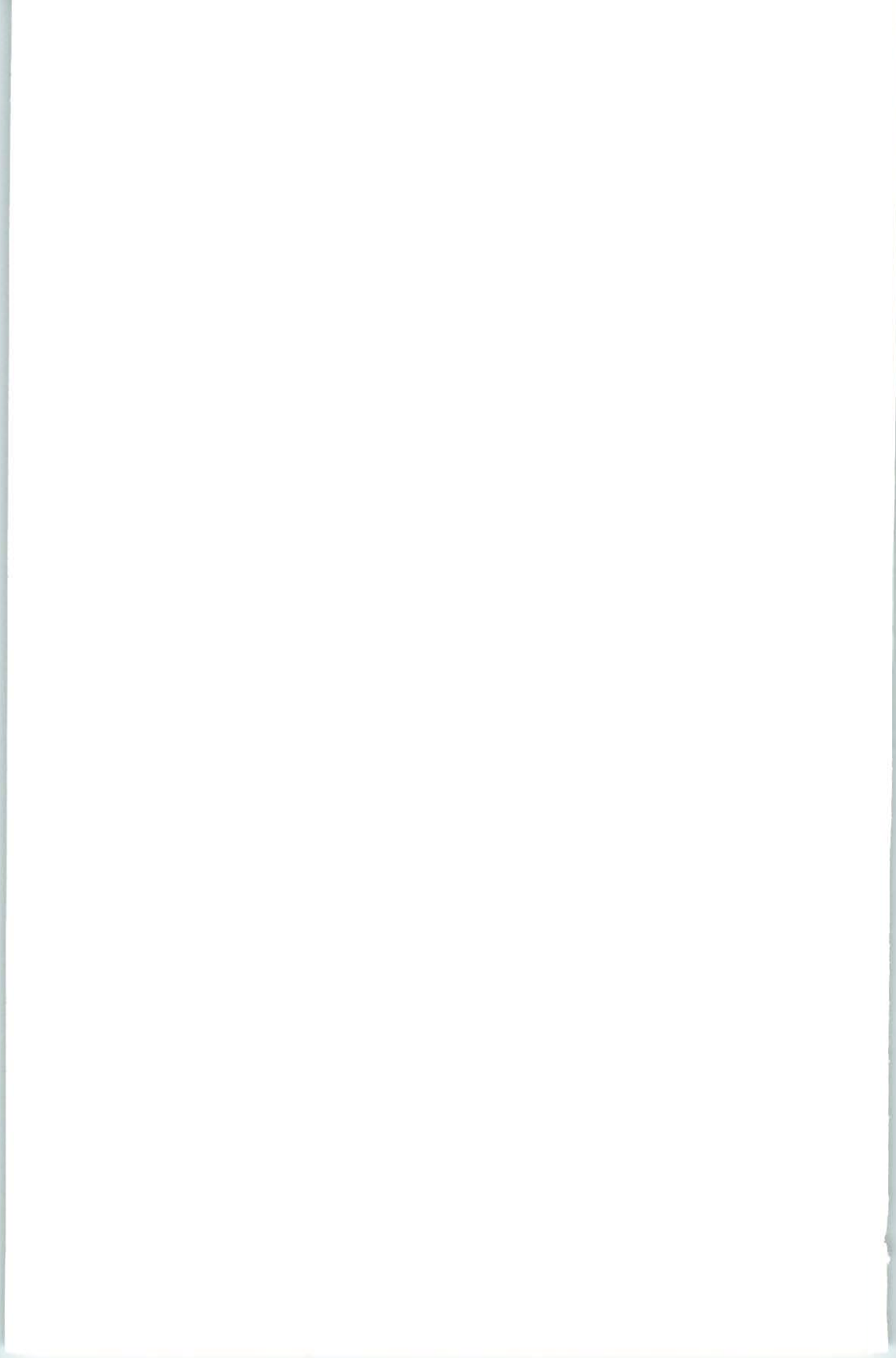
- Législation du travail
- Santé et Sécurité au Travail
- Heures de travail
- Travail des enfants
- Syndicalisation

Chapitre IV: **Conditions de vie à Hochelaga**

- Santé
- Logement
- Famille
- Travail domestique
- Un mot sur le travail rémunéré à domicile
- Éducation
- Loisirs

Annexe I: **La vie des enfants dans une filature au début du siècle**

Annexe II: **Résidents d'Hochelaga en 1880**



Introduction

Nous vous présentons le résultat de recherches sur la grève survenue à la filature Hudon en 1880, première grève de toute l'histoire de l'industrie du textile au Québec. Ce qui ne devait être qu'une simple chronologie des événements survenus lors de cette grève, s'est transformé au fil des recherches en une étude des conditions de vie et de travail des habitants du quartier Hochelaga à la fin du XIXe siècle. Les documents de première main sur la condition ouvrière québécoise il y a cent ans ne sont pas légion et il a fallu que 400 ouvrières(ers) de la Hudon se mettent en grève en avril 1880 pour que nous puissions connaître un tant soit peu, par la voie des journaux, le dur labeur des filatures de coton. À cette époque, il fallait que des travailleurs(euses) décident de faire la grève ou soient estropiés à la suite d'un accident de travail pour qu'ils(elles) sortent de l'anonymat dans lequel on les avait plongés(es).

En parcourant (au début) les quelques articles de journaux parus sur cette grève, il est vite devenu évident que nous ne pourrions nous contenter d'une simple chronologie. L'occasion était trop belle de se servir de cette grève pour étendre cette étude aux conditions de vie et de travail des familles ouvrières du quartier pour la dernière partie du XIXe siècle.

Nous avons tenté de tracer un portrait assez fidèle des salaires, heures de travail, sécurité au travail, du travail des femmes et des enfants. Nous avons aussi étendu notre étude au domaine de l'éducation, de la santé, du logement et des loisirs des familles ouvrières du quartier.

En effectuant cette étude, notre groupe de recherche voulait aussi combler une lacune de l'Atelier d'histoire. En effet, malgré son centre de documentation de plus en plus respectable, l'Atelier ne possède pas beaucoup de matériel sur la condition ouvrière à Hochelaga-Maisonneuve à la fin du XIXe siècle. L'Atelier s'est donné une vocation d'histoire urbaine, d'histoire d'un quartier de Montréal, et comme la filature Hudon a fait partie intégrante de l'histoire de ce quartier, il s'avérait nécessaire de connaître comment ont vécu les générations d'ouvrières et d'ouvriers qui ont sué sang et eau dans cette manufacture. L'histoire urbaine ne s'intéresse pas seulement aux conditions de vie et de travail des habitants(es) d'un quartier mais aussi à l'origine de cette population. Hochelaga est passé d'un petit village agricole au statut de quartier industriel de Montréal en moins de vingt ans. Nous nous sommes posés la question suivante: d'où vient cette population qui a choisi de ne pas émigrer aux États-Unis comme des milliers d'autres? En effet, toutes sortes d'hypothèses circulent quant à l'origine des habitantes(ts) du quartier et nous voulions tenter de répondre à cette question, du moins pour la dernière partie du XIXe siècle. Une section de cette brochure est consacrée à ce sujet. L'histoire urbaine étant relativement nouvelle au Québec, nous espérons y avoir ajouté un autre chapitre.

Nous avons eu la chance de travailler sur l'industrie du coton, industrie qui occupait un rôle important à cette époque dans l'économie québécoise. Plusieurs commissions royales d'enquête, rapports d'inspecteurs du travail et autres documents se sont attardés à la condition ouvrière dans les filatures, évidemment avec la vision de leur époque, mais rien n'empêche qu'elles fourmillent de renseignements et témoignages d'ouvriers du coton. Sait-on

par exemple que plusieurs ouvrières(ers) de la Hudon et de la Sainte-Anne ont témoigné de leurs conditions de travail en 1888 à une Commission d'enquête? Sait-on que les rapports d'inspecteurs du travail contiennent des listes d'accidents du travail et que les filatures Hudon et Sainte-Anne sont les plus souvent mentionnées?

Cette étude nous a amenés à constater l'importance du rôle des femmes dans cette grève. D'abord ne serait-ce que par leur importance numérique car en 1880, elles constituaient la majorité des employés de la Hudon et dans l'industrie du textile en général. Ensuite, elles se sont affirmées comme un groupe à part entière durant cette grève. Mais nous sommes cependant loin du "à travail égal, salaire égal". Nous avons tenu à mettre en valeur, toutes les fois que cela était possible, les renseignements, indications concernant les femmes.

Ce travail se veut moins une étude théorique qu'une monographie sur la condition ouvrière à Hochelaga dans les années 1880: essayer de traduire en mots les dures conditions de travail et les pénibles conditions de vie qui étaient le lot des familles ouvrières de ce quartier.

Une étude de ce type est témoignage: témoignage pour que la mémoire collective s'empare de cette histoire, témoignage sur le quotidien de nos parents et grands-parents dont plusieurs s'enfermaient au petit matin dans la filature pour n'en ressortir qu'à la tombée du jour. C'est à ceux-ci que nous dédions ce travail.

L'équipe de rédaction

Présentation du quartier Hochelaga

Le village d'Hochelaga, le quartier Hochelaga en 1883 au moment de son annexion à Montréal, et le quartier actuel recouvrent des entités différentes.

Le village d'Hochelaga était l'une des plus importantes banlieues de Montréal en superficie. Son territoire était immense et ses limites les suivantes: à l'ouest, la rue d'Iberville, au nord, la Côte de la Visitation (aujourd'hui la rue Rosemont), à l'est, la rue Viau et au sud, le fleuve Saint-Laurent.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, tout ce vaste territoire n'est pas urbanisé: une partie des terres est en culture et un certain nombre de bourgeois de Montréal ont adopté Hochelaga comme endroit de villégiature et construit de riches résidences sur le bord du fleuve. Le premier point de développement est le quai Déséry situé au pied de la terre de Jean Baptiste Déséry. À l'exception de la rue Notre-Dame, Hochelaga ne compte que quelques bouts de chemin qui deviendront les rues Déséry et Hudon. C'est à ce carrefour d'ailleurs que seront construites la première chapelle, en 1838, et la première école, en 1846.

En 1867, année de la Confédération, Mgr Bourget, évêque de Montréal, signe le décret d'érection de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga dont le territoire recouvre celui du village. La chapelle est incendiée en 1876 et on décide de construire la première église un peu plus au nord au coin des rues Déséry et Ontario. Elle est officiellement inaugurée le 28 avril 1878. Plus tôt, en 1860, les Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie transfèrent leur maison-mère au Couvent d'Hochelaga sur la rue

Notre-Dame.

En 1870, Hochelaga est constitué en village. Olivier Bourbonnière en sera le premier maire. Lors du recensement de 1871, Hochelaga ne compte que 1,011 habitants. Les Canadiens-français y comptent pour 83% de la population. Le reste est surtout constitué d'Anglais et d'Irlandais. Près de la moitié de la superficie totale du village est en culture. On ne trouve aucune industrie importante: des artisans, surtout des forgerons, y ont leur atelier. La seule activité économique d'importance est que Hochelaga sert de terminus pour la Montreal Street Railway Co. (ancêtre de la CTCUM).

De 1871 à 1881, la population quadruple grâce à l'installation de nombreuses industries dont la filature Hudon, la fabrique de tabac W.C. MacDonald, la Compagnie des Abattoirs de l'Est, la Montreal Gas Co. et une usine de fabrication d'essieux, la B.J. Coghlin. Un autre facteur ayant contribué à attirer la population à Hochelaga est l'arrivée du chemin de fer: la Quebec, Montreal, Ottawa & Occidental construit une gare, des ateliers de réparations. Ce chemin de fer sera inauguré en 1876 par le premier ministre québécois de l'époque à la gare municipale sise au coin des rues Sainte-Catherine et Marlborough. Ce chemin de fer fera plus tard partie du réseau du Canadien Pacifique.

En mars 1883, le maire d'Hochelaga, Raymond Préfontaine, obtient la promotion du village au rang de ville. Hochelaga possède à ce moment des "barraques militaires", un hôtel de ville situé sur l'emplacement actuel du parc Hudon, un marché public, un bureau de poste et une pesée publique, tous voisins.

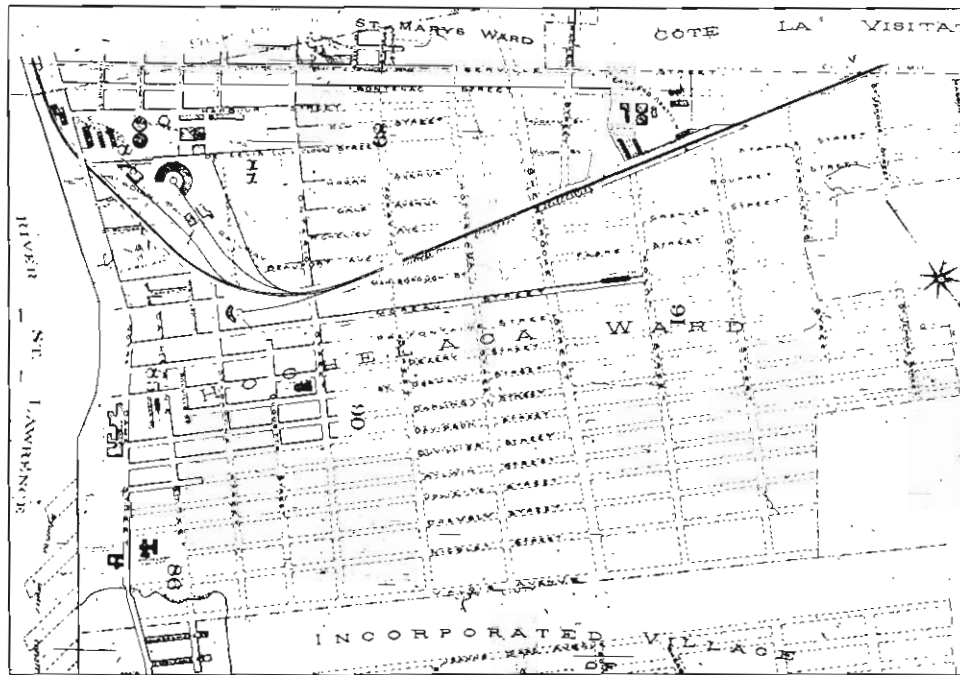
En décembre 1883, grâce à une campagne menée tambour battant par le maire Raymond Préfontaine, Hochelaga est annexée à Montréal. Elle n'a pu rencontrer les dépenses énormes d'infrastructure occasionnées par l'arrivée de plusieurs manufactures (toutes exemptes de taxes) et de milliers d'habitants(es) des paroisses environnantes. Peu après l'annexion, la partie est d'Hochelaga à partir de Bourbonnière devient Maisonneuve avec comme frontière la rue Bourbonnière. À cette époque, Hochelaga compte une majorité de femmes qui soit travaillent aux deux filatures ou à la fabrique de tabac ou bien étudient au Couvent d'Hochelaga.

De 1881 à 1891, la population du quartier passe de 4,111 à 8,540. Cette population est majoritairement constituée de Canadiens-français, habite des maisons en brique de

deux étages et comptant quatre pièces. Entretemps, de nouvelles industries sont venues ajouter un caractère industriel diversifié au quartier: la Alpha Iron Works (matériel roulant), la Canadian Bridge and Iron Co., l'Alexander McArthur & Co. (papier de goudron) et la McLaren Manufacturing Co. (articles de bois), etc.

À cette époque, c'est encore la partie ouest du quartier à la limite du quartier Sainte-Marie qui est la plus développée. Ce ne sera qu'après la Première Guerre mondiale que les parties est et nord du quartier prendront véritablement leur essor.

Plus tard, par suite du développement de Montréal et de l'augmentation considérable de la population, le quartier Hochelaga sera délimité pour fins d'élection par le quadrilatère Moreau, Sherbrooke, Bourbonnière et le fleuve.



Plan d'Hochelaga en 1890, Atlas de Goad

L'origine des habitants d'Hochelaga

Suivre les péripéties des familles ouvrières d'Hochelaga, nous amène à nous poser la question suivante: Mais d'où peuvent provenir ces milliers de personnes venues engendrer ce village?

Nous avons relevé dans les registres de mariage de la paroisse de la Nativité d'Hochelaga 419 mariages célébrés entre 1867, année de sa fondation, et 1888. Nous constatons que la grande majorité des mariés(es) sont originaires de la paroisse, c'est-à-dire des fermes ou des terres environnantes. Ceci comprend aussi les paroisses de la ville de Montréal.

Il est à noter que la paroisse de la Nativité de la Sainte Vierge d'Hochelaga est une des premières paroisses à être érigée en dehors des limites de la ville de Montréal en 1867. C'est sous l'influence de Monseigneur Bourget que la paroisse fut instituée.

Dans tous les cas, nous avons tenu compte de l'origine des mariés(es) et de leurs parents respec-

tifs. Car même si les couples provenaient de la paroisse d'Hochelaga, leurs parents pouvaient venir de l'extérieur.

Tout d'abord, les registres des mariages démontrent clairement que durant les années 1867 à 1888 la plupart des jeunes qui s'épousaient, ainsi que leurs parents proviennent de la région même d'Hochelaga. En deuxième lieu un nombre moins important trouve ses origines dans les régions de Québec et de la Gaspésie. Enfin, un plus petit nombre encore est issu des contrées extérieures au Québec comme l'Ontario, les États-Unis, et l'Europe.

De 1870 à 1880 l'émigration nette des Canadiennes et des Canadiens enregistre un total de 400,000 personnes vers les États-Unis. Ce phénomène fait dire à certains chercheurs(euses) que "l'accroissement migratoire phénoménal qui caractérise l'élément franco-américain des villes manufacturières de la Nouvelle Angleterre confirme la suprématie de cette période"*

Tableau I

Origine des habitants de Hochelaga selon les registres de mariages de la paroisse Nativité d'Hochelaga 1867 à 1888.

Nombre d'Hommes et de Femmes Provenance par région	Nb.	%
1- Hochelaga	655	70
2- Montréal (Paroisses)	90	9.6
3- Rive Nord (de Montréal)	29	3.2
4- Rive Sud & Cantons de l'est	42	4.4
5- Est de l'île de Montréal	20	2
6- Québec & Gaspésie	66	7
7- Extérieur du Québec	36	3.8
	938	100%

Nous croyons que l'émigration des familles ouvrières vers les États-Unis, plus précisément vers les États de la Nouvelle Angleterre, explique pourquoi si peu de personnes de l'extérieur du Québec sont venues s'installer à Hochelaga.

Dans un contexte économique assez difficile pour le Québec de

cette période, il est facile de comprendre que les gens ont plutôt tendance à vouloir partir que de venir s'y installer. Les ouvriers et les ouvrières qui ont quitté Hochelaga pour les États-Unis durant la grève de la Victor Hudon s'inscrivent dans ce mouvement national de migration le plus important de l'histoire du Canada.

Tableau II

Provenance par grande région

	Nb.	%
1- Grande région de Montréal	836	89.2
2- Région de Québec & Gaspésie	66	7
3- Extérieur du Québec	36	3.8
	938	100%

* Yolande Lavoie; "L'émigration des Canadiens-français avant 1930", Presse de l'Université de Montréal, 1971, p. 71.

Chapitre I

Déroulement de la grève à la filature Hudon en avril 1880

L'arrêt de travail comme moyen de pression ou tout simplement comme moyen de défense plus ou moins organisé des travailleurs(euses) (qu'ils aient été esclaves, serfs ou ouvriers(ères) était utilisé depuis les temps les plus reculés. Cependant, pour la période qui nous concerne, c'est-à-dire de 1880 jusqu'à la fin du XIXe siècle, ce phénomène existe par suite de l'exploitation dont sont victimes les employés(es) d'usine et de manufacture dans leur ensemble.

Il semble que les grèves de cette période du XIXe siècle éclatent spontanément¹. Il n'existe alors aucune organisation ou association de type syndical pouvant organiser un tant soit peu les employés(és) face aux employeurs.

Les bas salaires, les horaires de travail interminables et la sévérité des contremaîtres ou gérants des compagnies constituent les principales raisons pour lesquelles les employés(es) expriment leur mécontentement en abandonnant, subitement et en grand nombre, le lieu de travail. Des réunions s'organisent parmi les employés(és) et la participation est intense. À cette époque,

les grèves sont souvent l'occasion pour les grévistes de fêter en chantant, dansant ou en jouant aux cartes.

Les trois quarts des grèves au Québec au XIXe siècle (elles se déroulent pour la plupart à Montréal) durent plus de cinq jours et plus de la moitié sont dues aux trop bas salaires des employés(es). Toutefois, il appert qu'il y a peu d'affrontements avec les policiers quoiqu'il existe des cas d'affrontements sanglants.

Certains auteurs démontrent que c'est surtout en mai et en juin que les grèves se manifestent. Est-ce dû à la fièvre du printemps que l'on retrouve chez tout le monde et particulièrement chez les prisonniers ou ceux qui se sentent comme tels? Toujours est-il que les ouvrières et les ouvriers de la Victor Hudon expriment leur susceptibilité à cette période de l'année.

En 1880, on dénote 15 grèves au Québec. Ce nombre est considérable par rapport aux années précédentes. C'est donc dans ce contexte que nous explorerons la grève de la filature Victor Hudon du mois d'avril 1880.

Chronologie de la grève²

Le 12 avril 1880 à 18:15 débute la première grève à la filature de coton Victor Hudon à Hochelaga située au coin des rues Notre-Dame et Déséry.

Environ 400 employés(és) travaillent à la filature à cette époque. Aucune organisation syndicale n'y

existe. Des femmes, des hommes et des enfants y peinent quotidiennement.

En cette fin d'après-midi du 12 avril, tous(tes) les employés(es) quittent les ateliers et les machines. Elles (ils) en ont assez. Les heures de travail ne sont pas assez régu-

lières. Depuis l'embauche du nouveau gérant, William James Whitehead, les journées commencent à 6:30 et se terminent à 18:15 les lundis, mardis et jeudis. Le mercredi, les employés(es) terminent la journée à 21 heures quand ce n'est pas plus tard. Le vendredi, on arrête de travailler à 19:15 hres tout comme le samedi. Le dîner dure une demie-heure et ce n'est qu'à la fin de la journée que les employées(és) peuvent prendre leur souper.

Voyant cela, la compagnie menace de fermer pendant une période de un à deux mois et de réouvrir avec des nouvelles(nouveaux) employées(és).

Depuis l'embauche de W.J. Whitehead, c'est-à-dire depuis 1878, les pièces de coton ont été allongées de 4 verges (12 pieds). La journée de travail débutait auparavant à 7 heures. La compagnie a avancé de 5 minutes en 5 minutes l'heure de mise en marche des machines pour en arriver à faire commencer tout le monde à 6:30 heures.

Les employées(és) travaillent

en moyenne 64:45 heures par semaine tout en étant payées(és) pour 60 heures seulement. Les enfants sont payés 25 cents par jour jusqu'à l'automne 1879. Depuis elles(ils) ne reçoivent que 20 cents par jour.

Jeudi le 15 avril, des employées(és), au nombre d'environ 300, se rendent à la manufacture pour signifier à W.J. Whitehead qu'elles(ils) n'entreront pas travailler avant d'avoir des heures de travail régulières. Ce sont surtout des femmes qui s'expriment ainsi.

Le lendemain, les employées(és) reviennent en plus grand nombre. Presque la totalité des 400 employées(es) exigent 15% d'augmentation de salaire. On demande aussi une diminution des heures de travail. La compagnie, selon le journal *Le Courrier de Montréal*, offre 1% d'augmentation.

Les ouvrières(ers) accusent M. Whitehead de les maltraiter elles(eux) qui sont Canadiennes(ens)-françaises(ais). Dans le *Courrier de Montréal* du 16 avril 1880, un témoin



Réunion de femmes lors de la grève le 16 avril 1880.

affirme que "pour être maltraité dans cet établissement, il suffit d'être Canadien"³. On reproche aussi à M. Whitehead de fermer les portes de la filature à l'heure du souper pour éviter que les employées(és) ne rentrent chez eux. De plus, le temps supplémentaire travaillé après 18:15 n'est pas payé aux employées(és). Par conséquent, on se passait de souper.

Lors de cette journée, Dominique Masson, un des échevins de la ville d'Hochelaga, prend l'initiative d'aller chercher le maire de la ville, M. Raymond Préfontaine. Ce dernier fera un discours devant les grévistes toujours assemblées(és) sur la rue Notre-Dame face à la filature. Le maire Préfontaine parle de la nécessité de concurrencer les moulins de l'Ontario et des États-Unis. Selon lui, la grève contribuera à fermer le moulin. Il demande à celles et à ceux qui veulent travailler de rentrer à la filature et aux autres de partir. M. Préfontaine veillera à faire protéger ceux et celles des employées(és) qui iront au travail.

L'après-midi, un piquet de grève est installé sur le trottoir et on chahute les ouvrières et ouvriers qui sont allées(és) travailler sur les conseils du maire.

Un certain M. Papineau, à la tête d'une députation représentant les employées(és), vient remettre une lettre de l'avocat Thibeault à M. Whitehead; ce dernier refuse de l'accepter. La lettre contient une proposition de règlement où les heures de travail seraient de 10 heures par jour et les salaires augmentés de 15%.

Considérant la présence de centaines de grévistes, la police augmente ses effectifs à 32 hommes durant l'après-midi. En ce 16 avril, suite à une réunion entre la députation des ouvriers et les patrons de la filature, ces derniers font une offre.

Ils ne proposent aucune augmentation de salaire et les employées(és) devront travailler jusqu'à 21 heures selon les besoins de la compagnie. Toutefois, les employeurs concèdent une période de dîner de 45 minutes au lieu de 30.

Plusieurs des employées(és), une dizaine pour être plus précis, qui avaient décidé de rentrer au travail, rejoignent les grévistes sur le piquet de grève. Les ouvrières de la filature se réunissent à 15 heures et décident d'imposer une amende de 10\$, soit l'équivalent de plus de deux semaines de salaire, à quiconque d'entre elles franchirait les lignes de piquetage avant l'acceptation de toute offre.

Durant ce temps, M. Whitehead insiste pour conserver les anciennes conditions de travail. Il menace maintenant de fermer la porte de la filature pour une période de 6 mois. Ce gérant affirme d'ailleurs que dans deux jours, les ouvrières(ers) seront "tannés" et retourneront au travail.

À sa sortie de la filature, le gérant Whitehead est assailli par trois hommes. Ceux-ci sont arrêtés par la police. Messieurs Doyle, Labonté et Beaudry sont identifiés par la victime comme étant les agresseurs. Avant d'être arrêtés, les trois assaillants sont pourchassés à travers les champs entourant la filature. Ils sont passibles de deux mois d'emprisonnement. Apparemment, ces derniers ne travaillent pas à la filature. Étaient-ils des amis des grévistes ne voulant pas être impliqués directement dans cette affaire? C'est une hypothèse plausible selon nous.

Manifestement, il n'y a pas d'entente entre les deux parties. Tous les jours les grévistes se rendent sur les lieux afin d'empêcher les "scabs" d'entrer à la filature. Parmi les grévistes, certains affirment tout haut que s'il y a entente entre les parties "on sera redevable

au curé Huet et aux gens influents du village".

C'est le samedi 17 avril qu'a lieu une réunion de 300 grévistes présidée par le curé Huet. Ce dernier explique les concessions que la compagnie des moulins à coton Victor Hudon est prête à faire: — début de la journée de travail à 6:45 hres au lieu de 6:30 hres; — quarante-cinq minutes pour dîner au lieu de trente; — fin de la journée de travail à 18:15 hres sauf le mercredi où l'on devra travailler de 19 à 21 heures.

Le curé Huet prend soin de mentionner que les heures supplémentaires ne seront pas payées car elles compensent pour la perte de travail causée par les nombreux congés fériés.

À ce moment, la compagnie indique qu'elle aurait acheté de la nouvelle machinerie aux États-Unis qui serait installée dans deux mois environ. Cette machinerie contribuerait, selon la compagnie, à retrancher des heures supplémentaires aux employées(és).

Le curé enjoint les employées(és) d'accepter les offres de la compagnie, d'autant plus qu'il est facile, semble-t-il, de remplacer des employées(és). Il leur demande aussi de cesser de boire de l'alcool durant la grève. De plus, les patrons menacent de partir aux États-Unis s'ils ne sont pas satisfaits.

Le lendemain dimanche 18 avril, une autre assemblée réunissant les grévistes a lieu à la salle municipale située sur la rue Déséry où se trouve présentement le parc du même nom. Le curé Huet, l'ex-maire Jean-Damien Rolland et M. Bousquet prennent la parole pour signifier que la compagnie a fait d'énormes concessions en donnant un quart d'heure le matin et un autre le midi pour le dîner. Toutefois, les anciens règlements seraient ren-

forcés. Sur ce, plusieurs grévistes menacent à leur tour d'aller fomenter une grève à Valleyfield où se trouve une autre filature de coton.

De nouvelles arrestations ont lieu. Il s'agit de Messieurs Olivier Patenaude, Joseph Racicot, Alfred et Dolphis Surprenant, Ferdinand Germain, Théophile Gervais. Serait-ce les amis des trois agresseurs de M. Whitehead arrêtés auparavant? Ils subiront leur procès le 1er juin 1880. Pendant ce temps, Olivier Labonté et Eugène Beaudry sont acquittés. Il semble que ce soit à la suite de la requête de maître Keller, avocat, que MM. Beaudry et Labonté sont acquittés. Toutefois Messieurs Germain, Doyle et un dénommé Venneur doivent payer une amende de 10\$ ou subir un mois de prison.

Lundi, le 19 avril, les ouvrières(ers) refusent catégoriquement les offres "alléchantes" de la compagnie. Une soixantaine d'entre elles(eux) accepteraient d'accéder aux offres s'il y avait une enquête sur leurs conditions de travail. La compagnie refuse la demande et menace toujours de fermer ses portes pour une période de six mois.

Faisant suite à la réaction des patrons, environ 200 employées(és) affirment qu'ils partiront pour North Adams au Massachusetts et Manchester au New-Hampshire dans la semaine qui vient. Le gérant Whitehead renchérit d'un air arrogant qu'il n'aura pas de mal à trouver des employées(és) pour les remplacer.

Les grévistes décident alors d'envoyer une députation auprès du célèbre aubergiste Jos. Beef, dont l'auberge se situe sur la rue des Commissaires près de la Place Royale dans l'actuel Vieux-Montréal. On lui demande du secours. Philantrophe reconnu, il répond que le lundi suivant, 600 pains seront distribués aux grévistes.

La semaine passe et le lundi 26 avril 1880, un musicien fait entendre sa trompette dans les rues d'Hoche-laga pour avertir la population concernée de se rendre au poste de police au coin des rues Déséry et Sainte-Catherine. Jos. Beef en personne fait son apparition au milieu des grévistes qui accourent de toute part. Ces derniers commencent à manquer sérieusement de tout et particulièrement de nourriture. L'aubergiste souligne aux grévistes que si elles(ils) n'obtiennent pas justice, qu'elles(ils) partent pour les États-Unis où les conditions de travail sont plus avantageuses qu'à la filature Hudon. Il est chaleureusement applaudi. Un comité nommé à cet effet distribue les 600 pains promis.

Mardi, plusieurs grévistes partent effectivement pour les États-Unis. Nous avons vu que ce n'est pas

une décision prise à la légère. Celles(ceux) qui restent se consultent. Un grand nombre d'entre elles(eux) retournent travailler à la filature. Parmi ces dernières(ers), celles et ceux qui sont identifiées(és) comme étant les promoteurs de la grève ne sont pas réembauchées(és).

À partir du 1er mai 1880, la filature Victor Hudon fonctionne à plein régime. Toutefois, les ex-grévistes refusent de prolonger le travail après les heures régulières, même le mercredi soir. À 18:15 heures tapant, les femmes comme les hommes se lèvent en bloc sans attendre le son de la cloche laissant métiers et fuseaux en mouvement.

Le 2 juin suivant, les six prévenus arrêtés en regard de l'agression sur le gérant Whitehead plaident non-coupables à l'accusation d'avoir gêné la liberté individuelle. Ils sont acquittés la semaine suivante.

Le rôle des intervenants durant la grève

Les employées(és)

Passons maintenant à tour de rôle chacun des intervenants. Les grévistes femmes et hommes sont les actrices(teurs) principales(aux) de cet événement. La majorité de celles-ci et de ceux-là ont quitté leur machine et leur atelier de travail dans un geste de révolte contre les agissements du gérant Whitehead. Depuis un certain temps déjà, les employées(és) ont subi des pressions indues de la part de la compagnie. Quoique des allégations de chauvinisme furent exprimées par quelques employées(és), l'appât du gain peut, à lui seul, motiver le mépris de M. Whitehead à leur égard. Les gestes du gérant ont atteint un point tel qu'il ne fut plus possible pour les employées(és) de continuer à travailler dans ces conditions. les 400 employées(és)

ont agi spontanément mais ils n'ont pas tardé à s'organiser. On se choisit des porte-parole ainsi qu'un endroit de réunion. De leur côté, les femmes se sont même voté une ligne de conduite afin de se maintenir comme groupe homogène et solidaire.

Le besoin d'argent, de nourriture, etc. a fini par effriter la volonté des employées(és) d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Plusieurs choisissent de s'exiler aux États-Unis, en Nouvelle-Angleterre plus précisément. En cette année 1880, près de 100,000 personnes au Canada émigrent aux États-Unis⁴.

Il s'avère que cette importante grève ou arrêt de travail spontané constitue le premier événement de ce genre à se produire dans l'indus-

trie du textile au Québec. Elle sera suivie deux semaines plus tard, 26 avril 1880, par la grève de la Montreal Cottons à Valleyfield⁵. On peut supposer que cette grève fut encouragée par des employés(és) de la filature Hudon qui exprimèrent au préalable leur intention de "fomentier" à Valleyfield. Pourquoi Valleyfield? Parce qu'il semble que les deux filatures aient des directeurs communs; A.F. Gault que l'on retrouve au conseil d'administration des deux filatures en question. De plus, MM. David Morrice et Jacques Grenier, qui sont directeurs de la filature de Valleyfield, siègeront aussi au conseil de la Hudon deux ans plus tard.

Nous savons qu'à cette époque, il n'existait aucun syndicat dans l'industrie textile comme dans la plupart des industries d'ailleurs. Nous devons admettre que la grève de la filature Victor Hudon à la mi-avril 1880 constitue donc un exemple de volonté remarquable de la part des divers groupes d'ouvrières(ers) de se faire respecter comme personnes humaines face à l'exploitation excessive du gérant de la filature. Ce fut aussi un bel exemple de solidarité de la part de ces hommes et de ces femmes considérant leur état de misère. Même si les rangs des grévistes sont décimés vers la fin du conflit par les départs aux États-Unis, il en restera un sentiment de combativité qui amènera la création 25 ans plus tard d'un syndicat organisé dans cette industrie.

Les patrons

William James Whitehead représente la compagnie des moulins à coton Victor Hudon. Comme gérant, il a poussé les employés(és) à augmenter leur production en les pressant sans cesse. Il oblige les ouvrières(ers) à effectuer du temps supplémentaire non payé en fermant

les portes de la filature pour les empêcher de sortir tout en les privant de souper. Pour la compagnie, Whitehead constitue un rouage efficace dans la recherche de profits; en même temps, il représente pour les employés(és) un exemple de l'exploitation inhumaine de la classe ouvrière.



*William James Whitehead,
gérant de la filature.*

W.J. Whitehead nous apparaît comme être sans scrupule, méprisant et despotique envers toutes(s) les employés(és). Bref l'attaque dont il fut victime le 16 avril reflète bien le sentiment des employés(és) à son égard.

Aucune loi ou règlement interdit à Whitehead d'agir comme il le fit. Il n'y a pas encore de loi ouvrière au Québec. La moralité et l'humanisme ne pèsent pas lourd dans les milieux manufacturiers et de la finance où les coups bas sont monnaie courante.

Ce genre d'hommes est et sera à la base de plusieurs conflits ouvriers où les travailleuses(eurs) refuseront de mourir à l'ouvrage.

Les notables

Un arrêt de travail dans un village dont l'économie dépend en grande partie d'une industrie constitue un problème sérieux pour les notables qui vivent du fruit du travail de l'ouvrier⁶.

En l'absence d'un syndicat à la filature d'Hochelaga, ce sont les notables du village qui servent d'intermédiaires entre les patrons et les grévistes. "Cependant, les effets désastreux des grèves pour le commerce et le 'bon ordre' des municipalités les poussent à chercher la fin d'un conflit, souvent au détriment des revendications des grévistes⁷".

Ainsi le maire Raymond Préfontaine fera un discours enjoignant ceux qui le désirent de retourner au travail et les autres de partir. De plus il assure ceux qui veulent entrer de la protection de la police.

D'ailleurs M. Préfontaine a intérêt à ménager ceux qui constituent pour lui un capital politique dans sa carrière qui le mènera à la mairie de Montréal et au cabinet Laurier. Il choisit d'appuyer les patrons de la filature. Les ouvrières(ers) sont bien peu de choses pour le maire Préfontaine. À cette époque, le maire était élu par les propriétaires et non par les moins nantis.

"Dans les comités de médiation, on trouve presque toujours le curé aux côtés du maire et des membres de profession libérale⁸". Le curé Huet ne fait pas exception à la règle. Les grévistes voient d'un oeil positif la participation du curé aux négociations ce qui fera dire à quelques-uns que s'il y a entente "on sera redevable au curé Huet". Eux(ils) seront déçues(us).

Lors de son discours du 17 avril 1880, il indique aux employées(és) les résultats des négociations. Ces dernières(ers) gagneront 15 minutes le matin en commençant à 6:45 hres au lieu de 6:30 hres et auront 15 minutes de plus pour dîner. Pourtant avant l'arrivée de M. Whitehead, les ouvrières(ers) commençaient à 7:00 hres. Il ne s'agit guère d'une concession. Le curé poursuit en disant que les employées(és) devront effectuer du temps supplémentaire non payé afin de compenser pour les nombreux jours fériés, jours improductifs pour la compagnie. En bref, le curé, en plus d'offrir le statu quo aux employées(és), leur demande de payer les jours fériés sous forme d'heures supplémentaires à la filature. Enfin ce dernier incite les employées(és) à accepter les offres tout en brandissant la menace qu'elles(ils) pourraient facilement être remplacées(és) par de nouvelles(eaux) employées(és).

À cette époque, les grèves constituaient une occasion de se regrouper pour mettre de l'avant des revendications mais aussi pour fêter. Le curé émettra d'ailleurs quelques commentaires sur les dangers de l'ivresse. Il est à noter qu'en cela, le curé ne fait que mousser le mouvement de tempérance, mouvement amorcé par le clergé vers 1850 afin de réduire le taux d'alcoolisme particulièrement répandu chez les ouvriers.

L'attitude du curé Huet s'explique par la philosophie du clergé en général qui prêche la soumission et la résignation. "La poursuite d'idéaux élevés le porte à *négliger* les contingences matérielles de la vie d'ici-bas⁹" (souligné par nous).

Quant à la police, elle jouera un rôle passablement effacé. À part les arrestations consécutives à l'assaut sur le gérant Whitehead, aucune violence policière n'est à signaler,

même lorsque le maire Préfontaine fait augmenter les effectifs à 32 policiers. Une fois n'est pas coutume.

Il existe peu de cas dans l'histoire des grèves comme celle-ci où des personnes font preuve de générosité envers des grévistes, comme

le fit l'aubergiste Jos. Beef. Il leur donna aussi raison dans leur action au point de les enjoindre à quitter la région pour les filatures américaines où les conditions sont plus avantageuses.

En guise d'épilogue sur la grève: un mot sur l'immigration des familles ouvrières aux États-Unis

Le départ d'un nombre important d'ouvrières(ers) de la filature de coton Victor Hudon vers la Nouvelle Angleterre n'est pas le fait d'un coup de tête. Le geste est désespéré certes, mais il s'inscrit dans un mouvement d'émigration amorcé depuis la guerre de Sécession aux États-Unis.

Dès le début du XIXe siècle, la Nouvelle Angleterre s'industrialise et s'urbanise. Sous l'impulsion de capitalistes de Boston, de nombreuses industries textiles sont établies à travers ce territoire: des villes comme Manchester au New Hampshire et Lowell au Massachusetts sont synonymes de filatures. Attirés par une situation financière plus re-luisante en Nouvelle Angleterre, des familles ouvrières entières émigrent aux États-Unis. Amorcé timidement dans les années 1840 et 1850, ce mouvement devient vague de 1860 à 1929 si bien que le Québec devient le principal exportateur de main-d'oeuvre vers la Nouvelle Angleterre. De cette façon, la vallée du Saint-Laurent est peut-être vidée de la moitié de sa population durant cette période¹⁰.

Comme la deuxième moitié du XIXe siècle voit le mouvement de la conquête de l'Ouest s'intensifier, on assiste à un important déplacement de population de l'Est vers l'Ouest.

Le besoin de main-d'oeuvre dans les filatures de la Nouvelle Angleterre se fait donc plus pressant. Les premiers Canadiens-français s'étant créé une réputation de travailleurs dociles si bien que l'on en vint à les nommer les "Chinois de l'Est", les propriétaires des filatures de la Nouvelle-Angleterre envoient des agents recruteurs au Québec ce qui contribue à accentuer le mouvement d'émigration déjà amorcé.

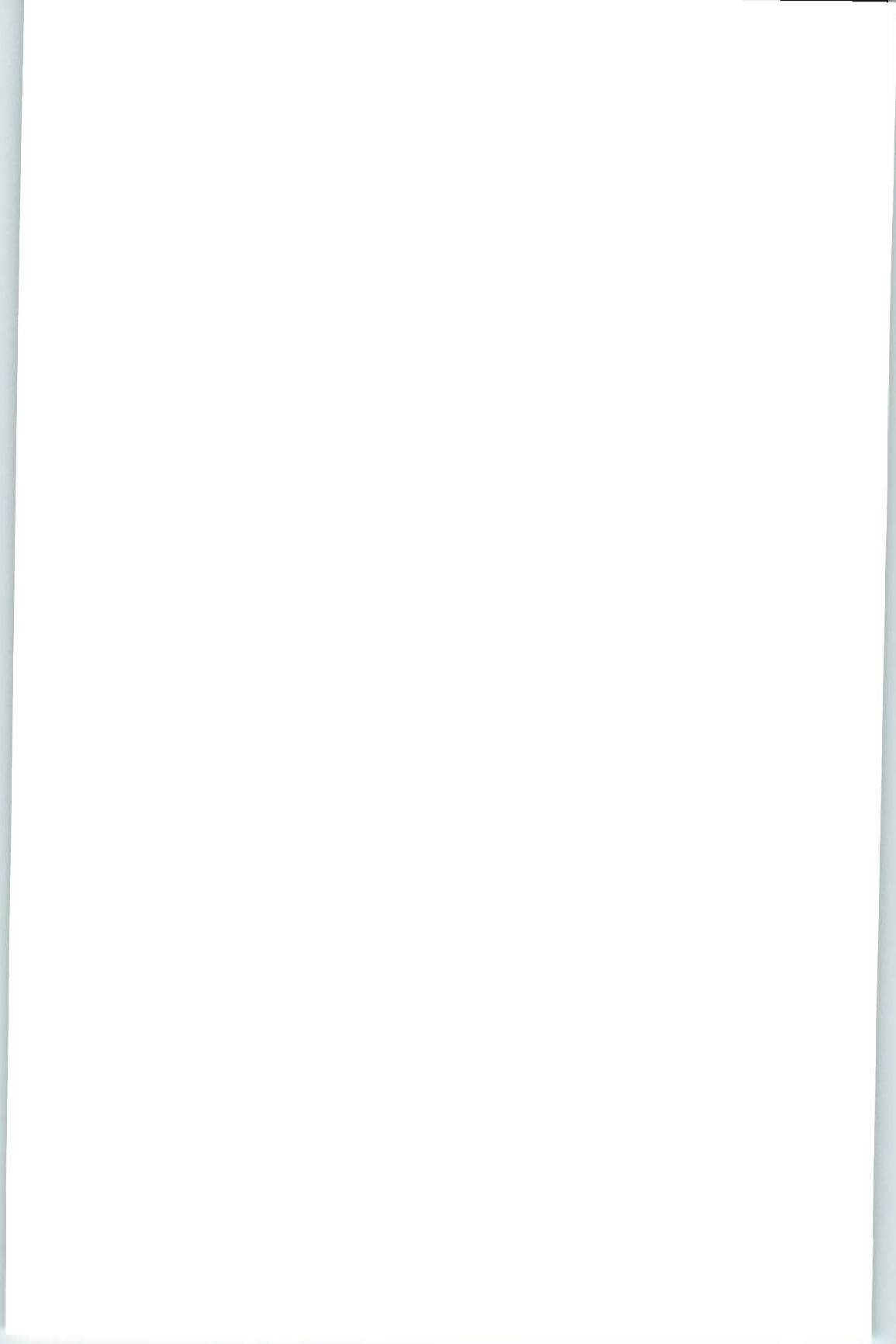
Aux États-Unis, les patrons des filatures, voulant s'attirer les bonnes grâces de leurs employés(és) et éviter les problèmes de militantisme ouvrier, nomment des contremaîtres francophones parce qu'ils peuvent ainsi mieux diriger leurs compatriotes. Au contraire, à la Hudon, les patrons embauchent un gérant anglophone (Whitehead) notoirement détestable.

Le nombre considérable de familles ouvrières exilées aux États-Unis fait en sorte que "presque tous les Québécois, qu'ils le sachent ou non, ont des parents outre-frontière, descendants des émigrés du dix-neuvième siècle¹¹."

Enfin ce phénomène expliquera en partie le très faible nombre de personnes venues de l'extérieur de Montréal pour s'installer à Hochelaga comme nous l'avons vu plus haut.

Notes du chapitre I

- 1 Pour l'introduction au chapitre I, nous nous sommes inspirés de Yvan, Lamonde, Lucia Feretti et Denise Leblanc, *La culture ouvrière à Montréal (1880-1920)*, Montréal, P.U.Q., 1983, p. 111 et ss.
- 2 Pour établir la chronologie, nous avons consulté les journaux suivants: *Le Canadien*, 16 avril 1880; *Le Courrier de Montréal*, 15 au 17, 24, 27 et 29 avril, 1er mai 1880; *Le Nouveau Monde*, 7, 9, 15 au 17, 19, 20, 22, 26 au 29 avril, 8, 10, 11, 16 mai, 3 et 9 juin 1880; *La Minerve* 19 au 24, 26 avril 1880; *Journal of Commerce*, 23 avril 1880; *The Montreal Gazette* 16, 17, 19 au 21, 24, 27 avril 1880; *La Patrie*, 15, 16, 19 au 21, 23, 24, 27, 29 avril, 2 ju'n 1880.
- 3 De nos jours, on dirait Québécois francophone
L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p. 10
- 4 Lavoie, Yolande, *L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p.10
- 5 Hamelin, Jean, Paul Larocque et Jacques Rouillard, *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle*, Montréal, Presses de l'École des Hautes Études commerciales, 1970, p. 53.
6. Rouillard, Jacques, *Les travailleurs du coton au Québec 1900-1915*, Montréal, P.U.Q., 1974, p. 124-125.
- 7 idem, p. 125
- 8 idem, p. 126
- 9 idem, p. 129
- 10 Ancil Pierre, "Du Québec à la Nouvelle-Angleterre", *Magazine OVO*, vol. 12, no 46 (1982), p. 5
- 11 Perrault, Robert B., "Les Franco-américains", *Magazine OVO*, vol. 12 no 46 (1982), p. 17.



Chapitre II

De la Victor Hudon à la Dominion Textile

L'industrie textile au Québec au XIXe siècle

L'industrie du textile a joué un rôle particulièrement important dans la vie économique du Québec pendant la période qui nous intéresse. Comme le montre le tableau suivant, elle occupe le 5e rang de 1871 à 1901.

dans les villes exige un tissu que l'on peut transformer rapidement en vêtements et sur une grande échelle pour subvenir à ces nouveaux besoins. C'est ce qui explique l'apparition des premières filatures au Québec dans les années 1840 et 1850. Cependant, sans doute parce que la concurrence des filatures anglaises et américaines est trop forte

Tableau III

Industrie manufacturière, 1871-1901 (en dollars)

Groupe	1871	1881	1891	1901
Alimentation	18,650,000	22,444,000	34,700,000	33,099,000
Tabac	1,430,000	1,750,000	3,600,000	8,231,000
Cuir	14,330,000	21,680,000	18,900,000	20,325,000
Textile	1,340,000	2,400,000	4,300,000	12,352,000
Vêtement	5,850,000	10,040,000	13,600,000	16,542,000
Bois	11,690,000	12,790,000	18,500,000	16,340,000
Papier et pâte	540,000	1,342,000	2,300,000	6,461,000
Fer et acier	3,130,000	4,220,000	7,600,000	12,842,000
Imprimerie, édition	1,250,000	1,830,000	2,300,000	3,510,000

Essayons d'abord d'expliquer les facteurs ayant favorisé l'apparition et le développement d'un des secteurs de l'industrie textile, l'industrie du coton.

Parce que le Canada et le Québec s'industrialisent dans la deuxième moitié du XIXe siècle et que l'agriculture québécoise entre dans une phase de spécialisation, le coton remplace de plus en plus la laine, le lin et le chanvre cultivés ici et que les femmes cardent, filent et tissent. L'arrivée massive de milliers d'ouvrières(ers) et immigrants(es)

et que ces entreprises sont établies sur une base trop faible, elles seront de courte durée.

Deux facteurs expliqueront cependant le développement considérable que connaîtra l'industrie cotonnière au Canada et au Québec dans les années suivantes: la guerre civile américaine et la politique nationale de 1879. Étant donné que les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis se voient mettre un frein à cause de la sympathie manifeste de certains cercles politiques canadiens pour le Sud es-

clavagiste et producteur de coton durant la Guerre de Sécession, on établit 4 filatures au Canada pendant cette période. On veut profiter de cette situation, parce qu'étant donné la gravité des événements aux États-Unis, l'on croit que ce pays ne pourra jamais récupérer sa position sur le marché mondial des filés et du coton. L'on a plus à soutenir la concurrence des tissus américains. Ensemble, ces filatures ont une capacité totale estimée à 40,000 fuseaux en 1865¹. Elles fabriquent des cotons non-blanchis, des cotonnades à drap et à chemises, des filets, des sacs, de l'ouate et du coton à rembourrer². La guerre civile terminée, la concurrence s'accroît et cette activité superficielle tombe soudainement, les prix baissent et on doit remettre à plus tard les projets d'expansion ou tout simplement fermer les portes.

Les activités reprennent au début des années 1870 si bien que le recensement de 1871 mentionne l'existence de neuf filatures au Canada dont seulement une au Québec. Cependant, il convient de mentionner que les énumérateurs

ont tout aussi bien compté les établissements en construction que ceux en exploitation. Le recensement mentionne l'existence en 1870 de 725 employés dont 480 femmes, avec des salaires s'élevant à 129,000\$ pour l'année. Le nombre estimé de fuseaux est de 95,000 comparé à 40,000 cinq ans plus tôt. La valeur nette de la production est de 319,000\$ et le capital engagé de 632,000\$. La seule filature québécoise recensée en 1870 ferme malheureusement ses portes la même année. Elle est établie à Montréal en 1853 par F.W. Harris. Elle fabrique du coton à literie, du coton à lingerie et des sacs sans couture. En 1855, après avoir ajouté une annexe, 70 personnes y travaillent, surtout des femmes et des enfants. Par la suite, la fabrication des cotons non-blanchis constituera l'essentiel de sa production³.

C'est en 1874-1875 que s'établissent au Québec deux importantes filatures qui vont marquer l'histoire de cette industrie. D'abord Victor Hudon ouvre une filature dans le quartier Hochelaga en 1874 et l'année suivante, la Montreal Cotton

Tableau IV

Développement de l'industrie du coton 1870-1890

	1870	1880	1890
Capital engagé (\$)	632,000	3,476,500	13,208,121
Valeur nette de la production (\$)	319,000	1,779,757	4,243,710
Nombre des employés	745	3,529	8,502
Montant des salaires payés (\$)	129,400	714,012	2,102,603
Moyenne des salaires annuels (\$)	173	202	247

Source: Recensement du Canada, 1871, 1881, 1891

Source: Hamelin, Jean, Yves Roby, *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Fidès, Montréal, 1971, p. 267.

Co. construit une filature à Valleyfield. Un groupe de financiers montréalais, dont fait partie Andrew Frederick Gault (plus tard président de la Hudon et de la Sainte-Anne), est à la tête de cette compagnie. Peut-être n'est-ce qu'une coïncidence mais les ouvrières(ers) de ces deux filatures mènent coup sur coup une grève en 1880, les premières dans l'histoire des ouvriers(ères) du coton au Québec.

Le deuxième facteur ayant grandement influencé l'industrie du coton est l'adoption de la politique nationale par le gouvernement MacDonald en 1879. Les droits de douane sur les produits étrangers, qui sont environ à 17½% avant cette politique, sont relevés à des taux variant de 20 à 30%.

Cette politique protectionniste doublée d'une reprise économique après la grave crise des années 1873-1878 amènera l'ouverture de pas moins de 19 filatures au Canada entre 1879 et 1885 (dont six dans la seule année 1882). Cinq d'entre elles s'établissent au Québec et parmi celles-ci, la filature Sainte-Anne, la St. Anne Spinning, établie en 1882 à l'extrémité ouest de ce qui est à l'époque la ville d'Hochelega. *Le Moniteur du Commerce* caricature cette floraison soudaine de filatures en disant que chaque ville veut avoir sa filature.

C'est le grand engouement pour la production du coton au Canada. L'histoire financière des

compagnies de coton telle que retracée par la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile de 1938 le démontre. Il en ressort que la Hudon paye un dividende de 10% sur les actions ordinaires en 1878 et un bonus d'actions de 33 1/3% en 1880 et distribue en plus des dividendes en espèces de 10% sur le capital-actions accru en 1881 et 1882. En 1883, bien qu'il n'ait pas payé de dividendes en espèces, un bonus d'actions ordinaires jusqu'à concurrence de 100% est distribué aux actionnaires sur la base des surplus accumulés à cette date⁴. La Hudon utilise 1,437,724 livres de coton brut en 1877 et presque 3 millions de livres en 1880, sa production de cotonnades augmentant de 4,500,000 verges en 1877 à 15,445,000 verges en 1882⁵.

Il semble que les ouvriers(ères) canadiens(nes) ne participent pas à cette prospérité, puisqu'en réalité la moyenne de leurs salaires passe de 245\$ en 1879 à 108\$ en 1883. Après avoir cité ces chiffres, le *Moniteur du Commerce* met en doute la validité de ces données. Pour que la moyenne annuelle des salaires baisse de plus de 50% en quatre ans, il aurait fallu, entre autres, qu'on embauche une quantité considérable d'enfants. Probablement que ces chiffres sous-estiment le salaire annuel en 1883 mais rien n'empêche que l'industrie du coton n'a jamais été reconnue pour le partage des bénéfices avec les ouvriers(ères).

Victor Hudon

Lorsqu'on parle de la filature qui était située sur la rue Notre-Dame au coin Déséry et où ont travaillé de nombreuses générations d'ouvrières(ers) du quartier Hochelega-Maisonneuve, on l'appelle familièrement "la Hudon". Mais

connaît-on son fondateur, Victor Hudon, dont la carrière dans les affaires s'étend sur une période de 60 ans?

Nous allons tenter de cerner le portrait de cet homme que l'on connaît peu et qui est une des figures

marquantes de l'histoire économique et sociale du quartier¹⁸.

Victor Hudon est né en 1812 à Rivière-Ouelle dans le Bas du fleuve. Déjà à 18 ans, on le retrouve à Québec où il devient commis pour la maison Chouinard. En mai 1832, il s'installe à Montréal et entre comme commis chez Jean-Baptiste Casavant. Cette maison l'envoie comme agent à St-Césaire où il demeure cinq ans. Il devient ensuite associé de N.C. Chaffers, marchand de St-Césaire qui fait également des affaires à St-Dominique et St-Pie. C'est d'ailleurs à St-Césaire qu'il épouse Marie Godard. Ils ont 3 filles et 6 garçons dont 3 deviendront Jésuites.



Portrait de Victor Hudon,
patron de la filature.

En 1842, Victor Hudon revient à Montréal pour ouvrir un commerce de nouveautés ("dry goods") avec son frère Ephrem. L'association dure quinze ans après lesquels Victor Hudon continue seul. Il étend même ses affaires à La Havane

pendant une dizaine d'années. Son fils Joseph se lance aussi dans le commerce en gros de nouveautés et fonde l'entreprise Joseph Hudon & Cie en 1865.

Tout ne sera pas sans problèmes pour Victor Hudon, puisque lors de la grave crise économique de 1873-1878, il connaît des difficultés financières et doit déclarer faillite en 1877, avec un passif de 150,000\$¹⁹. Il se retire alors du commerce de gros.

Quelques années auparavant, commerçant bien en vue, Victor Hudon, comme bien d'autres, est tenté par une carrière politique. En 1872, il se présente aux élections fédérales dans le comté d'Hochelega qui couvrait tout l'est de l'île de Montréal à partir de la ville d'Hochelega. Candidat conservateur contre un autre candidat conservateur, Louis Beaubien, il est défait par 1,800 voix contre 1,282 le 31 août 1872²⁰. À noter que les élections fédérales s'étendent sur tout le mois d'août. La *Minerve* du 13 août 1872 mentionne qu'il est directeur provisoire du Chemin de fer du Pacifique. Signalons que les conservateurs de John A. MacDonald seront défaits en Chambre l'année suivante sur une question de scandale impliquant justement cette compagnie de chemin de fer. Durant la campagne électorale, Victor Hudon mise sur son expérience de gestionnaire comme commerçant de gros et le fait qu'il vient de former la filature Hudon, mais ce sera insuffisant pour se faire élire.

Mais ce qui nous intéresse le plus, c'est qu'en 1872, il forme une société par actions, la "Compagnie des moulins à coton Victor Hudon", qui fera construire une filature à Hochelaga. L'imposant édifice coin Notre-Dame et Déséry sera inauguré le 14 février 1874. Lors de cette inauguration, Victor Hudon reprend dans son discours de bienvenue un de ses

thèmes favoris: ramener au pays les nombreux Canadiens-français émigrés aux États-Unis en établissant des entreprises au Québec²¹. La société dont Victor Hudon est le président fait aussi construire en 1882 la filature Sainte-Anne plus à l'ouest sur la rue Notre-Dame qui, soit dit en passant, a été démolie cette année (1984). Lors de la fusion des deux filatures en 1885 pour devenir la Hochelaga Cotton Co., il se retire du conseil d'administration.

Victor Hudon est un important propriétaire foncier d'Hochelaga. À ce titre, il fait don en 1875 conjointement avec Joseph Léveillé et Gilbert Prévost d'un terrain coin Ontario et Déséry où s'élèvera l'année suivante l'église de la Nati-

tivité d'Hochelaga²². En 1881, il fait construire 46 unités de logement sur la rue Saint-Germain entre Rouville et Adam pour les ouvriers de la filature. Nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement dans la section portant sur le logement.

Il est pendant les 15 dernières années de sa vie commissaire du Havre, organisme fédéral chargé de la gestion du port de Montréal. Il siège également au conseil d'administration de la Banque Jacques-Cartier de sa fondation en 1862 jusqu'en 1875. Cette banque devient la Banque Provinciale en 1900.

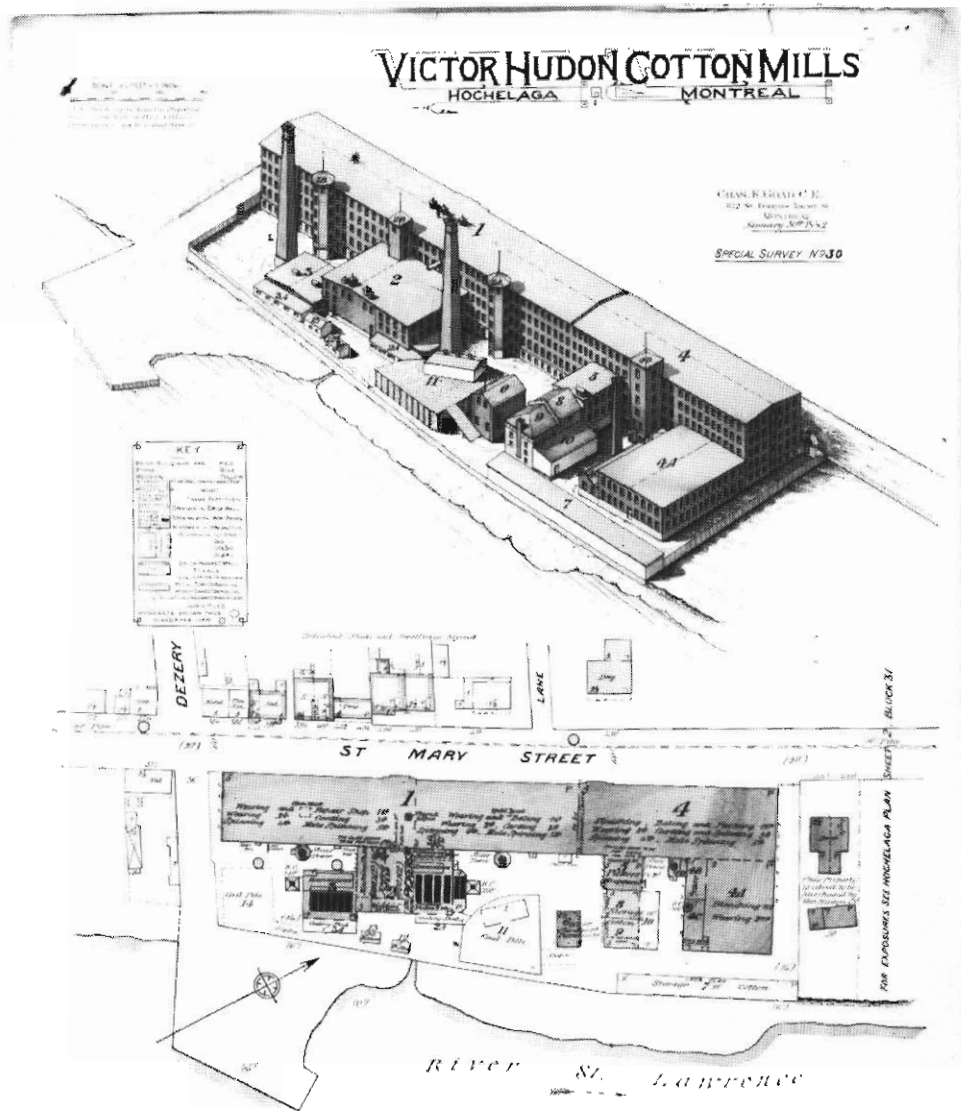
Victor Hudon meurt à Montréal au matin du 28 mars 1897, des suites d'une grippe dont il souffrait depuis janvier. Il est âgé de 85 ans.

L'architecture de la filature Hudon

L'article de *La Minerve* du 16 février 1874 sur l'inauguration de la filature nous donne une description sommaire de l'architecture de l'édifice. C'est un édifice en brique de 5 étages mesurant 215 pieds sur 80. Pour diminuer les risques d'explosions de chaudières fréquentes à l'époque et souvent mortelles, l'on a installé les chaudières dans un bâtiment situé à l'arrière du corps principal de l'édifice. Ce bâtiment compte trois étages et a 72 pieds de longueur et 40 de largeur. Les 6 chaudières alimentent une machine à vapeur de 600 chevaux que l'on a fait venir expressément d'Angleterre. Une gigantesque cheminée de 133 pieds de hauteur domine tout le complexe.

Comme beaucoup de manufactures à l'époque, la charpente de la filature est en bois²³. Les poutres de bois, placées perpendiculairement à la charpente, mesurent douze

pouces et ont pour fonction de soutenir les planchers qui eux, ont 3 pouces d'épaisseur²⁴. On installe aussi des colonnes de bois à chaque étage dans le but de soutenir les poutres. Ces colonnes sont probablement espacées de 12 pieds comme le sont celles de la filature Sainte-Anne²⁵. La fenêtre laisse d'abord la lumière naturelle entrer dans le bâtiment mais elle sert aussi d'orifice de ventilation dans une filature à cause de la température élevée régnant dans celle-ci. La charpente de bois est appuyée sur les murs et ceux-ci étant très épais, ils ne permettent pas de grandes ouvertures pour les fenêtres. Les fenêtres de la Hudon sont donc petites et étroites. Les murs, construits en brique, sont épais et massifs puisqu'ils doivent servir d'appui à la charpente. L'utilisation du charbon et des machines à vapeur rend nécessaire la construction d'une haute cheminée. Celle de la Hudon (133



Plan de la filature en 1882.

pieds) était sans doute l'une des plus imposantes dans le quartier puisque celles-ci dépassent rarement les 40 pieds²⁶. Quant au toit, il est constitué de deux versants faiblement inclinés.

C'est un architecte du nom de Perrault qui a dessiné les plans de

l'édifice. Au premier étage se trouve un atelier de réparations ainsi qu'une salle où l'on emmagasine le coton déjà fabriqué. Les métiers, au nombre de 300, sont au deuxième étage. Les 18,000 fuseaux pour filer le coton sont aux troisième et quatrième étages. L'étape finale de la fa-

brication du coton se fait au cinquième et dernier étage. *La Minerve* du 20 juin 1873 affirme que la société Hudon a investi 200,000\$ dans l'affaire. Le même article ajoute que l'on a prévu des salles séparées pour les ouvrières et ouvriers mais nous n'avons pu vérifier cette assertion.

En 1881, Victor Hudon décide d'agrandir la filature pour ne produire que des cotonnades blanches des plus fines²⁷. Pour cela, on décide d'allonger le bâtiment principal et d'installer 6 chaudières supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 6 déjà existantes depuis l'ouverture en 1874. Avec ces améliorations, l'usine compte alors 810 pieds de long et 80,000 fuseaux. À la fin décembre 1881, on annonce que les travaux sont complétés et que la production est déjà commencée²⁸.

En février 1882, la compagnie

fait l'acquisition d'un terrain de 16,000 pieds carrés de M. Cuvillier au coût de 10,000\$. Ce terrain est situé en face de l'usine sur la rue Notre-Dame. On décide d'y ériger un nouveau bâtiment et d'y installer les bureaux de la compagnie²⁹.

Un plan d'assurance fait par Charles E. Goad en janvier 1882 (voir photo) nous permet d'imaginer l'allure de l'édifice à cette époque. La section 4A est celle qui a été ajoutée en 1881 pour le blanchiment des cotonnades.

La filature Hudon servira à la Dominion Textile jusqu'en 1953, date à laquelle elle sera vendue pour fins d'entrepôt³⁰.

La filature Hudon n'existe plus aujourd'hui; elle a été incendiée le 29 octobre 1978. À ce moment, elle servait d'entrepôt pour la Seaway Storage. Elle est démolie en avril suivant³¹.

Facteurs de localisation et le développement

Nous allons maintenant jeter un coup d'oeil sur les facteurs ayant incité Hudon à s'installer à Hochelaga et ceux ayant favorisé le développement de l'industrie cotonnière au Québec.

Main-d'oeuvre

Bien que la population ouvrière de Hochelaga soit peu nombreuse lors de l'installation de l'usine en 1874, le Québec recelait des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants prêts à troquer leur force de travail contre un maigre salaire. Des ouvrières(ers) témoignant à la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail de 1888 affirment que des agents de la Hudon se sont rendus au Saguenay en 1886 et 1887 pour recruter des familles entières et qu'on leur a promis des salaires inférieurs à ceux en cours. Il est ce-

pendant difficile d'estimer ce nombre avec exactitude³². Les ouvrières(ers) québécois(es) des filatures reçoivent des salaires inférieurs à ceux de leurs confrères (consoeurs) canadiens(ennes) et américains(es). Un exemple en est fourni par un article de *La Minerve* sur l'inauguration de l'usine où l'on affirme "que la main d'oeuvre est de 25 à 30 p.c. meilleur marché que dans l'Union américaine"³³. Cependant, il faut ajouter que l'écart entre les salaires québécois et canadiens dans l'industrie du coton sera progressivement comblé entre 1874 et 1900. La moyenne des salaires québécois sera même supérieure au début du XXe siècle à celle du reste du Canada grâce à l'apparition des premiers syndicats et de nombreuses grèves menées par les ouvrières(ers) pour obtenir des salaires décents, à la concentration de

l'industrie textile au Québec de même qu'à la concurrence de la Nouvelle-Angleterre.

Matières premières

Pour pouvoir opérer à profit, une usine doit pouvoir bénéficier non seulement d'une main d'oeuvre à bon marché mais de matières premières peu dispendieuses. Ainsi, le même article cité plus haut ajoute que la Hudon pouvait faire venir le coton du Sud des États-Unis à un prix inférieur à celui de la Nouvelle-Angleterre et que les combustibles coûtent moins cher qu'aux États-Unis³⁴.

De plus, les filatures de coton ne s'installent pas à Montréal même mais dans les banlieues de l'époque (Hochelaga, Saint-Henri) ou à l'extérieur (Valleyfield, Magog, etc.). Les villes de banlieue se font une concurrence acharnée en vue d'attirer des manufactures et ce, dans le cadre d'une politique de prestige. L'exemple de la ville de Maisonneuve sera un exemple concluant à cet égard. Un document publié en 1883 lors de l'annexion d'Hochelaga à Montréal³⁵ nous apprend que la Hudon est exemptée de taxes pour une période de 20 ans! De plus, les villes prennent en charge l'installation de l'infrastructure (rues, égouts, etc.)

Le transport

Comme le réseau ferroviaire étend ses ramifications dans toutes les parties du Canada, et qu'il peut assurer par sa rapidité une distribution efficace du produit fini, les filatures sont toutes situées près d'un chemin de fer. Les filatures Hudon et Sainte-Anne ne font pas exception; elles sont toutes deux à proximité du terminus du C.P.R. rue Notre-Dame. En outre, l'arrière de la Hudon est aménagé pour recevoir les vaisseaux apportant le coton et le charbon de l'extérieur³⁶.

Entrepreneurs et financiers

Tel qu'indiqué dans la section sur l'historique de l'industrie du textile au Canada, celle-ci constitue le premier exemple de constitution d'un cartel et puis d'un trust dans l'histoire économique du Canada.

À cette concentration horizontale que des capitalistes et financiers tentent d'établir, s'ajoute également une concentration verticale puisque la majorité des directeurs des filatures sont également engagés dans le commerce de marchandises.

Nous avons mentionné plus haut que Victor Hudon avait fait sa fortune dans le commerce de gros des nouveautés ("dry goods").

Voici une liste partielle des membres du conseil de la Hudon et de leurs positions dans le commerce.

— Andrew Frederick Gault, le plus important de cette liste et un des maîtres d'oeuvre de la fusion de la Hudon et de la Sainte-Anne, était membre de la firme Gault Bros. & Co., commerce de gros de nouveautés. Son frère Robert Leslie, aussi directeur de la Hudon, lui était associé dans ce commerce.

— Jacques Grenier est propriétaire de la maison Jacques Grenier & Cie, également spécialisée dans le commerce de nouveautés.

— Joseph-Octave Villeneuve est propriétaire du commerce d'épiceries fines, vins et liqueurs, J.O. Villeneuve et Cie.

— Samuel Hamilton Ewing, de la maison S.H. Ewing and Sons, Limited, spécialisée dans le commerce des épices et du café.

— David Morrice de la maison David Morrice Co. est courtier pour toutes les grandes compagnies cotonnières du Canada.

Il serait trop long d'énumérer toutes les compagnies et sociétés auxquelles ces capitalistes sont attachés. Une chose est claire ce-

pendant: la Hudon et plus tard la Hochelaga Cotton Co. ont bénéficié du soutien des milieux financiers et particulièrement de la Banque de Montréal, laquelle a joué un rôle important dans la cartellisation de l'industrie du coton au Canada et plus tard dans la formation de la Dominion Textile.

Il faut aussi ajouter que ces deux compagnies n'ont pas seulement prospéré uniquement grâce à l'apport de capitalistes canadiens-anglais. Les Hudon, Grenier et Ville-neuve ont suivi le même cheminement que leurs confrères anglophones mais peut-être à une échelle moins grande: du capital commercial amassé dans le commerce de gros et recyclé dans l'industrie du coton.

l'assemblée annuelle tenue le 15 février 1884.

"Il plaît à vos administrateurs de vous soumettre le onzième rapport annuel de la compagnie pour 1883. Cependant, avant de vous présenter le rapport annuel de la compagnie pour 1883, ils tiennent à vous faire remarquer que ces chiffres s'arrêtent au 31 octobre, et donc ne représentent que dix mois de travail. Ce rapport a été préparé pendant la *cessation des travaux en novembre*. Vos administrateurs estiment que dans l'intérêt de la filature elle-même et du commerce du coton en général cette ligne de conduite était la plus recommandable vu qu'elle *permettait de réduire les stocks et de maintenir*

Tableau V

Évolution du salaire des ouvrières(ers) du coton de 1879 à 1883 (dollars)

Année	Total des salaires (\$)	Salaire annuel (\$)	Salaire hebdomadaire (\$)
1879	556,000	245,50	4,73
1881	714,012	205,90	3,96
1883	1,100,000	107,84	2,07

Source: W.J. Patterson, Rapport du secrétaire du Montreal Board of Trade 1883 cité dans *Le Moniteur du Commerce*, 14 septembre 1883.

Mais cet engouement pour le coton conduit très tôt à une surproduction. On estime que l'industrie canadienne est en mesure de répondre aux besoins en cotons écrus (non-blanchis) d'une population deux fois plus grande que celle du Canada en 1885⁸. Ce sont les ouvrières(ers) des filatures qui en subissent les premiers et les seuls les conséquences.

La Hudon réduit sensiblement ses opérations en 1883 comme en fait foi l'extrait suivant du rapport de

les prix réguliers des marchandises. Conséquemment, les profits portent sur une période de dix mois seulement..." (souligné par nous).

Fait curieux, il semble que plusieurs ouvrières(ers) décident de retourner dans leur famille à la campagne lors de cet arrêt des travaux puisqu'à la reprise à la fin novembre 1883, la compagnie ne peut trouver des employées(és) en quantité suffisante que pour faire fonctionner l'usine aux deux tiers⁹.

Devant ces difficultés de l'industrie cotonnière, les compagnies réagissent en diminuant la production ou cherchent des ententes entre elles tandis que d'autres fusionnent. C'est ainsi qu'en 1885, les filatures Hudon et Sainte-Anne fusionnent et constituent la Hoche-laga Cotton Co. Cette fusion est d'ailleurs sanctionnée par une loi adoptée par l'Assemblée nationale le 9 mai de la même année⁹.

Les compagnies cotonnières sont peut être le premier exemple au Canada de cartel se constituant afin de fixer les prix, régler la production et parfois réduire les salaires des ouvrières(ers). Ainsi en avril 1884, les fabricants de cotons blancs puis ceux de cotons écrus tiennent une réunion dans les bureaux de David Morrice & Cie (agent de vente des compagnies cotonnières) pour prendre des moyens afin de débarrasser le marché de son excès de stock. Ils prennent la décision de ne pas fermer les usines mais de réduire la fabrication jusqu'au jour où les stocks seront épuisés. Un comité est formé pour décider des mesures à prendre dans l'avenir.

La formation du cartel va bon train et en janvier 1885, MM. A.F. Gault, président de la Hudon, et David Morrice sont respectivement nommés président et secrétaire de L'association des producteurs. *Le Moniteur du Commerce* soutient que l'influence de la Banque de Montréal y a été déterminante pour beaucoup et qu'on espère obtenir une hausse importante des prix (15 à 17½%) grâce au soutien de cette institution. On voudrait aussi limiter la production¹⁰.

En 1887, ce cartel s'étend à la grandeur du Canada avec la formation de la Dominion Cotton Manufacturers Association (une seule compagnie n'en fait pas partie) et a

comme but de "régulariser la production des fabriques et d'arrêter les prix des marchandises"¹¹.

Le procès-verbal de la Hoche-laga Cotton Co. du 16 février 1887 mentionne que cette association "exerce une influence *bienfaisante* sur toutes les industries cotonnières du pays"¹² (souligné par nous).

Pour les plus importantes compagnies, la dépression fut de courte durée. La Hochelaga Cotton Co., qui compte alors 1,800 métiers et 92,700 fuseaux (soit environ le cinquième de l'installation mécanique des filatures canadiennes), déclare un dividende de 6% en 1885. On accorde également un dividende de 10% les trois années suivantes¹³.

Comme le souligne Jacques Rouillard, ce cartel prend vite la forme d'un trust¹⁴ lorsqu'en 1890-91, sous la direction influente de A.F. Gault et David Morrice, neuf entreprises canadiennes (dont la Hoche-laga Cotton Co.) fusionnent ou sont achetées et forment une nouvelle compagnie: la Dominion Cotton Mills. Gault et ses associés constituent aussi la Canadian Coloured Cottons Ltd qui regroupe sept compagnies (surtout ontariennes) en 1892.

Ces deux coalitions contrôlent 19 des 26 filatures au Canada en 1892 et environ 70% de toute l'installation mécanique. Il semble aussi que ces deux coalitions aient été conçues dans l'idée de regrouper les filatures produisant la même catégorie d'articles. La Dominion Cotton Mills se spécialise dans la production de cotons écrus (non-blanchis), blanchis et d'indiennes tandis que la Canadian Coloured Cottons devient le principal manufacturier de filés teints.

La formation de ces coalitions se révèle profitable pour ces compagnies. En 1892, la Dominion Cotton Mills double son capital-actions par

l'émission d'actions additionnelles aux actionnaires en raison de seulement 10% en espèces et en 1893, elle paye un dividende de 6% sur le capital majoré¹⁵.

Enfin, ce fut une crise non pas de surproduction, mais une concurrence plus serrée des filés anglais qui pousse Gault et ses associés à former la Dominion Textile en 1905. Le gouvernement Laurier (dont faisait partie entre autres l'ex-maire d'Hochelaga, Raymond Préfontaine, à titre de ministre des Pêcheries) applique un tarif préférentiel envers la Grande-Bretagne en 1897 — les produits anglais paient moins de douane — ce qui provoque l'importation en flèche des filés anglais. La situation devient telle qu'en 1902, A.F. Gault, président de la Dominion Cotton, refuse de rendre public le bilan financier de sa compagnie et déclare que l'année qui vient de s'écouler a été la plus décevante de l'histoire de la compagnie¹⁶. La

plupart des compagnies qui forment la Dominion Textile ne paient pas de dividendes à leurs actionnaires dans les années précédant la fusion.

Précisons cependant que la formation de la Dominion Textile a été l'une des opérations financières les plus profitables de l'histoire financière canadienne. Un fait seulement l'illustre: une mise de fonds de 500,000\$ en 1905 a rapporté, en dividendes aux actionnaires, une somme de 14,837,000\$¹⁷.

Malgré cette prospérité, il n'en demeure pas moins que l'industrie cotonnière n'aurait jamais pu se développer sans l'imposition de barrières tarifaires par les gouvernements canadiens. Les nombreuses commissions d'enquête sont là pour démontrer que la principale revendication des manufacturiers auprès du gouvernement fédéral sera toujours de maintenir sinon d'augmenter les tarifs douaniers imposés aux filés étrangers.

Notes du chapitre II

1. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile, Ottawa, Imprimeur du roi, 1938, p. 32. À l'avenir Rapport sur l'industrie textile.
2. Annuaire du Canada, 1924, p. 441
3. idem p. 442
4. Rapport sur l'industrie textile, p. 36. Un dividende constitue le bénéfice qu'une compagnie distribue à ses actionnaires à la fin d'une année financière. En 1880, on accorde aux actionnaires un bonus d'actions de 33 1/3%; par exemple, si un actionnaire possède 300 actions, il en recevra 100 supplémentaires sans avoir à déboursier un sou de plus. En 1881 et 1882, on distribue des dividendes de 10% en espèces (en argent) sur le capital accru. Si nous reprenons notre exemple, l'actionnaire reçoit 10% de la valeur de 400 actions au lieu de 300, donc une somme plus importante. Les actions de la Hudon se transigent à 150\$ à cette époque; notre actionnaire recevra 10% de 60,000\$ (150 x 400) au lieu de 10% de 45,000\$ (150 x 300).
5. idem p. 34
6. idem p. 35
7. cité dans Rapport sur l'industrie textile, p. 36
8. *Le Moniteur du Commerce*, 30 novembre 1883
9. 48 Victoria, chapitre 22
10. *Le Moniteur du Commerce*, 18 avril 1884
11. Témoignage de David Morrice, Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1889, vol. I, p. 428.
12. cité dans Rapport sur l'industrie textile, p. 37
13. idem, p. 37
14. Rouillard, Jacques, *Les travailleurs du coton 1900-1915*, Montréal P.U.Q., 1974, p. 13
15. Rapport sur l'industrie textile, p. 38-39
16. Rouillard, Jacques, op. cit. p. 20
17. *Le Devoir*, 5 novembre 1947

-
- 18 Les éléments biographiques concernant Victor Hudon sont épars et peu nombreux. Mentionnons cependant quelques courtes notices biographiques souvent parsemées d'inexactitudes parues dans le volume IV du *The Canadian Album. Men of Canada* de 1895 et le *Monde illustré* du 10 avril 1897 ainsi que dans les *Glanures* de E.Z. Massicotte.
 - 19 White, Robert S., 1877, *General review of the Trade of Montreal also a Synopsis of the Commerce of Canada, Montreal, Gazette*, 1878, p. 65
 - 20 *La Minerve*, 1er septembre 1872 et *Canadian Parliamentary Companion*, 1873.
 - 21 *La Minerve*, 16 février 1874. Voir aussi *La Minerve*, 20 juin 1873
 - 22 *L'Opinion publique*, 27 mai 1875
 - 23 Évolution de l'architecture industrielle: Un quartier-type: Hochelaga-Maisonneuve, Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve, 1982, p. 7
 - 24 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 avril 1979
 - 25 Évolution de l'architecture industrielle, p. 12
 - 26 idem, p. 13
 - 27 *Le Moniteur du Commerce*, 25 février 1881
 - 28 *Le Moniteur du Commerce*, 23 décembre 1881
 - 29 *Le Moniteur du Commerce*, 10 février 1882
 - 30 *La Presse*, 28 août 1953
 - 31 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 avril 1979
 - 32 CRERCT, Vol. I, p. 302. Voir aussi p. 355
 - 33 *La Minerve*, 17 février 1874
 - 34 idem
 - 35 Règlement no 39. Pour annexer une partie du territoire de la ville d'Hochelaga à la cité de Montréal.
 - 36 *La Minerve*, 20 juin 1873

Chapitre III:

Les conditions de travail à la Hudon

Législation du travail

Lorsque les ouvriers de la filature Hudon déclenchent la grève en avril 1880, il n'y a aucune loi provinciale régissant la durée et le nombre d'heures de travail, l'âge d'admission des enfants dans les usines, les réparations en cas d'accidents de travail, les normes de sécurité dans les entreprises, etc. C'est l'époque de la non-intervention de l'État dans les affaires du capital: il faut bien comprendre que les patrons ont le gros bout du bâton et qu'aucun frein ne les empêche d'exploiter les ouvriers et ouvrières sans vergogne. Une courte étude de la législation du travail au Québec (et de ses nombreuses lacunes) à la fin du XIXe siècle nous permettra de mieux cerner les pénibles conditions de travail des ouvriers des filatures à cette époque.

L'Acte des manufactures de 1885¹ constitue la première intervention d'importance du gouvernement provincial dans la jungle des relations de travail de cette époque.

Cette loi fixe entre autres pour la première fois l'âge d'admission des enfants dans les manufactures. Aucune fille de moins de 14 ans et aucun garçon de moins de 12 ans ne peut être employé dans les manufactures. Par contre, les garçons de 12 à 14 ans, dont les parents, le tuteur ou le médecin peuvent fournir un certificat d'âge, sont admissibles.

Les garçons, les filles et les femmes ne peuvent travailler plus de 10 heures par jour et plus de 60 heures par semaine. Cependant, la loi permet aux compagnies de modifier l'horaire afin d'abrégier la journée du samedi.

Dans des cas exceptionnels (bris de machines, inondations, etc.), les manufactures peuvent augmenter le nombre d'heures de travail quotidien à 12½ et le nombre d'heures hebdomadaire à 72½ et ce, pour une durée de 6 semaines, moyennant l'obtention d'un certificat de l'inspecteur.

En cas d'accidents mortels ou de blessures graves empêchant un ouvrier de travail plus de 6 jours, le patron doit, à l'expiration de cette période, informer par écrit l'inspecteur de tous les détails de cette affaire.

Un patron employant illégalement un enfant peut être condamné à 6 mois de prison ou 100\$ d'amende. Les parents ou tuteurs falsifiant les certificats d'âge de leurs enfants encourrent une amende de 50\$ ou une peine de 3 mois de prison.

Pour appliquer ces dispositions de la loi, la loi de 1885 permet la nomination d'inspecteurs du travail. On attend cette nomination jusqu'en... 1888. L'Église ne veut pas entériner la nomination d'un Chevalier du Travail (la première grande fédération internationale du travail et condamnée par l'Église) comme inspecteur. Finalement, le gouvernement Mercier en arrive à un compromis et on nomme un Chevalier du Travail, un industriel et un chef inspecteur. Un facteur important pousse le gouvernement à agir après 3 ans d'inertie. Les révélations faites par les ouvriers québécois témoignant à la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail instituée en 1887 par le gouvernement fédéral avaient

secoué fortement l'opinion publique.

À la suite de la publication du rapport des commissaires de cette enquête en 1889 où se trouvent des témoignages accablants sur le travail des enfants, le gouvernement adopte en 1890 des amendements à la loi de 1885 visant à prohiber l'emploi de filles au-dessous de 18 ans (au lieu de 14 ans) et de garçons au-dessous de 16 ans (au lieu de 12) dans des travaux considérés comme dangereux ou insalubres. Un amendement vise aussi à prohiber le travail de nuit des enfants.

En 1894, l'*Acte des manufactures* est remplacé par la *Loi relative aux établissements industriels*². Cette loi ne change rien en ce qui concerne les heures de travail des enfants et retranche ½ heure aux 12½ heures par jour et 72½ heures par semaine durant lesquelles les patrons peuvent faire travailler les enfants pendant les 6 semaines dans des circonstances exceptionnelles. Devant la pression des inspecteurs, la loi réduit de 6 jours à 48 heures le délai après lequel le patron doit aviser l'inspecteur de tout accident mortel ou grave entraînant l'incapacité de travailler.

Ce n'est qu'en 1907 que l'âge d'admission des enfants sera élevé³.

Cet âge est maintenant fixé à 14 ans. L'inspecteur peut vérifier le certificat d'âge par affidavit. Les enfants de 14 à 16 ans doivent fournir une attestation certifiant qu'ils savent lire et écrire pour être en mesure de travailler dans une manufacture.

De nouveau en 1910⁴, le gouvernement élèvera l'âge d'admission à 16 ans. Devant les nombreuses irrégularités commises par les compagnies de coton, on précise que les garçons et les filles de moins de 18 ans ne peuvent travailler plus de 10 heures par jour et plus de 58 heures par semaine. La journée de travail ne peut commencer avant 6:30 heures et se terminer après 18:30 heures.

Finalement en 1912⁵, on abaisse de nouveau le nombre d'heures de travail pour les garçons et les filles de 58 à 55 heures. La journée de travail dans les manufactures de coton ne peut commencer avant 7 heures et se terminer après 18:30 heures.

En ce qui concerne les accidents de travail et leurs indemnités, ce n'est qu'en 1909 que le gouvernement québécois adopte une loi fixant des indemnités à la suite d'accidents mortels, d'incapacité totale ou partielle.

Santé et sécurité au travail

Discutons maintenant des conditions d'hygiène et de sécurité dans lesquelles travaillent les ouvrières(ers). Les rapports des inspecteurs du travail, les rapports des commissions d'enquête et les articles de journaux nous aideront à préciser ces conditions et à tracer un portrait de ce que peut vivre l'ouvrière(er) d'une filature en 1880.

L'environnement de l'ouvrière(er) de la Hudon est loin d'être ce qu'avaient probablement connu

ses parents et ses grands-parents à la campagne. L'atmosphère des filatures est particulièrement vicié. Les ouvrières(ers) doivent respirer pendant de longues heures un air rempli de fines particules de coton soulevées par le travail de tissage et de filage⁶. Après des années d'exposition, les travailleuses(eurs) développent ce qu'on a appelé la "maladie du coton", sorte de fibrose pulmonaire. Nous ne possédons pas de données à ce sujet puisqu'on ne s'in-

téresse pas à ce genre de statistiques à cette époque, mais combien d'hommes, de femmes et d'enfants ont vu d'années de leur vie retranchées par suite de cette terrible maladie et autres affections causées par le travail dans les filatures.

L'atmosphère n'est pas seulement vicié, mais les salles de travail sont surchauffées.

"Dans les usines où l'on emploie un grand nombre d'ouvriers entassés dans les salles où l'atmosphère confinée et privée de communication avec l'air libre, et dans les manufactures de coton où il règne une température très élevée, j'ai prescrit l'installation de ventilateurs aspirants, avec d'excellents résultats".

Durant les mois d'hiver, on rogne sur les coûts de chauffage si bien qu'un froid intense règne le lundi matin puisque les fournaies sont souvent éteintes à partir du samedi après-midi.

"Le lundi matin, les fournaies s'allument à 6½ heures, les ateliers s'emplitent(sic) à sept heures et les ouvrières condamnées au travail assis frissonnent jusqu'à neuf heures et dix heures. Le froid à certains jours est si vif que force est de renvoyer les ouvrières grelottantes.

Ces différences de température font naître des problèmes secondaires. La chaleur surchauffée de l'après-midi se condense la nuit en givre dans les toits pour retomber en rosée malsaine quand la chaleur remonte, aux heures de travail⁸".

Cette alternance de température froide et chaude provoque l'apparition de rhumes persistants. Or les rhumes à cette époque, et particulièrement dans le milieu ouvrier, peuvent très facilement dégénérer en bronchites et parfois devenir très graves. Le bruit souvent

assourdissant des machines en mouvement est aussi un facteur de fatigue et de tension nerveuse. Un machiniste de la Hudson rapporte ainsi que le vacarme à l'intérieur des ateliers est tel que les ouvriers ne s'entendent pas et que quelques enfants employés dans ces endroits sont devenus sourds⁹.

La ventilation laisse aussi à désirer comme l'explique un administrateur de la Compagnie de coton de Montréal:

"Dans les grandes fabriques éclairées au gaz, l'air n'est pas naturellement des plus purs après que l'on ait allumé les becs. L'air devient vicié par la très grande quantité de gaz que l'on y brûle...¹⁰"

Les ouvrières(ers) sont nombreuses(eux) à se plaindre de ces conditions de travail. Plusieurs témoignages à la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail en 1888 en font foi. En 1938, le problème est toujours le même comme sont obligés de l'avouer les auteurs du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile de 1938¹¹. Des ouvrières de la Hudson se plaignent d'effectuer des opérations dangereuses pour leur santé. Elles sont obligées d'enfiler les navettes par aspiration, ce qui était une pratique dangereuse car elle augmente le risque de contracter la tuberculose¹².

De plus, le rythme des machines, établi en fonction du rendement et non des ouvrières(ers) qui les actionnent, exige une attention soutenue particulièrement dans les opérations de filage et de tissage: une fille peut avoir à surveiller de 4 à 5 métiers à la fois. Il faut ajouter que la tension subie par une ouvrière devant ses métiers est accentuée par la peur des amendes qui seront automatiquement prélevées sur son

maigre salaire, si occupée par un métier, elle en oublie un autre. En outre, plus souvent que les hommes, les femmes sont payées à la pièce¹³, ce qui les oblige à maintenir un rythme plus rapide et les rend plus sujettes à ce genre de tension nerveuse.

La station debout aux postes de travail d'une filature comme celle de la Hudon n'est pas non plus exempte de lassitude particulièrement quand les heures sont longues. Et elle doit être d'autant plus pénible pour les quelques femmes enceintes qui travaillent à la Hudon ou à la Sainte-Anne en 1888. En parlant des longues heures de travail des femmes, une enquête affirme que "le surcroît de travail laisse un legs de faiblesse et d'impuissance à ceux qui de près ou de loin en sont frappés¹⁴".

Donc l'hiver, les ouvrières(ers) souffrent du froid, l'été de la chaleur suffocante; l'air est chargé de poussière, la ventilation est déficiente. Mais ce n'est qu'une partie du portrait. Les inspecteurs du travail mentionnent souvent que le travail en manufacture produit des enfants émaciés et rachitiques.

"Les fardeaux continus, les surcharges peuvent déterminer des difficultés précoces, courbatures des os longs, déviation de la colonne vertébrale.

Certains travaux pénibles provoquent des troubles graves de l'économie surtout chez la jeune fille¹⁵".

"Cette année, je n'ai trouvé aucun enfant qui n'avait pas l'âge requis par la loi; mais parfois, j'ai rencontré des enfants si chétifs et si petits pour leur âge, que j'ai dû demander à voir leur certificat d'âge.

Dans les grandes fabriques, j'ai été péniblement impressionné par la petite stature des enfants

en général¹⁶".

Les longues heures de travail sont en partie la cause de ces problèmes de santé et les inspecteurs ne peuvent que s'élever contre cette sorte d'esclavage de jeunes enfants rivés à leur machine.

"Il serait cependant désirable que les permissions accordées pour faire travailler plus de dix heures (Art. 3026) ne fussent pas applicables aux enfants.

Le garçons de 12 ans ou la fille de 14, qui a déjà fourni un travail effectif de 10 heures, a besoin de repos, a besoin de changer de milieu. En hiver ou en été, tout travail au-dessus de 10 heures pour les jeunes enfants est un surmenage préjudiciable à la santé¹⁷".

Le même inspecteur revient à la charge l'année suivante:

"Il est pénible de penser que les enfants de douze à quatorze ans sont obligés d'être sur pied, pour être rendus à la fabrique, dès six heures et demie du matin, par notre température rigoureuse, et n'ayant qu'une demie-heure de liberté le midi; cela constitue selon moi un vrai surmenage¹⁸".

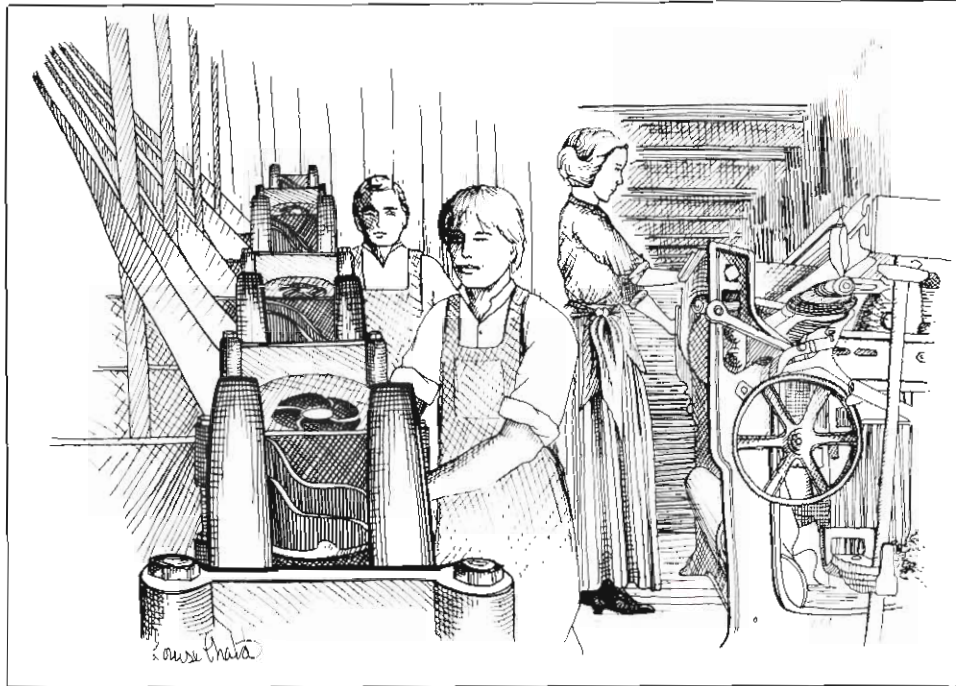
Trente ans après la grève que nous traitons, la situation n'a guère changé. En témoigne une lettre au lecteur datée du 2 décembre 1911:

"Mais l'on se demande: est-ce que ces petits prisonniers du devoir ont l'âge voulu par la loi, réglementant les manufactures? Probablement, ils peuvent avoir 14 ou 15 ans; malgré qu'il a déjà été constaté que des enfants de douze ans y travaillaient, mais le plus grand nombre par leur apparence rachitique, ne sont pas dans une position physique pour soutenir un travail aussi long et aussi ardu¹⁹".

L'obligation pour les ouvrières(ers) de faire leur quart de travail sans interruption est renforcée par des mesures qui peuvent nous faire assimiler la manufacture à une prison. Durant les heures de travail, les portes de l'usine sont verrouillées. Dans un passage se référant tout probablement à la Hudon, on lit ce qui suit dans un rapport d'inspecteur:

"Il ne semble pas logique que l'entreprise admette le barrage

Les conditions dans lesquelles les travailleuses(eurs) prennent leur repas du midi sont aussi très pénibles. La Hudon ne possède pas d'endroit pour dîner²¹. Puisqu'on ne dispose que d'une demie-heure pour dîner, on mange sur place, sans quitter les machines, les métiers. Lorsqu'on fait du temps supplémentaire après 18:30 heures, on se passe souvent de souper (y compris les enfants) ou bien on mange en travaillant²². Les rapports



Ateliers de travail à l'intérieur d'une filature.

des portes durant les heures de travail dans les manufactures de quatre ou cinq étages bondées de filles, femmes et jeunes garçons et dont les issues ne sont déjà que trop restreintes. Les patrons s'excusent en disant que c'est une mesure de discipline, afin d'empêcher le va-et-vient des ouvriers, etc.²⁰.

des inspectrices du travail nommées par le gouvernement en 1896 font état des effets néfastes de ce régime:

"On a pris l'habitude, dans un certain nombre d'établissements, de ne prendre qu'une demie-heure pour le repas du midi, dans le but de compenser pour le demi congé du samedi.

C'est un usage qui doit être à la longue, très préjudiciable à la santé des ouvrières. Elles doivent apporter leur dîner à la fabrique dont l'atmosphère n'est pas précisément celle qui convient à un garde-manger; elles prennent leur repas à la hâte, se privant d'une sortie qui leur serait très salutaire, et se remettent immédiatement au travail. Nul ne peut nier le mauvais effet d'un tel régime²³".

La vie dans une filature est pleine de danger. La sécurité n'est pas organisée efficacement. Selon le rapport de 1889, les inspecteurs mentionnent qu'ils ont exigé de la Hochelaga Cotton Co. la pose d'escaliers de sauvetage dont le nombre est jugé insuffisant²⁴. Trois ans plus tard, on ordonne à la Hudon d'augmenter d'un tiers le nombre des "water-closets" aux 1er et 5e étages; de remplacer les escaliers de sauvetage perpendiculaires par un escalier de sauvetage, plan incliné; d'installer de nouveaux ventilateurs dans les chambres de tissage et de filage²⁵.

Qu'arrive-t-il en cas d'accidents? Il faut préciser d'abord que la loi de 1885 oblige les manufacturiers à ne rapporter que les accidents de travail causant une incapacité partielle ou totale de plus de 6 jours. Par conséquent, peu d'accidents sont rapportés aux inspecteurs. C'est ce qu'avoue un d'entre eux dans son rapport de 1892²⁶. Le rapport souligne également une autre lacune de cette loi:

"Après deux mois, l'inspecteur découvre-t-il qu'un accident de travail a eu lieu dans une fabrique, et que le patron a négligé de donner l'avis à l'inspecteur, que celui-ci se trouve impuissant à faire punir cette contravention, par le fait que l'art. 3051 interdit toute amende ou pénalité à moins que l'action n'ait été

prise dans le délai accordé par la loi, c'est-à-dire deux mois²⁷".

Ce n'est qu'en 1894 que la loi fera passer le délai où l'on doit notifier l'accident de 6 jours à 48 heures. Les listes d'accidents annexés à la suite des rapports des inspecteurs vont particulièrement s'allonger. Beaucoup de ces accidents impliquent des jeunes gens et des jeunes filles.

S'il arrive que l'ouvrier se rétablisse dans le délai de 6 jours, la tentation est forte de la part des manufacturiers de ne pas rapporter ces accidents. Les inspecteurs ne sont pas naïfs au point de croire que tous les accidents sont rapportés. James Mitchell dans son rapport de 1892 indique qu':

"Un grand nombre d'accidents se sont produits, sans que les chefs d'établissement en aient notifié l'inspecteur. Les chefs d'atelier se montrent peu soucieux de l'observance de cette prescription de statut qui les oblige à donner avis d'un accident à l'inspecteur dans les six jours qui suivent. D'autres ignorent absolument la loi à cet égard, étant d'opinion que cette négligence ou omission volontaire est sans gravité bien qu'elle soit très fatale aux ouvriers, en empêchant l'adoption de mesures de nature à prévenir la répétition d'accidents similaires²⁸".

L'inspecteur Louis Guyon estime quant à lui que le tiers des accidents ne sont pas rapportés aux inspecteurs.

La majorité des accidents est causée par des machines en marche fonctionnant à courroie, machines qui happent ici des doigts, là un membre et qui entraînent parfois la mort.

"Parmi les accidents graves relevés par l'inspecteur, les accidents causés par les arbres de

couche et les courroies, sont les plus fréquents; l'ouvrier entraîné par une courroie ou par la prise de ses habits à l'arbre de couche échappe rarement à la mort ou à la perte d'un membre²⁹."

À la suite de chaque rapport de l'inspecteur du travail est ajoutée une liste d'accidents qui lui sont rapportés. James Mitchell est responsable de tout le secteur à l'est de la rue Bleury. La Hudon et la Sainte-Anne comptent toujours un nombre important d'accidents impliquant souvent des mineurs:

"Les victimes des accidents ont été surtout des jeunes filles et des enfants employés dans les fi-

latures, et ils ont été causés par un manque de précaution ou trop grande familiarité du danger³⁰".

Cette dernière remarque ne doit pas nous surprendre outre mesure. Pour les inspecteurs, la cause première des accidents est la négligence, l'inattention et l'imprudence des ouvriers. James Mitchell en donne l'illustration dans son rapport de 1898:

"J'ai tenu une enquête dans la plupart des cas qui m'ont été rapportés, et la preuve a établi que presque toujours l'accident devait être attribué à la négligence de la part des victimes elles-mêmes³¹".

Tableau VI

Accidents survenus à la Hudon et à la Sainte-Anne en 1896-97

Date 1896	
Juil. 8	— Ludger Girard, âgé de 16 ans, Sainte-Anne. A eu les doigts écrasés entre les rouleaux en mouvement.
Juil. 23	— Adélarde Alarie, 16 ans, Sainte-Anne. Légère coupure sur le dos de la main.
Sept. 14	— Avila Trudel, 17 ans, Sainte-Anne. A eu une main écrasée entre deux rouleaux.
Oct. 30	— Eugène Fisette, 26 ans, Hudon. A perdu un doigt et a eu la main lacérée par une machine à planer.
Nov. 4	— Alexandre Roy, 64 ans, Sainte-Anne. Une balle de coton lui est tombée d'un ascenseur sur le pied et lui a causé une foulure et une grave entorse à la cheville du pied.
Nov. 27	— Louise Audette, 14 ans, Hudon. S'est fait prendre et écraser les doigts d'une main dans une roue.
Déc. 16	— Auguste Bousel, 37 ans, Hudon. A été renversé par une balle de coton et gravement meurtri.
1897	
Janv. 5	— Baptiste Dorion, 28 ans, Hudon. Lésion à la cuisse, causée par sa propre imprévoyance.
Janv. 12	— Narcisse Cormier, 67 ans, Hudon. S'est fait prendre la main dans un engin et a perdu l'index à partir de la première jointure.
Janv. 27	— Patrick Campbell, 32 ans, Hudon. Bras brûlé par suite de sa propre négligence. — Joseph Henrickson, 20 ans, Hudon. Blessure à la tête, causée par son inattention.
Fév. 3	— Thos. Lespérance, 18 ans, Hudon. Doigt écrasé par un engrenage.

-
- Fév. 8 — William Viau, 46 ans, Sainte-Anne. Doigt cassé à la première jointure par la chute d'une lourde charge de coton.
- Fév. 27 — Onésime Harvey, 60 ans, Hudon. Comme il était à nettoyer le puits, tandis que l'ascenseur était en mouvement, il fut pris entre la plateforme et le plancher et écrasé au point qu'il mourut le lendemain.

Source: Rapport général du commissaire des Travaux publics, 1897 pp. 53 à 56.

Les inspecteurs n'ont cependant que peu de recours contre les employeurs qui peuvent contrevenir à la loi en matière de sécurité. Celle-ci est tellement élastique et pleine de lacunes que les contrevenants peuvent s'en tirer à bon compte.

"Des ordonnances générales de ne pas compromettre la santé des ouvriers, de tenir proprement la manufacture, etc. nécessitent dans l'application bien des discussions, des tâtonnements. Cela n'en dit assez ni à l'ouvrier, ni au patron, n'indique pas suffisamment quand l'esprit de la loi a été violé.

Dans la pratique les inspecteurs ont dû s'en tenir surtout à la persuasion, n'osant jamais aller devant les tribunaux avec des textes aussi peu formels. Ne vaudrait-il pas mieux, chaque fois que possible, établir un minimum de tolérance sur ces divers sujets? Sans doute, il ne faudrait pas pour cela négliger la persuasion, mais les conseils font beaucoup plus d'impression quand on sent que celui qui les donne peut les changer en ordres³²".

À cela s'ajoute la faiblesse des amendes imposées aux contrevenants.

"En ce qui concerne notre loi, les amendes qui peuvent être infligées sont tellement insignifiantes, que même en gagnant l'action engagée, l'inspecteur per-

drait en frais de procédure une somme plus forte que l'amende imposée à l'industriel³³".

Qu'arrive-t-il à l'ouvrier victime d'un accident? Il ne dispose presque d'aucun recours. Ce n'est qu'en 1909 que le gouvernement adopte une loi fixant les indemnités à la suite d'accidents mortels ou provoquant l'incapacité. Pour obtenir réparation, un ouvrier blessé doit tenter des poursuites au civil. Le Code civil, en vigueur depuis 1866, par ses articles 983, 1053, 1054 et 1203, oblige les travailleuses(eurs) à prouver devant les tribunaux qu'il y a eu faute ou négligence de la part de l'employeur. Le fardeau de la preuve repose donc sur les épaules de l'ouvrière(er) blessée(é). Comme une action intentée en cour exige des frais considérables, il est inutile d'ajouter que peu d'ouvrières(ers) se prévalent de ce "droit" et actionnent une compagnie pour blessures corporelles. Louis Guyon indique:

"Il y a eu moins de procès pour causes d'accidents mortels dans ma division, et un grand nombre de causes gagnées en première instance furent rejetées en Cour suprême. Et de fait les décisions favorables aux ouvriers deviennent de plus en plus rares³⁴".

Nous pouvons citer deux exemples montrant qu'en trente ans, la situation a peu évolué. Mercredi le 7 avril 1880, une semaine avant le début de la grève, Magloire Leroux

est sérieusement blessé par un baril vide lancé du haut de la manufacture Victor Hudon. Pour lui permettre de survivre quelque temps, car il ne peut toucher aucun salaire, les employés de la filature font une collecte qui lui rapportera 45\$³⁵. Dans les jours qui suivent, sa condition s'aggrave au point de craindre pour sa vie.

Le 8 mai de la même année, Magloire Leroux intente une poursuite légale de 5 000\$ contre les propriétaires de la manufacture pour l'accident dont il a été victime. Nous n'avons pu savoir si M. Leroux aura gain de cause³⁶.

En 1907, un cas à la fois édifiant et pathétique nous est rapporté dans les journaux. C'est une lettre provenant de la Fédération des ouvriers textiles, l'un des premiers syndicats de cette branche de l'industrie, et adressée à *La Presse*.

"Comment les ouvriers, qui travaillent dans les filatures du Canada, sont-ils protégés?

Un fait entre mille, va vous édifier. Un homme travaille dans l'une des filatures de la Dominion Textile Coy, à Montréal, depuis 17 ans. Il a été un modèle, ne perdant pas de temps, sobre, honnête, enfin, il est à son poste depuis 17 ans.

Or samedi à 7 heures du mois courant étant sur son ouvrage, il s'est accidentellement blessé au doigt: sa blessure nécessite un temps assez long de repos.

Immédiatement, il fut déchargé de son emploi: le surintendant prévenu, déclara lui-même à l'auteur de cette lettre, que dans ses filatures, quand le travail cesse, le salaire cesse aussitôt. L'ouvrier en question est un pauvre homme; si personne ne vient à son aide, il va, lui et sa famille, tomber dans les dettes,

puis dans la misère³⁷".

Voici un extrait d'un rapport d'une commission d'enquête instituée en 1908 par le gouvernement du Québec et qui résume assez bien les doléances des ouvrières(ers) en matière de sécurité.

"Les ouvriers, d'autre part, allèguent que la loi actuelle est injuste à leur égard, parce qu'elle les oblige à établir la faute du chef d'entreprise ou de ses préposés. Cela les engage dans un procès long et coûteux. En outre, leur réclamation fut-elle bien fondée, la difficulté est encore de prouver la faute du patron, à l'aide des témoignages de leurs camarades qui sont appelés à déposer contre leur patron. Et comme la statistique constate, que presque la moitié des accidents sont attribuables à un cas fortuit, à la force majeure ou à des causes déterminables, il s'ensuit que dans tous ces accidents, l'ouvrier, en vertu de la loi actuelle, ne peut obtenir du patron une indemnité, et que, par suite, il se trouve à en supporter seul les conséquences. Les ouvriers entendus devant la commission se sont plaints de la longueur des procès et des frais élevés qu'ils entraînent. Ils ont aussi fait valoir qu'étant dénués de ressources, ils ne peuvent suivre le patron dans les nombreux appels devant les tribunaux. Il est arrivé souvent que le jugement définitif n'a été prononcé que plusieurs années après l'institution de la poursuite³⁸".

De plus, toutes sortes de pressions sont exercées sur celles (ceux) qui portent plainte ou celles (ceux) qui témoignent en faveur de leurs camarades. Un rapport de 1939 en fait mention³⁹. Citons le cas concret d'Alphonsine Fontaine, ouvrière de la Sainte-

Anne, renvoyée de la filature en 1887 parce qu'elle avait témoigné dans la cause d'un confrère ayant eu les deux bras arrachés à la suite d'un accident⁴⁰.

Heures de travail

Nous avons vu précédemment qu'avant la grève de 1880, les ouvrières(ers) de la Hudon peuvent travailler jusqu'à 64:45 heures par semaine. Les heures supplémentaires en sus du 60 heures ne sont pas payées et l'on termine à 21 heures le mercredi. À l'époque où siège la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail (1888) la moyenne des heures de travail est de 60 heures par semaine dans l'industrie en général. Cependant, la journée du samedi est plus courte. Ce faisant, on travaille 11 heures par jour la semaine et 6 heures le samedi. La journée normale commence à 6:30 heures et ne se termine qu'à 18:15 heures avec 45 minutes pour dîner. Toutefois, la compagnie fait tourner les machines après 30 minutes de dîner et l'ouvrière(er) s'empresse de retourner à sa machine pour ajouter à. Il arrive parfois que l'on travaille jusqu'à 13 heures le samedi. Détail important souligné par un machiniste de la Hudon dans son témoignage à la Commission: les heures de travail supplémentaires sont payées aux adultes mais non pas aux enfants⁴¹. Le même machiniste affirme même que la plus longue journée travaillée a été de treize heures. Les seuls jours fériés sont les fêtes de Noël et du jour de l'An.

En 1909, lors des témoignages à la Commission sur l'industrie textile au Québec, on établit que la moyenne horaire hebdomadaire est toujours de 60 heures/semaine sauf que l'on débute 15 minutes plus tôt

Voilà un tant soit peu les conditions de santé et sécurité au travail des ouvrières(ers) de l'époque que nous étudions.

le matin et que l'on termine 15 minutes plus tôt le soir.

En 1910, le gouvernement québécois légifère finalement en diminuant le nombre d'heures de travail dans les filatures de 60 à 58 puis à 55 en 1912. Cependant entre la loi et la réalité, il y a toujours une grande marge. Une ouvrière écrit à *La Presse* en 1910 et souligne qu'

"actuellement dans le département des tisserands à Hochelaga, on ne travaille pas seulement 60 heures par semaine, mais 67½ heures. Car trois soirs on travaille jusqu'à neuf heures du soir sans désemparer avec une pauvre petite demi-heure(sic) pour souper⁴²".

Entre la Commission royale d'enquête de 1888 et celle de 1909, les filatures de coton ont-elles respecté la moyenne de 60 heures/semaines? En parcourant les rapports des inspecteurs du travail durant cette période, nous sommes amenés à constater que les filatures oscillent entre le temps supplémentaire à outrance lorsque le carnet de commandes est rempli et les heures réduites et même la fermeture lorsque les affaires sont à la baisse. Nous pouvons suivre ainsi l'état des affaires dans cette industrie.

En 1888, les métiers semblent tourner à plein rendement puisqu'un ouvrier de la Hudon affirme à la commission qu' "Ils pressent l'ouvrage et qu'ils nous font travailler du temps extra⁴³".

L'année 1890 semble une année de faible activité tout comme en 1883 lorsque la Hudon doit

fermer ses portes durant le mois de novembre.

"Aucune plainte ne m'a été faite au sujet d'infraction à la loi, et ceci peut, je crois, s'expliquer en partie par le fait que les manufactures, surtout des matières textiles, n'ont pas été employées pendant toute l'année, et quelques-unes d'entre elles ont été fermées entièrement⁴⁴".

Même constatation pour 1891. Étant les moins qualifiés, les enfants sont donc les premiers à être mis à pied quand survient un ralentissement.

"Ils (les patrons) ne semblent pas non plus enclins à employer des enfants qui n'ont pas l'âge requis par la loi, ni à dépasser la limite de dix heures par jour. Peut-être cela est-il dû en partie à ce que les affaires continuent à être languissantes dans les diverses industries⁴⁵".

En 1893, par contre, les affaires reprennent: "Les fabricants de matières textiles ont eu de l'ouvrage, surtout ceux de l'industrie (sic) cotonnière⁴⁶". En 1896, nouveau relâchement. On assiste à une situation de surproduction dans toute l'industrie et le nombre d'heures de travail diminue. Certaines usines doivent même fermer leurs portes ou réduire leur personnel.

"Je dois d'abord déclarer que l'état languissant de l'industrie durant l'année qui vient de finir, a obligé quelques-uns de nos manufacturiers à ne maintenir leurs fabriques ou ateliers en activité qu'à des heures restreintes, à les fermer ou à réduire le nombre de leurs employés. Il résulte de ces circonstances que des produits manufacturés ont excédé la demande et que, en

conséquence, il y a eu peu de raison d'employer de tout jeunes enfants ou d'excéder les heures supplémentaires de travail⁴⁷".

L'année 1898 est qualifiée d'excellente pour la production par l'inspecteur Mitchell:

"J'ai accordé à des patrons des permis de travail au-delà des heures réglementaires. Ce chiffre excède celui des années précédentes et s'explique par le fait que les manufacturiers ont eu un nombre si considérables(sic) de commandes à remplir que, sans cette permission, il leur en aurait fallu laisser de côté. Les manufacturiers n'ont jamais eu tant à faire, depuis que j'exerce mes fonctions d'inspecteurs, c'est-à-dire depuis dix ans, que pendant l'année qui vient de s'écouler. Il en a été ainsi particulièrement de ceux engagés dans l'industrie des tissus, surtout des cotons et des lainages⁴⁸".

Au mois d'avril 1898, le rez-de-chaussée de la Hudon est inondé. L'eau submerge les machines et il s'ensuit un arrêt de plusieurs jours. Comme le prévoit la loi, une industrie peut obtenir la permission de l'inspecteur de faire travailler des heures supplémentaires dans de tels cas. La durée du travail jusqu'à 12 heures par jour ou 72 heures par semaine est permise pour une période n'excédant pas 6 semaines. Les ouvrières(ers) de la Hudon doivent donc faire de longues heures supplémentaires. Incidemment, une délégation du Conseil Central des métiers et du travail visite la filature et en donne le rapport suivant:

"Ce comité dit qu'il a trouvé les choses dans un état déplora-

ble. L'acte des manufactures n'est nullement respecté, on y voit des filles qui ne paraissent (sic) pas plus âgées de 8 à 10 ans travailler à des métiers, dont leurs têtes dépassent à peine en hauteur. Il a été aussi dit au comité que ces jeunes personnes étaient obligées de travailler souvent jusqu'à neuf heures du soir, sans avoir la permission de souper⁴⁹".

Salaires

Nous allons tenter maintenant d'estimer, en faisant appel à diverses sources, le salaire des ouvrières, ouvriers et enfants de la filature Hudon pour la dernière partie du XIXe siècle.

Comme nous l'avons vu plus haut, les salaires hebdomadaires à la Hudon avant la grève d'avril 1880 sont comme suit: 7\$ à 8\$ pour les hommes, 4,50\$ pour les femmes et 1,20\$ pour les enfants.

Les rapports du commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de 1886 et 1887 donnent le montant de salaires pour certains métiers de Montréal⁵¹. Pour 1886, le salaire des tisserandes s'échelonne entre 4,80\$ et 7,50\$/semaine et celui des tisserands entre 7,50\$ et 9\$/semaine. L'année suivante, ce salaire se situerait entre 7,50\$ et 12\$/semaine. Le tableau de ces salaires est constitué à partir de témoignages souvent contradictoires d'employeurs, d'employées(és) et d'agences d'immigration. Il est nettement surestimé: il se rapproche plus du minimum fixé que du maximum. Dans ces statistiques et celles qui suivront, une constante revient: le salaire des femmes équivaut aux 2/3 de celui des hommes.

Le petit nombre d'inspecteurs affectés à la surveillance ne peut éviter des cas extrêmes de surmenage et d'exploitation éhontée. Ainsi *La Presse* rapporte le cas de surmenage de Joseph Lussier, journalier à la Hudon, contraint de travailler vers le 11 février 1899, trente-cinq heures consécutives sans dormir⁵⁰. Ce journalier est payé à l'heure et à une heure d'avis, il peut être congédié.

La Commission royale d'enquête de 1888 découvre que les salaires dans l'industrie textile sont de 5\$ à 6\$/semaine pour les hommes, de 4,50\$ à 5\$/semaine pour les femmes et de 1,50\$ à 1,80\$/semaine pour les enfants⁵². Par exemple à la Hudon, qui emploie à peu près 1,100 personnes en 1888 (dont 500 ou 600 femmes et une centaine d'enfants), le salaire des enfants est de 25 à 30 cents par jour, celui des filles (au-dessus de 15 ans) de 75 à 80 cents par jour⁵³. Plusieurs femmes sont payées à la journée mais la majorité d'entre elles le sont à la pièce. Par exemple, les fileuses âgées de 19 ou 20 ans sont payées selon le nombre de rangées à surveiller (soit de 12 à 14 rangées chacune). Leur salaire s'élève à 75 cents par jour⁵⁴. Le salaire moyen des hommes est de 80 cents à 1\$ par jour, mais beaucoup gagnent encore moins, soit 60 cents par jour⁵⁵. Le recensement de 1891 donne un salaire annuel de 454\$ et donc un salaire hebdomadaire moyen de 8.70\$ pour un employé de filature de Montréal. Il faut préciser ici que dans ces chiffres sur le salaire annuel, on ne tient pas compte du chômage qui peut survenir comme dans les années 1883, 1890-1891, 1898 où les filatures ont fermé, réduit le nombre d'heures et d'employées(s).

Au début du siècle, les salaires de la Hudon évoluent comme suit:

Tableau VII

Salaire hebdomadaire moyen à la filature Hudon, 1900-1912

Nature du travail	1900-1905	1907	1908-1912
Employés à la salle des cardes	5,64\$	7,74\$	5,88\$
Employés à la salle de filage	5,28\$	6,18\$	5,70\$
Employés à la salle de tissage	6,66\$	7,92\$	7,44\$

Source: Rouillard, Jacques, *Les travailleurs du coton au Québec, 1900-1915*, p. 69.

Précisons tout de suite que les salaires subissent une baisse unilatérale de 10% par la compagnie en 1908 ce qui provoquera de nombreuses grèves dans toutes les filatures québécoises.

Mais une étude sur les salaires des ouvrières(ers) des filatures ne serait pas complète sans quelques mots sur la véritable plaie des amendes prélevées sur le salaire de celles-ci (ceux-ci). Cette pratique tend à disparaître au début du siècle parce qu'elle ne constitue plus un motif de mécontentement lors de conflits mais elle est très présente au moment de la grève et lors des témoignages des ouvrières(ers) de la Hudon et de la Sainte-Anne à la Commission d'enquête de 1888.

Le seul engagement que les ouvrières(ers) de la Hudon doivent signer en entrant à la compagnie est le suivant:

“Tout employé désirant abandonner le service de la Compagnie, sera tenu de donner deux semaines d'avis de son intention à son surveillant, et s'il néglige de remplir cette condition, la Compagnie aura le droit de garder et de s'approprier son salaire de deux semaines lequel sera déduit du montant qui lui sera dû par la Compagnie.

La Compagnie peut en aucun (sic) temps, sans avis, destituer aucun (sic) de ses employés pour incapacité, infidélité,

conduite immorale ou désordonnée ou pour tout dommage volontaire causé à la propriété de la Compagnie.

Les employés travailleront tous les jours de fête, le jour de Noël et le Premier de l'An exceptés, ou aucun (sic) autre jour que la Compagnie jugera à propos d'accorder.

Une copie des règlements ci-dessus sera donnée à tout employé au moment de son entrée au service de la compagnie⁵⁶”.

Cependant dans la filature, les contremaîtres exercent une sévérité excessive: ils abreuvent les employées(s) de reproches et d'injures, battent parfois les enfants, renvoient des employées(s) pour un rien et surtout font montre d'un arbitraire le plus complet dans l'imposition des amendes. D'ailleurs, plusieurs conflits sont provoqués par suite des exactions des contremaîtres: la grève d'avril 1880 en est un exemple; en 1887, des ouvrières débrayent spontanément parce qu'on a modifié unilatéralement leurs conditions de travail et le 27 septembre 1893, des femmes exigent le renvoi d'un contremaître qu'elles estiment injuste envers elles.

Le système d'amendes repose sur un ensemble de règles non-écrites du contremaître sans le consentement explicite des directeurs de la compagnie. Le travail des femmes dans la filature se fait géné-

ralement à la pièce et comporte un système de contrôle par marquage à l'aide de "ticket": des amendes sont appliquées sur chaque pièce défectueuse. Les autres raisons invoquées par les contremaîtres sont le "mauvais ouvrage"⁵⁷ (évidemment déterminé par le contremaître), pour s'être battu⁵⁸, pour du papier de toilette employé à se faire des bigoudis⁵⁹, un retard⁶⁰ (on soustrait un quart du salaire d'une journée pour moins d'une demie-heure de retard), un refus d'obtempérer aux quatre volontés du contremaître⁶¹, une machine brisée⁶², etc. Voici un exemple de salaire payé à des ouvrières et le montant de leurs amendes:

- "1^o: Salaire 12,60\$; amende 1\$
- La 2^o: Salaire 12,55\$; amende 0,75\$
- La 3^o: Salaire 10,50; amende 0,25\$

La 4^o: Salaire 6,30\$; amende 0,40\$⁶³

Le total des amendes payées à la Hudon pour toute l'année 1887 s'élève à 1673\$ et elles frappent surtout celles qui travaillent à la salle de tissage⁶⁴. Les amendes imposées dépassent souvent le salaire d'une journée. Plusieurs ouvriers affirment que tous ont des amendes à payer sur le salaire de chaque semaine⁶⁵. Le gérant de la Sainte-Anne affirme que l'ouvrière(er) a le "choix" de payer ses amendes ou de s'en aller tout en étant pénalisé pour deux semaines de salaire⁶⁶. De plus, les ouvrières(ers) sont susceptibles de renvoi si elles(ils) refusent de travailler les jours de fête légale.

Jusqu'en 1887, les ouvrières(ers) de la Hudon sont payées(és) mensuellement ce qui favorise l'endettement progressif comme le montre le tableau suivant:

Tableau VIII

Exemple d'un livre de crédit d'un travailleur de la fabrique de coton d'Hoche-laga qui gagne 1\$ par jour ou 24\$ par mois. Août 1887.

	Dû	Payé	Solde
1er janvier 1887	41,02\$	31,00\$	10,02\$
5 mars	32,73\$	22,73\$	10,00\$
2 avril	40,34\$	20,00\$	20,34\$
6 mai	42,46\$	15,00\$	26,46\$
4 juin	47,18\$	15,00\$	32,18\$
1er juillet	47,94\$	15,00\$	32,94\$

Source: *La Presse*, 13 août 1887

Depuis longtemps, les ouvrières(ers) réclament des payes plus fréquentes et en 1887, ils obtiennent de toucher leur salaire tous les quinze jours en

échange de l'abandon de certaines fêtes religieuses. Les salaires seront dorénavant payés tous les 15 jours avec une semaine de retard.

Travail des enfants

Avant de parler plus spécifiquement du travail des enfants, nous allons décrire sommairement les différentes étapes de travail dans une filature et situer les endroits où l'on trouve le plus d'enfants.

Les quatre principales opérations sont le cardage, le filage, le tissage et l'apprêtage.

Une fois le coton brut nettoyé, celui-ci passe dans un métier à carder où des cylindres revêtus de fines aiguilles séparent les fibres et les disposent parallèlement. Cette machine donne à la fibre la forme d'un câble rond d'un pouce de diamètre. En 1908 à la Hudon, 125 à 130 personnes sur 900 employés travaillent à la salle des cardes, le tiers d'entre eux(elles) étant des ouvriers(ères) spécialisés. Cependant, ces machines soulèvent une poussière de coton qui contribue à vicier l'atmosphère de travail. C'est ordinairement dans cette salle que se produit la majorité des accidents de travail.

La deuxième opération est le filage. Elle consiste à étirer, à tordre et à transformer en un fil, qu'on enroule sur des bobines, le câble léger sorti de la salle des cardes. Ce travail nécessite un long apprentissage du fileur(euse) et fait de lui(elle) un(e) ouvrier(ère) spécialisé(e) et recherché(e). À la Hudon en 1908, 125 à 130 ouvriers, des hommes pour la plupart, travaillent dans cette salle. Plusieurs enfants aident les fileurs à faire ce travail.

La troisième opération principale est le tissage. À l'aide d'une navette animée d'un va-et-vient, le métier à tisser entrecroise les fils pour en faire du tissu. Ce travail est presque exclusivement l'apanage des femmes et on y trouve peu d'enfants.

L'étoffe sortie du métier doit être lavée et blanchie. Certaines fila-

tures teignent aussi les tissus⁶⁷.

Avec les industries du tabac, de la laine et de la chaussure, l'industrie du coton a, à la fin du XIXe siècle, la triste réputation d'être la plus importante consommatrice de travail d'enfants.

Avant l'adoption de l'*Acte des manufactures* en 1885 et sa mise en application en 1888, rien n'empêche l'embauche d'enfants de 8, 9 ou 10 ans dans les filatures. Une enquête gouvernementale de 1882 constate que 489 enfants de moins de 14 ans travaillent dans les 13 filatures visitées. 89 enfants ont moins de dix ans. C'est-à-dire plus de la moitié des enfants de moins de dix ans travaillant dans l'ensemble des manufactures visitées⁶⁸. Le recensement de 1881 signale que 62 garçons et 55 filles travaillent à la Hudon soit 16% de l'effectif ouvrier total. En 1891, 123 garçons et 116 filles travaillent à la Hudon et à la Sainte-Anne, ce qui équivaut à 14% du personnel. Une autre enquête, celle-ci de 1909, mentionne que 26,6% des ouvrières(ers) ont moins de 18 ans⁶⁹.

Mais pourquoi ce nombre considérable d'enfants dans les filatures? Premièrement parce que le travail d'une filature est le fait d'une majorité d'ouvrières(ers) non-spécialisées(s), donc que l'on peut payer à des salaires inférieurs.

Deuxièmement, les manufacturiers du coton en viennent à considérer l'unité de travail comme étant non plus le père de famille, mais toute sa famille y compris la femme et les enfants. Si bien qu'un individu ne peut plus assurer seul la subsistance de sa famille et que d'autres membres doivent contribuer au revenu familial. L'enfant est à la fois un élément nécessaire et un concurrent déloyal: nécessaire parce qu'il apporte un revenu essen-

tiel bien que minime et concurrent déloyal parce qu'il pousse les salaires à la baisse. C'est ce que l'inspectrice Provencher exprime clairement dans ce commentaire:

"On oppose souvent à la loi la nécessité où sont beaucoup de familles pauvres de faire travailler leurs enfants; mais quiconque est tant soit peu au courant de la question, sait que le travail des enfants signifie de minimes salaires, de sorte que l'enfant fait réel-

lement concurrence à ses frères aînés et même à son père; on l'emploie en leur lieu et place parce qu'on le paie moins. Le résultat de cet abus est donc défavorable aux enfants qui perdent ainsi des années précieuses pour leur instruction, et à la classe ouvrière toute entière qui, sans lui commenderait (sic) de meilleurs salaires⁷⁰".

Que les enfants soient un maillon



Les enfants des filatures.

essentiel dans l'obtention d'un revenu un tant soit peu décent, cela ne fait aucun doute.

"Que faire pour le journalier ordinaire qui ne reçoit qu'environ une piastre et demie par jour? Pouvait-il satisfaire aux besoins d'une grande famille s'il s'était privé du droit d'envoyer ses enfants travailler jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quinze ans, tel qu'il a été suggéré par plusieurs? Pas aussi bien dans tous les cas que dans l'état actuel des choses, et il ne faut pas oublier que les enfants qui sont employés dans les manufactures sont presque tous les fils et filles de journaliers⁷¹".

Troisièmement, les employeurs estiment qu'ils peuvent abaisser les salaires des jeunes garçons et des jeunes filles qu'ils supposent devoir vivre chez leurs parents pour subsister.

En 1885, le gouvernement québécois fixe la limite d'âge des enfants à 14 ans pour les filles et à 12 ans pour les garçons. Lors de la Commission d'enquête de 1888, Andrew Frederick Gault déclare ignorer le contenu de la loi et que si une telle loi était adoptée, elle forcerait d'après lui son entreprise à avoir deux équipes d'ouvriers⁷²!

Ce n'est qu'avec les témoignages accablants devant la Commission concernant le travail des jeunes enfants et surtout avec la publication du rapport des commissaires en 1889 que le gouvernement se décidera à nommer les inspecteurs pour faire appliquer la loi de 1885 et adoptera une loi pour interdire le travail des enfants dans certaines industries classées dangereuses et insalubres.

Chaque garçon de 12 ans et plus et chaque fille de 14 ans et plus doit pouvoir montrer à l'inspecteur un certificat d'âge signé par ses

parents ou tuteurs. De là viendront les difficultés d'application. D'une part, pour faire travailler leurs enfants dont le salaire est essentiel au revenu familial, des parents se verront dans l'obligation de falsifier les certificats. On le voit par la réticence qu'ont certains enfants à montrer ceux-ci.

"J'ai trouvé un grand nombre d'enfants au-dessous de l'âge requis, surtout dans les manufactures de coton. Je suis heureux de dire que les employés (lire employeurs), en général, ont témoigné vouloir se conformer strictement à la loi. Je ne puis en dire autant de quelques parents. Ceux-ci désiraient évidemment placer leurs enfants dans des fabriques où ils pouvaient gagner de l'argent; cela se voit dans les réponses équivoques des enfants et dans la répugnance qu'ils témoignent quant (sic) on leur demande d'apporter leur certificat de naissance; dans des cas où les enfants n'avaient qu'un mois ou deux de moins que l'âge requis, je leur ai permis de rester, les autres ont été congédiés, à ma demande⁷³".

L'on peut discerner que James Mitchell provient du milieu patronal lorsqu'il affirme ce qui suit:

"Au sujet de l'emploi des enfants dans les fabriques de mon district, je tiens à remarquer que les chefs d'établissements se montrent en général plus scrupuleux dans l'observance de la loi que les parents eux-mêmes, qui, moins soucieux de l'instruction de leurs enfants que de grossir le budget de la famille au moyen de leur travail à l'atelier, laissant leurs jeunes enfants et filles croupir dans l'ignorance, sans recevoir aucune teinture d'instruction⁷⁴".

Pourtant, certains manufacturiers du textile désirent que les enfants soient admis plus jeunes dans les filatures bien que la limite soit peu élevée⁷⁵.

D'autre part, malgré l'apparente "répugnance" des manufacturiers à embaucher des enfants de moins de 12 ans ou 14 ans, cette pratique est fort courante dans les filatures de coton au Québec.

"Il n'y a eu que peu de contravention à cet article. Comme par le passé, ces contraventions furent relevées dans les filatures de laine et de coton⁷⁶".

Le même inspecteur fait renvoyer nombre d'enfants travaillant dans les filatures quelques années plus tôt et ce, malgré le certificat des parents⁷⁷. En 1893, parce qu'un congrès ouvrier tenu à Montréal s'intéresse à la question du travail des enfants dans les filatures de coton, 51 enfants sous l'âge d'admission seront renvoyés par la Dominion Cotton Mills, filature Sainte-Anne⁷⁸. Les manufacturiers fautifs rejettent la faute sur les gérants et contremaîtres dévoilant par le fait même le peu de contrôle exercé sur l'âge d'admission des enfants.

"Le patron rejette presque toujours la responsabilité de cette violation de la loi sur un contremaître, et celui-ci avoue candidement — ou cyniquement — qu'il ne s'enquiert pas de ce détail, qu'il ne tient pas de registre, que le livre de paie lui suffit et qu'il n'y inscrit pas l'âge des enfants⁷⁹".

Le fait que les filatures de coton violent ouvertement la loi sur l'âge d'admission des enfants est clairement démontré par un rapport donné à une session du Conseil exécutif de la Fédération des ouvriers textiles du Canada en 1907:

"... ce rapport conclut que la loi, non seulement n'est pas observée, mais est ouvertement violée.

Des enfants, renvoyés d'une manufacture par les inspecteurs eux-mêmes, y rentrent quelques jours après; d'autres prennent congé pour un jour ou deux quand la visite de l'inspecteur est annoncée⁸⁰".

Comment les enfants sont-ils traités dans les filatures de coton et particulièrement à la Hudon? D'abord, les enfants travaillent pour la plupart pieds nus parce qu'ils n'ont tout simplement pas de souliers à se mettre ou bien qu'ils ne veulent pas user la seule paire qu'ils portent⁸¹. Nous avons vu précédemment que les enfants, comme leurs soeurs, frères et parents, travaillent de longues heures et que si la journée se termine à 21 heures, bien souvent ils se passent de souper.

De plus, les enfants sont parfois battus par les contremaîtres pour du travail soi-disant mal fait comme le signalent des témoignages à la Commission de 1888⁸². Nous aurons l'occasion de discuter plus longuement dans le chapitre IV de la question de l'instruction et de la santé des enfants dans les filatures. Afin de justifier le travail des enfants dans sa filature, le directeur de la Hudon déclare que le travail dans une filature n'est pas pénible pour les enfants et que de toute façon, l'enfant est mieux dans une filature que dans la rue⁸³!

Malgré toutes les recommandations des inspecteurs de travail et les pressions des milieux ouvriers et syndicaux, le problème du travail des enfants reste entier si bien que l'inspecteur Louis Guyon se doit de déclarer en 1917:

"Le travail des enfants reste toujours le problème insoluble que nous avons connu dès la mise en force de notre loi provinciale en 1888⁸⁴".

La syndicalisation

Dans la première moitié du XIXe siècle, l'économie du Québec est encore rurale et la syndicalisation prend la forme d'unions de métiers. C'est autour de 1830 que les premières unions ouvrières apparaissent au Québec. Dès 1827, les imprimeurs de Québec s'unissent puis ceux de Montréal (1833). Les charpentiers et les menuisiers (1833), puis les tailleurs suivront l'exemple. Ce n'est que vers 1860 que de nouvelles organisations apparaîtront: par exemple à Québec, les débardeurs et les charpentiers de navire s'unissent en 1861. À Montréal, les unions américaines créent l'Union internationale des mouleurs (1861), celles de cigariers (1865), celle des typographes et des cordonniers (1867), des mécaniciens (1867) et des chefs de train (1868). Les Chevaliers de Saint-Crépin (chaussure) s'introduisent à Montréal en 1869.

Le syndicalisme ouvrier va prendre un nouvel essor avec l'adoption d'une loi fédérale en 1872 qui stipule que le syndicalisme ne constitue pas un acte de conspiration⁸⁵. Mais la crise économique de 1873-1878 atteint le mouvement syndical: il y a un net ralentissement jusqu'aux années 1880. Cette période d'industrialisation rapide voit la création de nombreuses associations: les Chevaliers du Travail, association très revendicatrice, et les unions internationales de métiers, telles les associations des ouvriers de la chaussure et celles des cigariers⁸⁶.

Les Chevaliers du Travail, originaires des États-Unis, s'installent à Montréal en 1882. Avec leur apparition, deux courants vont se dessiner dans le mouvement ouvrier: d'une part, les unions de métiers qui regroupent les ouvriers qualifiés et

d'autre part, les Chevaliers du Travail qui s'intéressent aux travailleurs spécialisés et non-spécialisés. Des différences idéologiques vont vite les opposer. Les premières mobilisent sur la base des métiers, favorisent la grève comme moyen de pression et visent avant tout la promotion de leurs membres⁸⁷. Les Chevaliers, pour leur part, veulent mettre de l'avant une conscience de classe et une réforme sociale. À ce titre, ils réclameront outre des salaires plus élevés et des heures moins nombreuses, des écoles du soir, des bibliothèques, le droit à des délais dans le cas d'endettement, le droit de participer à la vie politique, l'abolition des saisies... pour les ouvriers. En 1887, ils demandent le salaire égal pour un travail égal en ce qui concerne les femmes, revendication qui n'est toujours pas complètement satisfaite cent ans plus tard. De façon générale, ils considèrent que l'harmonie est possible entre les classes sociales et que les intérêts de celles-ci ne sont pas totalement inconciliables. À Hochelaga, l'Association des Chevaliers du Travail est créée en 1888 et durera 8 ans⁸⁸.

Les attitudes des diverses couches de la société face au syndicalisme varient. L'Église de façon globale, mais tout particulièrement le courant ultramontain, s'oppose à ce phénomène puisque selon elle, les inégalités sociales font partie d'un ordre social naturel et voulu par Dieu et où le respect de l'autorité occupe une place importante. De plus, associations ouvrières et sociétés secrètes sont à peu de choses près semblables dans l'esprit du clergé. La bourgeoisie d'affaires voit aussi d'un mauvais oeil la montée du syndicalisme qu'elle considère menaçant pour l'ordre établi, pour

l'industrie, le commerce, l'autorité de ses membres en tant que patrons⁸⁹, de même que pour la propriété privée.

La Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, composée à la fois de membres de la bourgeoisie conservatrice et de syndicalistes, prendra finalement position en faveur des organisations syndicales puisqu'elles ont pour but la protection des ouvriers sur les questions de salaire, d'heures de travail et des accidents. Le rapport de la Commission leur conseille néanmoins "un esprit de modération", de "prévenir les désordres", d'élever la "moralité" des ouvriers et de favoriser les relations entre le capital et le travail. Une position relativement mitigée!

D'autre part, il ne faut pas oublier que le mouvement ouvrier à cette époque ne se réduit pas aux actions à l'intérieur du syndicalisme et peut s'exprimer par plusieurs biais: grèves spontanées, refus de faire du temps supplémentaire non payé ou d'accepter des changements de régime (travail à la pièce ou à la semaine). On sait ainsi que la première grève importante du textile a lieu en 1880 à la Hudon, menée par 500 employés dont 300 femmes qui demandent des salaires plus élevés et la diminution du nombre d'heures de travail. À la filature Sainte-Anne dans Hochelaga, 10 à 12 femmes débrayent spontanément en 1887 parce qu'on a changé leurs conditions de travail sans consultation⁹⁰.

Entre 1851 et 1896, le nombre de conflits de travail augmente de façon significative, et particulièrement dans les périodes de prospérité économique. Mais les grèves sont le plus souvent spontanées, courtes et souvent sans résultat. D'après plusieurs historiens, celles qui sont menées dans le cadre de

syndicats durent plus longtemps, ont plus de chances d'obtenir des améliorations et s'articulent autour de plusieurs points de revendication au lieu d'un seul. À cette époque, les salaires et les heures de travail constituent les principaux points de litige. Les accidents de travail, l'hygiène à l'usine... ne viennent qu'ensuite. Les arrêts de travail sont déclenchés le plus souvent à Montréal (114 entre 1880 et 1900)⁹¹ mais dans la majorité des cas, ils durent moins de 10 jours (syndicat ou pas).

Les plus vulnérables dans ce genre de conflits sont bien sûr les ouvrières(ers) non-qualifiées(s), puisqu'elles(ils) sont plus facilement remplacées(s) par des briseuses(eurs) de grève. Le secteur du textile est un bon exemple à cet égard. D'après Jacques Rouillard, les ouvrières(ers) du coton à la fin du XIXe siècle sont beaucoup moins touchées(s) par le mouvement syndical que les autres secteurs. Étant donné qu'une bonne partie sont d'origine rurale, leur docilité est plus grande puisque pour eux, le passage de la campagne à la ville correspond à une ascension dans l'échelle sociale. Ce sont surtout ceux de la génération suivante qui développent une attitude de revendications⁹². À la même période, la concurrence dans ce secteur est forte et les patrons, pour rester dans la course, ont intérêt à maintenir les salaires bas et les heures de travail longues. Le gérant de la Hudon affirme même durant la grève de 1880 que "nous fermerons l'établissement pendant 6 mois s'il le faut, plutôt que de céder aux exigences des ouvriers".

Dans l'industrie textile, il n'existe aucune organisation syndicale avant 1905. Mais à partir de ce moment, les journées de grève et de lock-out sont plus nombreuses que dans les autres secteurs: par

exemple, l'importante grève de la filature de la Dominion Textile à Hochelaga en 1908; aux assemblées syndicales, les femmes sont nombreuses. La Fédération des ouvriers du textile du Canada est composée d'ailleurs aux deux tiers de femmes⁹³. Nous savons cependant peu de choses sur la participation des ouvrières aux conflits de travail et aux actions syndicales. À part quelques agissements ponctuels tels les grèves à la Montreal Cotton de Valleyfield et à la fabrique de laine de Sainte-Hyacinthe⁹⁴ ainsi que les exemples déjà mentionnés, leur passé sur ce plan reste assez obscur. On peut néanmoins chercher des causes à leur "invisibilité" dans l'attitude de la société face au travail féminin, particulièrement en usine, qui s'y oppose puisqu'il remet en question des fonctions surtout maternelles et maritales que l'on veut leur voir assumer. Enfin, n'oublions pas que le mouvement ouvrier lui-même est ambivalent face à la participation des femmes à la main-d'oeuvre industrielle. Elles sont souvent considérées comme des "voleuses de jobs" ou des freins

à la hausse des salaires masculins: elles sont si peu payées que les patrons préféreront dans certains cas les embaucher elles, plutôt que des hommes. La mentalité de la période, qui condamne le travail des femmes ne les incite pas à réclamer un salaire égal pour un travail égal.

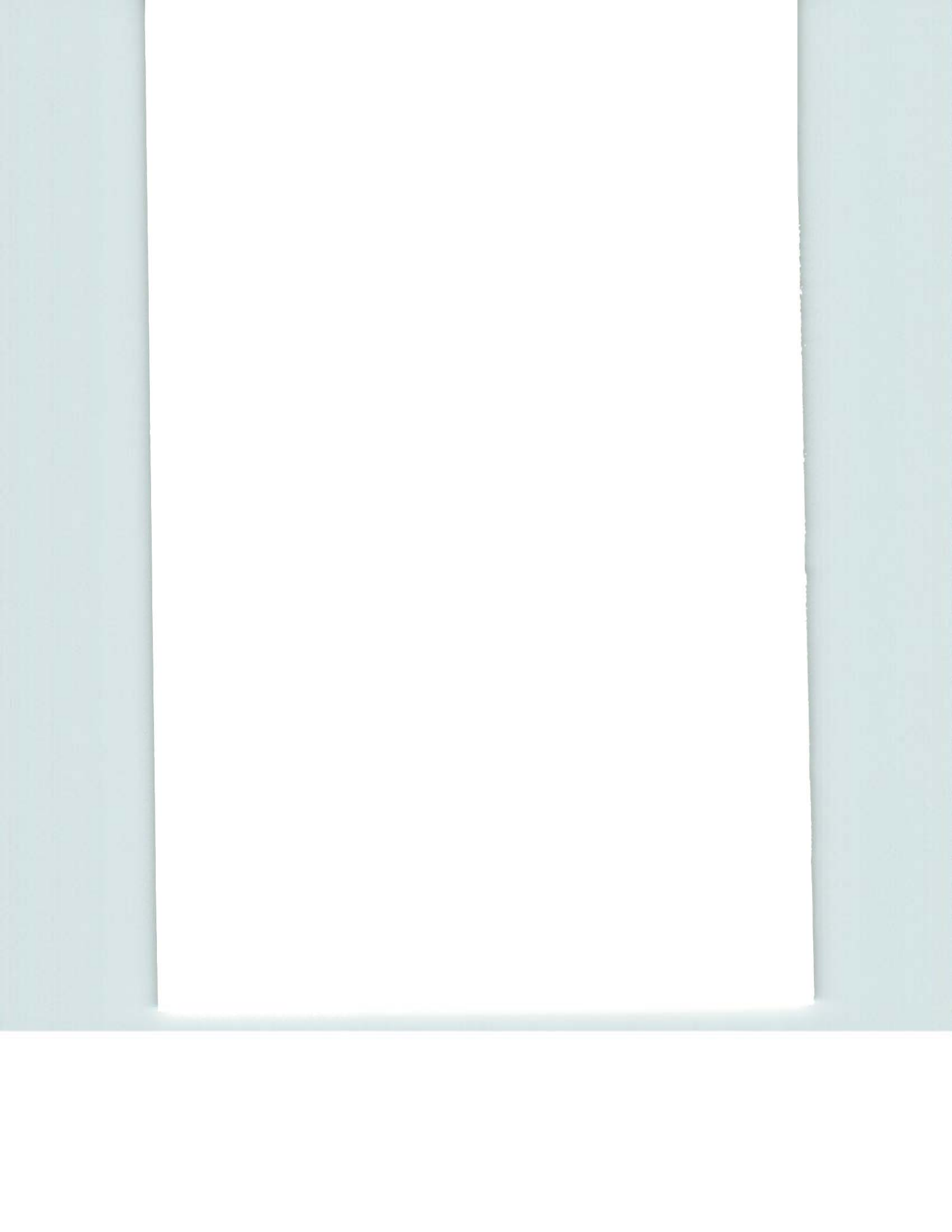
La grève de la Hudon en 1880 est donc le résultat d'un mouvement spontané puisqu'il n'existait pas encore de syndicat. Tous les ouvriers et ouvrières ont participé à la grève et non pas seulement un corps de métier en particulier. Selon Jacques Ferland, les grèves chez les tisseurs et tisseuses dans l'industrie de coton de 1880 à 1908 (au moins une quarantaine) sont à majorité des conflits à caractère multilatéral, c'est-à-dire qu'ils concernent une masse ouvrière ou plusieurs groupes d'ouvriers. Au cours de cette période, 70% de tous les conflits dans l'industrie textile sont réalisés par des ouvrières(ers) semi-qualifiées(s) et non-qualifiées(s) et non par des travailleuses(eurs) spécialisées(s) comme dans l'industrie de la chaussure⁹⁵.

Notes du chapitre III

- 1 48 Victoria, chap. 32.
- 2 57 Victoria, chap. 30
- 3 7 Édouard VII, chap. 39
- 4 1 Georges V, chap. 27
- 5 2 George V, chap. 36
- 6 Rouillard, Jacques, *Les travailleurs du coton au Québec 1900-1915*, Montréal, P.U.Q., 1974, p. 62
- 7 Rapport de James Mitchell, 1892, p. 241. Les rapports des inspecteurs du travail avant 1896 sont dans le Rapport du Commissaire à l'Agriculture et à la Colonisation et à partir de cette date, ils sont publiés dans le rapport général du Commissaire des Travaux publics de la province de Québec.
- 8 Rapport du Dr C.I. Samson, 1892, p. 257
- 9 CRERCT, Vol. I, p. 303
- 10 ibidem, p. 325
- 11 Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile, Ottawa, Imprimeur du roi, 1938, p. 156
- 12 Cité dans *Travailleuses et féministes*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 102
- 13 Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis 4 siècles*, Montréal, Quinze, 1982, p. 206
- 14 Rapport de la Commission royale d'enquête sur les différends survenus entre les patrons et

-
- les employés des filatures de coton de la province de Québec, Documents de la session, 1908-1909, vol. XLIII, #43, p. 19
- 15 Rapport du Dr C.I. Samson, 1892, p. 257
 - 16 Rapport de Mme Louisa King, 1900, p. 141
 - 17 Rapport de Louis Guyon, 1900, p. 127
 - 18 Rapport de Louis Guyon, 1901, p. 124-125
 - 19 *La Patrie*, 2 décembre 1911
 - 20 Rapport de Louis Guyon, 1892, p. 232
 - 21 CRERCT, Vol. I, p. 304
 - 22 CRERCT, Vol. I, p. 303 et 352
 - 23 Rapport de Madame Provencher, 1899, p. 71-72
 - 24 Rapport de James Mitchell, 1889, p. 142
 - 25 Rapport de James Mitchell, 1892, p. 247
 - 26 Rapport de Louis Guyon, 1892, p. 233
 - 27 idem
 - 28 Rapport de James Mitchell, 1892, p. 241
 - 29 Rapport de Louis Guyon, 1890, p. 260
 - 30 Rapport de James Mitchell, 1890, p. 270
 - 31 Rapport de James Mitchell, 1898, p. 73. Voir aussi Rapport de Louis Guyon, 1891, p. 120 et Rapport de James Mitchell, 1900, p. 117.
 - 32 Rapport du Dr C.I. Samson, 1892, p. 251
 - 33 Rapport de Louis Guyon, 1898, p. 66
 - 34 idem, p. 66
 - 35 *Le Nouveau Monde*, 7 et 9 avril 1880
 - 36 *Le Nouveau Monde*, 8 mai 1880
 - 37 *La Presse*, 23 septembre 1907
 - 38 Rapport de la Commission sur les accidents de travail, Québec, Imprimeur de la Reine, 1908, p. 4-5
 - 39 Grauer, A.E., *Législation ouvrière, étude préparée pour la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Ottawa, 1939, p. 100
 - 40 CRERCT, Vol. I, p. 716
 - 41 CRERCT, Vol. I, p. 305
 - 42 *La Presse*, 15 novembre 1910
 - 43 CRERCT, Vol. I, p. 302
 - 44 Rapport de James Mitchell, 1890, p. 270
 - 45 Rapport de James Mitchell, 1891, p. 128
 - 46 Rapport de James Mitchell, 1893, p. 110
 - 47 Rapport de James Mitchell, 1896, p. 84
 - 48 Rapport de James Mitchell, 1898, p. 72
 - 49 *La Presse*, 16 avril 1898
 - 50 *La Presse*, 2 mai 1899
 - 51 Rapports du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la province de Québec, 1886, p. 125 et 1887, p. 238
 - 52 CRERCT, Rapport I, p. 150
 - 53 CRERCT, Vol. I, p. 302
 - 54 idem, p. 302 et p. 394
 - 55 idem, p. 302
 - 56 idem, p. 308
 - 57 idem, p. 538
 - 58 idem, p. 539
 - 59 idem, p. 303
 - 60 idem, p. 308
 - 61 idem, p. 354
 - 62 idem, p. 377
 - 63 idem, p. 304
 - 64 idem, p. 824
 - 65 idem, p. 304 et p. 354
 - 66 idem, p. 381
 - 67 Nous empruntons cette description à Rouillard, Jacques, *Les travailleurs du coton*, p. 51-52
 - 68 Rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur le fonctionnement des moulins et fabriques du Canada, et sur la main-d'oeuvre qui y est employée, Documents de la session, Vol XV, #9, 1882, p. 11-12
 - 69 Documents de la session, 1908-1909, Col. XLIII, #43, p. 12
-

-
- 70 Rapport de Mme Provencher, 1900, p. 125
 - 71 Rapport de James Mitchell, 1902, p. 201
 - 72 CRERCT, Vol. I, p. 418
 - 73 Rapport de James Mitchell, 1889, p. 139
 - 74 Rapport de James Mitchell, 1892, p. 239
 - 75 Rapport de Louis Guyon, 1890, p. 262-263
 - 76 Rapport de Louis Guyon, 1899, p. 50
 - 77 Rapport de Louis Guyon, 1896, p. 80
 - 78 *Le Courrier du Canada*, 27 septembre 1893
 - 79 Rapport de Mme Provencher, 1900, p. 134
 - 80 *La Presse*, 7 octobre 1907
 - 81 CRERCT, Vol. I, p. 302 et 307
 - 82 idem, p. 307
 - 83 idem, p. 422
 - 84 Rapport annuel du ministère du Travail du Québec, 1917, p. 57
 - 85 Desrosiers, Richard, Denis Héroux, *Le travailleur québécois et le syndicalisme*, Montréal, P.U.Q., 1973, p. 31
 - 86 Rouillard, Jacques et Judith Burt in *Les travailleurs québécois 1851-1896*, Montréal, P.U.Q., 1975, p. 62-64
 - 87 Rouillard, Jacques, Les travailleurs du coton, p. 83-86
 - 88 Harvey, Fernand, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 82
 - 89 Rouillard, Jacques, *Les travailleurs du coton*, p. 167-176
 - 90 CRERCT, Vol. I, p. 381-382
 - 91 Lamonde, Yvan, Lucia Feretti et Denise Leblanc, *La culture ouvrière à Montréal (1880-1920)*, Montréal, P.U.Q., 1983, p. 111 et ss.
 - 92 Rouillard, Jacques, op. cit, p. 82
 - 93 Lavigne, Marie et Jennifer Stoddart, Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940 in *Travailleuses et féministes*, p. 102-103
 - 94 Collectif Clio, p. 208
 - 95 Ferland, Jacques, *Rapports techniques, procès de travail* in Colloque 1984 du Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs québécois.



Chapitre IV

Les conditions de vie à Hochelaga

Santé

Insalubrité, mauvaise hygiène, épidémies, malnutrition reviennent comme une litanie lorsqu'on se penche sur la santé des ouvriers et ouvrières vers la fin du XIXe siècle à Montréal. Que ce soit à l'usine ou chez soi, les conditions qui prévalent à cette époque ne sont guère brillantes.

Mortalité

À la fin du XIXe siècle, il existe clairement une relation de cause à effet entre les bas salaires, les logements insalubres et un taux de mortalité qui classent Montréal parmi les villes les plus malsaines en Occident. Le taux de mortalité dans les quartiers ouvriers est jusqu'à deux fois plus élevé que dans les quartiers bourgeois.

À cette époque, les maladies qui affectent le plus la classe ouvrière à Montréal sont du type gastro-entérite, tuberculose, typhoïde, diphtérie, variole¹. Une des raisons pour lesquelles la santé des Montréalais est mal protégée est l'incurie et la lenteur des services d'hygiène. Non seulement les inspecteurs sanitaires sont souvent corrompus ou incompetents, mais ils manquent de pouvoir pour faire appliquer les lois et règlements relatifs à l'hygiène. La ville d'Hochelaga avant l'annexion ne possède pas de service de santé. À Montréal, ce service existe depuis 1876. À ce moment, on donne la priorité à l'inspection sanitaire. On croit alors que la maladie est causée par des miasmes émanant de matières végétales et animales en décomposition. On essaie d'améliorer le

système d'égouts, on enlève les déchets le plus rapidement possible, on surveille certains aliments. En cas d'épidémie, on décrète la quarantaine jusqu'à ce que la situation s'améliore². On n'ignore pas les travaux scientifiques reliant l'existence de maladies contagieuses aux microbes. Malgré cela, plus de 2,500 personnes meurent des suites de l'épidémie de variole en 1885-86 à Montréal dont 107 dans le quartier Hochelaga. La situation est tendue à ce point que la ville doit faire intervenir l'armée pour réprimer les émeutes de Canadiens-français protestant contre la vaccination et les mesures d'isolement des contaminés. Ce n'est qu'en 1903 que Québec ordonnera de rendre la vaccination obligatoire. Une autre épidémie en 1894, cette fois-ci de scarlatine, viendra montrer que l'ignorance des principes élémentaires de l'hygiène dans les classes pauvres de la population peut causer bien des ravages.

Montréal compte beaucoup sur des agences bénévoles et privées et sur certains services spécialisés dans les hôpitaux au chapitre de la santé publique.

À partir de 1906 seulement, le Conseil provincial d'hygiène obtient le pouvoir d'*autoriser* et non d'*obliger* les municipalités à agir sur le plan de la vaccination obligatoire contre la variole et la diphtérie, l'examen médical dans les écoles, le contrôle du lait, les cliniques pour tuberculeux et l'épuration des eaux. Le gouvernement québécois ne possède pas cependant les fonds nécessaires pour financer les programmes municipaux. C'est aux mu-

nicipalités à tirer ces fonds de leurs propres taxes. Sauf en cas d'épidémie, la santé ne constitue pas une priorité pour celles-ci³.

Montréal connaît des taux effrayants de mortalité et particulièrement de mortalité infantile. La mortalité infantile est surtout causée par les maladies du système digestif, notamment la diarrhée. À Hochelaga, à chaque année, plus de 30 enfants nés dans l'année meurent de maladies diarrhéiques, c'est-à-dire un bébé sur 10. Un médecin de la ville de Montréal affirme à la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail que la mort d'enfants causée par la diarrhée est attribuable à la proximité des fosses d'aisance⁴.

La situation est différente à Montréal si on la compare à d'autres villes d'Amérique du Nord. Alors qu'ailleurs la période critique pour un nouveau-né est le premier mois, période où peut survenir un décès par suite de malformation congénitale ou complications post-natales, les enfants montréalais meurent surtout dans les six premiers mois⁵. L'environnement malsain (installations sanitaires insuffisantes, alimentation déficiente, logements humides et mal chauffés, etc.) est la cause principale de ces décès.

Il ne fait aucun doute que le taux élevé de maladies gastro-intestinales est causé par la mauvaise qualité de l'eau et du lait. Lors d'une enquête faite à Montréal en 1914 sur la qualité du lait, on conclut que 90% du lait est impropre à la consommation⁶. La pasteurisation date du début du siècle mais avant 1914, elle n'est pratiquée que dans les laiteries anglophones de l'Ouest de Montréal. Le rapport du service de santé de la ville de Montréal de 1911 propose pour tenter d'enrayer la forte mortalité infantile, la création d'une "Goutte de lait" à Hochelaga⁷.

Les "Gouttes de lait" sont des centres où l'on distribue du lait pur gratuitement aux enfants. L'approvisionnement en eau de Montréal n'est jugé satisfaisant qu'à partir de 1914.

La mortalité infantile à Hochelaga est cependant moins élevée que celle des quartiers ouvriers plus peuplés comme Sainte-Marie. Les logements ne sont pas plus grands ni plus confortables que ceux du quartier voisin, mais l'espace n'est pas complètement urbanisé: l'air ambiant est donc plus sain. La population d'Hochelaga n'est encore que de 1,011 habitants en 1871 et 4,111 en 1881. À l'époque, seules quelques rues sont ouvertes, les autres sont laissées en friche: on peut donc profiter de la campagne (!) et de la proximité du fleuve à quelques minutes à pied.

La différence entre les taux de mortalité infantile dans Hochelaga et Sainte-Marie se maintient puisque le Rapport du service de santé de Montréal de 1922 donne un taux de 114,8 0/00 pour Hochelaga contre 213,8 0/00 pour Sainte-Marie⁸. Les taux moyens de mortalité entre Hochelaga et Sainte-Marie affichent aussi une différence: pour les années 1884 à 1896 à Hochelaga la moyenne est de 22,1 0/00 alors que Sainte-Marie a une moyenne de 36,7 0/00 pour les années 1876 à 1896. Les deux quartiers connaissent des pointes en 1885 lors de l'épidémie de variole. Sainte-Marie d'ailleurs est le quartier de Montréal le plus affecté par cette épidémie.

La tuberculose constitue la deuxième cause importante de décès à Montréal. À Hochelaga de 1884 à 1900, la tuberculose compte pour environ 10% des décès. Même si Montréal compte déjà à cette époque des taux de mortalité dus à la tuberculose supérieurs à d'autres

villes canadiennes, ce n'est qu'en 1924 qu'on amorce une campagne de construction de dispensaires pour tuberculeux dont un à Hochelaga, ceci grâce à un don de l'éditeur

Montréal fera donc construire un bain public en bois à Hochelaga en 1890. Il se trouvait à l'emplacement actuel du parc Déséry.¹⁰ En 1906, on le déménage à l'intersection de

Tableau IX

Mortalité et causes de décès à Hochelaga, 1884-1900

Année	Pop	Décès	Taux %	Diphtérie	Fièvres typhoïdes	Maladies diarrhéiques	Phthisie*	Variole
1884	4,611	67	14,53	1	5	9	8	—
1885	4,753	208	43,76	3	4	15	4	102
1886	6,249	109	17,44	5	2	14	12	5
1887	6,438	123	19,10	24	5	35	23	—
1888	6,631	168	25,33	15	8	34	13	—
1889	6,901	161	23,32	8	4	35	12	—
1890	7,107	138	19,41	5	2	35	15	—
1891	8,604	182	21,15	2	4	41	18	—
1892	8,862	142	16,02	2	1	15	15	—
1893	9,127	163	17,86	—	3	32	13	—
1894	9,401	237	25,21	2	1	46	13	—
1895	9,683	184	19,00	12	—	26	17	—
1896	9,973	235	23,56	18	1	33	28	—
1897								
1898	10,580	279	26,37	13	1	24	24	—
1899	10,897	314	28,81	5	3	49	28	—
1900	11,224	316	28,15	3	8	35	25	—

* tuberculose

Source: Rapports annuels du Bureau d'hygiène de la ville de Montréal

du *Montreal Star*°.

Enfin la troisième cause de décès à Montréal comme à Hochelaga est une maladie contagieuse, la diphtérie.

Installations hygiéniques

Hochelaga, lors de son annexion à Montréal, ne possède pas d'égouts et d'aqueducs. Ce sera donc Montréal qui prendra en charge la construction de cette infrastructure puisque Hochelaga ne pouvait l'assumer. Les logements ouvriers d'Hochelaga ne possèdent pas de bain. Les logements avec bain sont hors de prix pour les familles ouvrières du quartier. La ville de

Marlborough et Sainte-Catherine. Les logements ne possèdent donc pas de toilettes à chasse d'eau. On se sert de la fosse d'aisance fixe (trou en terre), habiteuellement située au fond de la cour et que plusieurs familles utilisent. Ces fosses d'aisance posent des problèmes aigus de salubrité. La fosse se trouve souvent trop près des maisons de sorte qu'au printemps ou lors de fortes pluies, toutes sortes de matières flottent dans les cours. De plus, aucun organisme public ne voit à faire nettoyer ces fosses périodiquement, si bien qu'on peut passer deux ou trois ans sans les vider¹¹.

Nous possédons des statistiques sur le nombre de logements construits à Hochelaga de 1889 à 1892 et tous les logements (125) sont dotés de w.c.¹². La situation hygiénique dans Hochelaga est moins dramatique que celles des vieux quartiers ouvriers de Montréal: plus neuves, les nouvelles habitations semblent respecter des conditions élémentaires d'hygiène.

À Montréal, les égouts se jettent dans le fleuve. Il n'y a pas de fermeture hydraulique entre l'égout public et l'égout privé. Cela a le désagréable effet, quand l'égout public se bouche, d'amener toutes sortes de déchets dans la maison. Ces égoûts sont souvent faits de bois et pourrissent facilement. Et que dire des odeurs qui arrivent, aucun système de ventilation n'ayant été prévu¹³.

Pollution

La pollution atmosphérique n'est pas une réalité du vingtième siècle seulement. Les ouvrières(ers) du 19e siècle habitent ordinairement à proximité des usines et doivent subir, en plus de toutes les odeurs nauséabondes provenant des égouts et des fosses d'aisance, la pollution provenant des manufactures. L'air devient facilement irrespirable comme l'affirme Joseph Lessard en 1896:

"Hygiène publique, fumivorité.

Voici une question sur laquelle plus d'une fois notre attention a été attirée. Il est regrettable qu'à Montréal, où l'agglomération s'étend de plus en plus, des industriels, peu soucieux de leurs intérêts, et méconnaissant les règlements d'hygiène publique, déversent dans l'atmosphère d'énormes quantités de fumée. C'est à ce point que durant les journées de chaleur que nous traversons, les bureaux, magasins,

habitations particulières, écoles, hôpitaux, sont au voisinage de telles usines obligés de fermer leurs fenêtres pour ne pas voir la fumée faire irruption chez eux. En somme, le rayon d'action néfaste de ces établissements devient littéralement inhabitable¹⁴".

Le même inspecteur affirme l'année suivante que la ville de Montréal veut exiger des usines qu'elles se dotent de fumivores¹⁵.

Non seulement l'air est vicié, mais des odeurs proviennent des Abattoirs de l'Est situés au bout de la rue Frontenac dans Hochelaga.

"Les habitants des quartiers éloignés, particulièrement ceux des rues Moreau et voisines, se plaignent que lorsque le vent passant par les Abattoirs de l'Est se trouvait à souffler dans leur direction, les odeurs étaient si nauséabondes qu'ils se trouvaient forcés de se renfermer dans leurs petits logements et de clore les fenêtres, même par les plus grandes chaleurs¹⁶".

Alimentation

L'absence de lois et de contrôles sévères concernant la qualité des aliments vendus au public ouvre la porte à la prolifération d'aliments malsains. Des inspecteurs sanitaires témoignant à la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail affirment que le lait peut être nocif. Le beurre est falsifié et sa valeur nutritive en est affectée. Le thé et le café sont affaiblis mais le sucre est pur¹⁷. La protection du consommateur est battue en brèche et plusieurs commerçants malhonnêtes altèrent la qualité des aliments.

Nous possédons la liste des aliments que la femme d'un ouvrier de

la Hudon achète chez son épicier. En juin 1887, elle dépense 13.69\$ de la façon suivante pour nourrir sa famille:

36 livres de lard	3,60\$
5,5 livres de jambon.....	0,75\$
20,5 pains de 3,5 livres.....	2,90\$
5,5 livres de beurre.....	1,22\$
3 livres de graisse.....	0,36\$
11 livres d'orge.....	0,44\$
5 douz. d'oeufs.....	0,75\$
7 livres de farine.....	0,25\$
3 livres de sucre.....	0,18\$
2 minots de pommes de terre	1,40\$
4 boîtes de saumon	0,64\$
5 pintes de mélasse	0,95\$
0,5 livre de thé	0,25\$

Source: *La Presse*, 13 août 1887

On ne trouve ni lait, ni poisson frais, ni fruits ou légumes. L'été, elle achète probablement des fruits et des légumes dans les fermes encore en exploitation à Hochelaga et à Maisonneuve. Elle se procure du lait chez le laitier malgré la qualité déficiente de cet aliment à cette époque. Peut-être achète-t-elle aussi de la

Logement

Lorsque le village d'Hochelaga se constitue en ville en mars 1883, la population s'est regroupée autour de certains axes importants. Ainsi la rue Notre-Dame, qui est depuis les débuts de la colonie la seule voie de transport terrestre (c'est-à-dire le chemin du Roy ou chemin de Québec, plus tard chemin Ste Mary Road ou Sainte-Marie), a réussi à attirer une petite population villageoise: auberges, hôtels, artisans logent de chaque côté de cette voie principale.

Les nouvelles industries venues s'installer à Hochelaga fixeront cette population. Parmi ces entreprises,

viande et du poisson frais au marché même si son budget la force à n'acheter que de la viande fumée, salée ou bien des charcuteries.

Une analyse de régime montre qu'il est surtout basé sur les graisses et les hydrates de carbone: jambon, lard, orge, pain, pommes de terre, sucre, mélasse et qu'il souffre d'une carence en vitamines et sels minéraux (oeufs, lait, fruits, etc.). Ce régime permet à l'ouvrier de se faire des forces en vue des longues heures de travail à la filature car il comporte beaucoup de matières grasses. Par contre, il n'est pas recommandé pour les enfants qui nécessitent de grandes quantités de vitamines et de sels minéraux essentiels à leur croissance. Cette alimentation déficiente constitue un autre facteur expliquant le fort taux de mortalité infantile que l'on trouve à Montréal. À la retraite, ce régime conduit à l'obésité. Conséquences d'un tel régime: "une mauvaise dentition, un manque de résistance à l'infection, le rachitisme et le goître"¹⁸ sans parler des problèmes de croissance chez les enfants.

on retrouve les deux filatures Hudon et Sainte-Anne. Les autres entreprises importantes sont la fabrique de tabac MacDonald, la Compagnie des Abattoirs de l'Est et la Montreal Gas Co. Parmi celles-ci, c'est la Victor Hudon qui fixera de façon plus tangible la nouvelle population.

À l'exemple des logements contemporains construits à Montréal pour la population ouvrière, les premiers logements d'Hochelaga sont bâtis sur deux étages avec revêtement de brique, sans cave ni fondations. On construit parfois dans la cour arrière où l'on accède par une porte cochère. Depuis les graves in-

cendies qui ont détruit une grande partie de Montréal (1852), les constructions en bois sont en effet interdites (en 1852, le quart de la ville est détruit par un incendie, soit 1,200 édifices)¹⁹.

Ces logements possèdent 3 ou 4 pièces et un escalier intérieur monte au 2^e étage. Les plus beaux exemples de ces logements construits au début des années 1880 se situent sur la rue Saint-Germain entre Adam et Rouville. Ces maisons sont érigées par la compagnie Victor Hudon.

Au début de la période d'industrialisation, les employeurs construisent les logements afin d'y établir les ouvriers nouvellement arrivés. Le phénomène est plus marqué lorsqu'une manufacture s'implante en pleine campagne comme c'est le cas dans la première phase d'industrialisation en Angleterre vers 1820-1830 où les ouvriers(ères) reçoivent aussi leurs gages en bons de la compagnie. On retrouve la même situation en Nouvelle-Angleterre où l'on voit s'ériger de véritables villes-dortoirs pour jeunes paysannes où la discipline n'a rien à envier aux couvents les plus sévères.

Plus près de nous, dans le quartier Sainte-Marie (à la limite ouest d'Hochelaga), des membres de la famille Molson possèdent vers 1850 cinquante-deux (52) logements situés sur les rues adjacentes à leur manufacture rue Notre-Dame²⁰.

Lorsque la Victor Hudon s'implante dans Hochelaga au milieu des années 1870, le village ne possède pas de logements vacants capables d'absorber une nouvelle population. Elle choisit donc de construire des logements pour "ses" ouvrières(ers). D'ailleurs la mentalité de l'époque prétend qu'il est de son "devoir" de construire de bonnes demeures

pour les employés(es). De ce fait, les propriétaires de manufactures peuvent engager à très petits salaires les jeunes filles et jeunes hommes qui demeurent chez leurs parents. Le témoignage d'Andrew F. Gault, président de la Hochelaga Cotton Co., devant la Commission royale d'enquête sur les rapports entre le capital et le travail le prouve:

"Nous considérons comme un avantage qu'elles (jeunes filles) soient avec leurs familles; c'est même dans ce but que nous avons fait construire de 50 à 60 maisons ouvrières afin que nos employés aient de bonnes et confortables demeures"²¹.

En réalité, nous retrouvons la trace de 46 "résidences privées" construites par la Hudon en 1881²², dont 22 du côté ouest de la rue Saint-Germain entre les rues Provost et Adam et 24 du côté est, entre les rues Rouville et Adam. Le coût moyen des loyers est de 60\$ par an et la majorité des locataires sont des journaliers²³, probablement à la Victor Hudon. Ce coût est cependant élevé pour un ouvrier de filature.

Ces maisons de la Hudon sont caractéristiques de l'architecture des logements ouvriers de la fin du XIX^e siècle: construites sur un carré de bois revêtu de briques, elles sont en enfilade et en bordure du trottoir. La façade est simple et sans balcon. Des lucarnes et des corniches sont les seules éléments décoratifs. Les murs latéraux ont été prolongés pour former des pare-feu. L'escalier est à l'intérieur et donne accès au logement du deuxième étage qui possède un petit étage supérieur aménagé sous les combles du toit²⁴. Parfois une porte cochère donne accès à la cour arrière (par exemple sur la rue Rouville).

Tableau X

Locataires des logements Hudon en 1885

Numéro civique	Nom	Emploi	Loyer annuel (\$)	Numéro civique actuel
1	Narcisse Boucher	journalier	80	1451
3	Narcisse Paul	cultivateur	60	
5	Narcisse Cournoyer	mécanicien	60	1457
7	Prisque Cournoyer	journalier	60	1461
9	Veuve Pascal Gagnon	Phidérose Côté	60	1463
11	Ludger Morrissette	rentier	60	1465
13	John Barrett	gardien	80	1469
15	J.B. Parizeau	menuisier	60	1471
17	Charles Larouche	journalier	60	1475
19	Thomas Greene	machiniste	60	1479
21	Didier Houde	menuisier	60	1481
23	Noël Péloquin	journalier	60	1483
25	Narcisse Trudeau	navigateur	60	1487
27	Augustin Tremblay	journalier	60	1489
29	Norbert Adam	cultivateur	60	1493
31	Elzéar Potvin	journalier	60	1495
33	Joseph Plante	journalier	60	1499
35	Michel Pilote	rentier	80	1501
37	Narcisse Fafard	journalier	60	1505
39	Jean Dallaire	briqueteur	60	1507
41	Joseph Demers	journalier	60	1511
43	Emilien Campeau	journalier	60	1513
45	Maxime Campeau	journalier	60	1517
47	Louis Dubois	jardinier	80	1519
18	Georges Phips	fileur	80	1482
20	François Simard	journalier	50	
22	Louis Landreville	journalier	60	
24	Siméon Métivier	chaussure	40	
26	libre		60	1494
28	Napoléon Collette	rentier	40	1496
30	libre			1500
32	Théophile Fortin	journalier	50	1502
34	Charles Potvin	journalier	60	1506
36	André Bélanger	journalier	40	1508
38	F.X. Villeneuve	rentier	60	1512
40	Moïse Bergeron	journalier	40	1514
42	libre		40	1518
44	Hyppolite Gaudreau	journalier	60	1520
46	Louis Malo	rentier	50	1524
48	Isaac Côté	journalier	80	1526
50	Dollard Larivière	tisserand	40	1530
52	F.X. Larivière	journalier	60	1532
54	Georges Dickenson	ajusteur	40	1536
56	Barthélemi Girard	menuisier	60	1538
58	Alfred Delisle	machiniste	50	1542
60	libre		80	1544

Source: *Feuilles de routes-locataires*, quartier Hochelaga, 1885, Archives de la ville de Montréal.

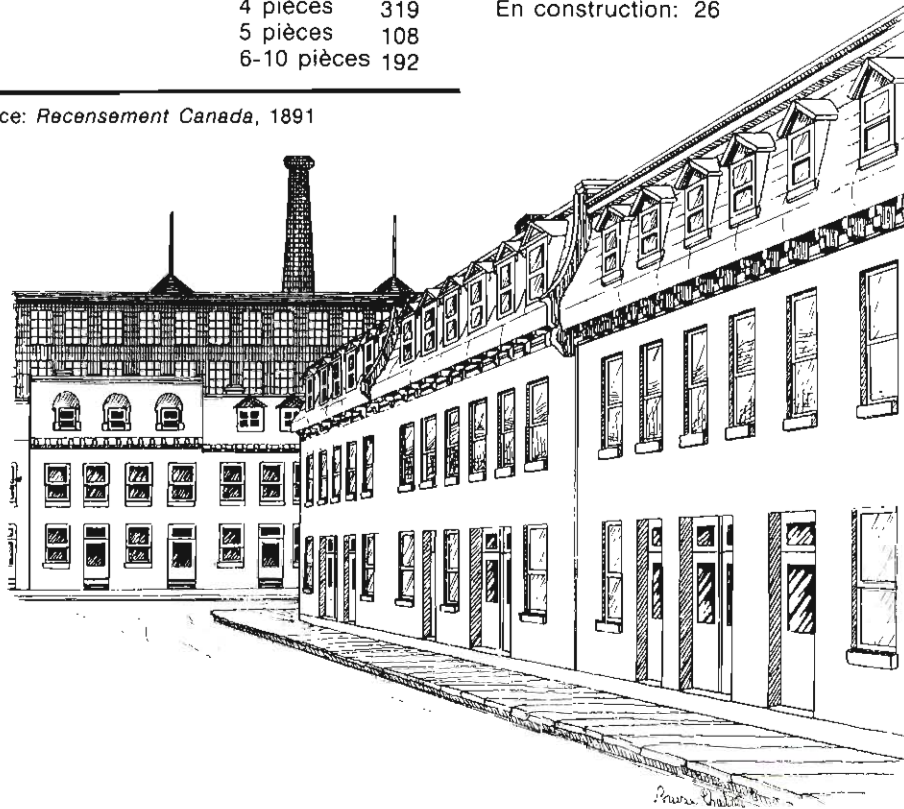
Ces logements constituent probablement à cette époque le cœur même du village d'Hochelaga autant par leur aménagement (sorte de mail fermé par la rue Rouville et la dénivellation des trottoirs) que par la proximité de l'Hôtel de ville d'Hochelaga au coin de Déséry et Sainte-Catherine.

Ces logements ne possèdent pas du tout le confort des demeures bourgeoises, loin de là! La plupart de ces maisons n'ont vraisemblablement pas d'installations sanitaires et doivent partager les latrines de fonds de cour. Les maisons possédant un bain sont encore plus rares. On estime qu'en 1889 les lo-

Tableaux XI

Population	Maisons:			
8,540	bois	44	1 étage	163
	brique	917	2 étages	795
Familles	pierre	9	3 étages	11
1,589			4 étages +	1
Total des maisons occupées	1 pièce	1	11-15 pièces	128
970	2 pièces	37	16 + pièces	88
	3 pièces	97	Inhabitées:	57
	4 pièces	319	En construction:	26
	5 pièces	108		
	6-10 pièces	192		

Source: Recensement Canada, 1891



Logements hudon, rue Saint-Germain.

gements sans bain se louent entre 72 et 84\$ par an, alors que ceux avec bain se louent deux fois plus cher, soit 144\$²⁵, ce qui dépasse de beaucoup les capacités budgétaires des ouvriers.

Les familles ouvrières doivent consacrer en moyenne plus de 20% du budget au loyer, alors que plus de la moitié est consacrée à la nourriture, ce qui laisse peu de place pour les vêtements et les loisirs.

Le jugement d'un commissaire de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail se lit comme suit: "Il est indéniable que les ouvriers sont mal logés, dans des maisons mal bâties, malsaines et louées à des taux exorbitants"²⁶.

Les ouvrières(ers) sont donc habitées(s) par un désir de changement ou d'amélioration de leur condition: les déménagements sont donc fréquents, annuels, parfois biannuels, ce qui avait pour effet de faire gonfler les loyers. Un observateur de l'époque, rédacteur du *Trait d'Union*, écrit ces mots:

"Nos maisons montréalaises, celles de l'ouvrier tout au moins, ne brillent pas par la perfection de leur construction, on y est plus ou

moins mal, et on y est rarement bien. De là un désir de changement, de déménagement basé sur l'espérance qu'un jour on pourra trouver une maison convenable... Un peu moins de déménagement d'abord, un peu moins d'empressement ensuite et les loyers resteront stationnaires. Cette habitude d'un déménagement annuel et souvent biannuel, est des plus coûteux et des moins profitable à la famille à tout point de vue"²⁷.

Ces habitations sont la plupart du temps surpeuplées, insalubres et mal équipées en installations sanitaires. Les aqueducs et les égouts sont inexistantes ou inadéquats. C'est d'ailleurs là une des raisons qui force l'annexion d'Hochelaga à Montréal: le coût trop élevé des infrastructures pour une petite ville comme Hochelaga.

Même si le taux d'occupation des logements d'Hochelaga baisse de .9% entre 1871 et 1901, soit de 6.6 personnes en 1871 à 5.7 en 1901, ces logements n'en demeurent pas moins surpeuplés ce qui ne sera pas sans occasionner de sérieux problèmes de santé.

Famille

On se représente souvent nos aieules comme des mères de familles nombreuses, une dizaine d'enfants accrochés à leurs jupes. Pourtant, si des familles de cette taille ont existé au Québec, elles sont de moins en moins nombreuses à mesure que le XIXe siècle avance. L'urbanisation et l'industrialisation semblent avoir accéléré le processus. Ainsi, si les Québécoises francophones nées vers 1864 ont en moyenne à peu près 5 enfants²⁸, les familles du quartier Hochelaga en 1891 ne comptent

plus que 5 membres approximativement (la moyenne pour 1891 est de 5,3 comparativement à 6,6 en 1871)²⁹. Et le Québec, contrairement à ce que l'on a fréquemment dit, n'a pas toujours détenu le record des naissances: l'Ontario avant 1881 remportait la palme. Et ce n'est qu'entre 1921 et 1951 que les Québécoises ont le taux de fécondité le plus élevé au Canada³⁰.

Au-delà de cette évolution générale, d'autres facteurs concernant la taille des familles peuvent entrer en ligne de compte, notamment la si-

tuation économique. D'après de Bonville, les familles ouvrières les plus démunies avaient moins d'enfants par rapport à celles qui pouvaient compter sur un revenu constant minimal. Ceci peut cependant s'expliquer en partie par le taux de mortalité infantile plus élevé des familles à faible revenu et par le départ plus précoce des enfants³¹.

Si une partie appréciable des familles ouvrières dans les années 1880 comprennent surtout les parents et les enfants (famille nucléaire), le modèle de la famille élargie, typique du milieu rural, paraît persister malgré tout. La pratique d'héberger des pensionnaires pour arrondir le budget pouvait facilement s'étendre à la parenté, ou même conduire parfois au mariage de la ou le pensionnaire avec un membre de la famille d'hébergement. De nouveaux types de liens peuvent donc se créer à partir de ces usages.

D'autre part, à l'intérieur de la manufacture même, la structure familiale rurale reste présente à la fin du XIXe siècle. Bettina Bradbury rapporte qu'à Montréal en 1871 des familles entières sont embauchées dans les usines³². Un ouvrier de la Hudon confirme d'ailleurs qu'en 1887, des agents de la fabrique recrutent dans la région du Saguenay des familles complètes³³. À peu près tous les employés(es) de la Hudon interrogés(es) par la Commission royale d'enquête ont des frères, des soeurs, des filles, des mères qui y travaillent aussi. D'après les témoignages entendus, ce sont très souvent les parents, pères et mères, qui insistent pour faire embaucher leurs enfants. Si ce phénomène se retrouve dans différents secteurs manufacturiers, il paraît particulièrement développé dans le cas des filatures de coton. Et le renvoi d'un des membres de la famille pouvait

entraîner le départ volontaire des autres.

D'un autre côté, on s'aperçoit que le niveau de revenu va jouer de façon appréciable sur l'organisation familiale ouvrière: plus les salaires sont bas, plus les femmes et les enfants seront appelés à travailler. Dans bien des cas, c'est une question de survie. Suzanne Cross établit que la participation des femmes à la main-d'oeuvre industrielle oscille entre 33 et 28% pour les années 1871 à 1891 à Montréal et à Hochelaga³⁴. Les garderies qui s'ouvrent à partir de 1855 dans quelques quartiers ouvriers semblent vouloir montrer qu'une certaine proportion de mères se trouvent sur le marché du travail. On les appelle à l'époque des "salles d'asile": Saint-Joseph (1858), Saint-Henri et Sainte-Cunégonde (1889). Gratuites et tenues par des religieuses, elles reçoivent chacune jusqu'à 400 enfants par jour à la fin du XIXe siècle³⁵. Il est difficile de savoir s'il en existait une dans le quartier Hochelaga cependant.

Une certaine interdépendance semble exister entre les membres d'une même famille. C'est le cas par exemple des jeunes ouvrières, dont les salaires sont si peu élevés que celles-ci ne peuvent se permettre de vivre seules et doivent compter sur leurs parents. Ces derniers en retour ont souvent besoin de leur paie pour arriver à joindre les deux bouts. Le président de la Hochelaga Cotton Co. affirme en 1888 sans paraître le moins du monde ému que "peu de filles seules vont travailler à la fabrique; elles arrivent souvent avec leur famille et d'ordinaire habitent chez leurs parents" et ajoute qu'il doute fort qu'une fille qui gagne 3\$ par semaine puisse vivre de son travail³⁶. Certaines historiennes ont d'ailleurs avancé l'hypothèse que ce genre de situation pouvait devenir pour les

femmes un incitatif au mariage pour acquérir une certaine indépendance: ne pouvant vivre seules et un ouvrier gagnant jusqu'à deux fois leur salaire, elles se mariaient.

Au tournant du siècle, les mariages ouvriers se font tôt le matin (avant le travail), en début de semaine et paraissent relever beaucoup plus d'une formalité que d'une véritable cérémonie. Il faut dire que même très simple, le coût de la cérémonie représente à la fin du XIXe siècle approximativement 80% d'un salaire hebdomadaire masculin³⁷. La plupart des jeunes ménages sont

obligés, au moins au début, de partager un logement avec leurs parents ou avec d'autres familles. Plus tard, ils prennent des pensionnaires. À cette époque, les naissances illégitimes, les grossesses pré-nuptiales, les couples non-mariés et les séparations volontaires sont relativement peu nombreux. Autant reflet de la mentalité générale de l'époque, autant il faut y voir l'influence de l'Église qui, dans la dernière moitié du XIXe siècle, accentue l'encadrement de ses fidèles au moyen des paroisses et des différentes activités sociales qu'elle dirige.

Travail domestique

Faire la vaisselle, le ménage, le lavage, s'occuper des enfants et des trois repas de la journée, coudre, faire l'épicerie... gestes féminins mille fois répétés à travers le temps. Travail non-payé, non-reconnu, presque caché et dont on ne parle à peu près jamais. Des générations de Québécoises ont accompli ces tâches domestiques recommencées chaque jour, sans répit. Pourtant, on sait peu de choses sur ce qu'elles font, et le temps qu'elles y passent alors que ces activités représentent une part importante de leur quotidien. De plus, les femmes du quartier Hochelaga à la fin du XIXe siècle ne travaillent pas toutes à l'usine ou à l'extérieur de leur. Il est donc important de les faire sortir de l'ombre.

Avec l'industrialisation et l'urbanisation qui s'accroissent au Québec, la fin du XIXe siècle s'inscrit dans un processus où l'homme deviendra de plus en plus celui qui apporte l'argent du ménage tandis que la femme se "contentera" de pourvoir à l'entretien de la famille. Peu à peu, les femmes sont confinées à l'intérieur de chez elles et leur

travail devient invisible: faire le ménage, ce n'est pas travailler c'est rester à la maison. Le "vrai" travail lui, suppose un salaire, un emploi en tant que tel. Cela signifie aussi que ces femmes qui ne gagnent pas d'argent se retrouvent dépendantes de leur mari et obligées de demander les sous nécessaires à tel ou tel achat.

Dans les années 1880 et à plus forte raison dans les quartiers ouvriers comme Hochelaga, les appareils électro-ménagers n'existent pas. Les machines à laver apparaissent en 1890, l'aspirateur vers 1909-10, les machines à coudre électriques autour de 1917. Pourtant ces appareils ne sont pas utilisés par la majorité des Québécoises avant 1940, notamment à cause de leur prix³⁸. Toutes les tâches domestiques sont donc effectuées manuellement à la fin du XIXe siècle.

La préparation des repas à elle seule prend du temps à cause de toutes les étapes intermédiaires avant la cuisson de la nourriture: dessaler les aliments, plumer et vider les volailles (dans les rares cas

où les familles ouvrières pouvaient en acheter), cuire le pain. Vers 1890, l'industrie de l'alimentation en conserves se développe et peut en théorie alléger la tâche des ménagères. Mais, même au début du XXe siècle, les prix des boîtes de conserves restent trop élevés pour qu'une femme de la classe ouvrière puisse s'en servir pour économiser du temps et du travail³⁹.

La couture reste une occupation importante des femmes vers 1880 même avec l'essor de l'industrie textile et du prêt-à-porter. D'une part, les vêtements confectionnés en manufacture coûtent toujours plus chers que ceux fabriqués à la maison. D'autre part, l'industrie vestimentaire produit beaucoup plus de vêtements d'hommes et d'enfants que de femmes. Celles-ci continuent donc à coudre au moins pour elles-mêmes. De plus, on peut imaginer que dans les familles ouvrières, il y a peu d'argent à dépenser pour les vêtements: ceux-ci doivent durer le plus longtemps possible, ce qui implique des travaux de raccommodage.

L'eau pose aussi parfois problème. S'il semble que les logements ouvriers d'Hochelaga sont pourvus d'eau courante à la fin du XIXe siècle⁴⁰, encore faut-il savoir si à cette époque "eau courante" signifie bien que l'eau est disponible dans tous les logements ou si elle l'est seulement à proximité. À première vue, cela peut sembler un détail, sauf lorsque l'on s'aperçoit que cela implique le transport quotidien de seaux d'eau à l'intérieur, que ce soit pour la vaisselle, le lavage, le ménage et l'hygiène corporelle. La lessive d'ailleurs demeure dans ce contexte une tâche lourde et fastidieuse, particulièrement quand les femmes ont des familles nombreuses. Même une fois que l'eau sera disponible à l'intérieur des lo-

gements, les femmes n'économiseront pas nécessairement temps et travail puisque les standards d'hygiène et de propreté seront haussés: la lessive se fera plus fréquente, le ménage plus à fond.

Ajoutons que dans les années 1880, les femmes des milieux pauvres, surtout, continuent à fabriquer certains produits, comme elles le faisaient en milieu rural, puisque les produits manufacturés sont souvent trop chers⁴¹. Mais à mesure que l'on avance dans le XXe siècle, de plus en plus de denrées ou d'articles autrefois confectionnés par elles, se retrouvent disponibles sur le marché: vêtements, pain, savon, confitures, conserves, etc.

Pour donner une idée du temps que peuvent prendre certaines de leurs tâches on peut prendre l'exemple du poêle à charbon utilisé à Montréal depuis 1864 jusqu'au début du XXe siècle et qui sert à la fois pour le chauffage et la cuisine.

"D'une part,... il faut surveiller autant qu'avant les jeunes enfants pour qu'ils ne se brûlent pas et d'autre part, faire le feu est une tâche longue et malpropre... (En 1899) le transport quotidien du charbon, l'allumage du feu, le nettoyage et l'entretien du poêle demandaient 5h26 de travail pour 6 jours...⁴²".

En outre, il faut ajouter que le travail domestique n'admet pas de journée de congé pour les femmes. Tant le dimanche que les autres jours de la semaine, les repas et les soins aux enfants au moins restent à leur charge. Même si le nombre de mères travaillant en usine ou à l'extérieur est peu élevé fin XIXe, on imaginera alors sans peine ce que pouvait représenter le poids de leur double journée.

Un mot sur le travail rémunéré à domicile

Tout comme le travail domestique, le travail rémunéré des femmes à domicile a souvent été oublié. Or même s'il est difficile à quantifier, un certain nombre de Québécoises ont eu recours à cette solution pour arriver à concilier tâches ménagères et besoin de revenus supplémentaires.

Le travail de couture pour des compagnies textiles y occupe une place privilégiée:

"Le phénomène est si répandu qu'une enquête menée par W.L. Mackenzie King en 1898 révèle que les 3/4 des vêtements fabriqués à Montréal le sont dans des centaines de petits ateliers et dans des milliers de maisons par des femmes juives et canadiennes-françaises⁴³".

C'est ce qu'on a appelé le "sweating-system" ou "régime de la sueur": payées à la pièce, à des taux excessivement bas et pour des heures très nombreuses (jusqu'à 60 heures par semaine pour un total de 2\$ à

3\$)⁴⁴, on peut difficilement imaginer des conditions de travail plus pénibles pour ces femmes. Il s'agit là d'un véritable système d'exploitation, d'autant plus que la mentalité de l'époque est basée sur l'idée que le travail ainsi fourni n'est qu'un revenu d'appoint, un revenu supplémentaire, et donc encore une fois, pas un "vrai" travail. Ce genre d'activités, malgré tous ses travers, reste néanmoins un des moyens possibles pour les femmes de l'époque de ne pas être totalement dépendantes de leur mari et d'apporter leur contribution monétaire, vitale bien souvent.

Outre le travail de couture, les Québécoises ont essayé par d'autres biais d'arrondir les fins de mois. On sait ainsi, sans pouvoir en préciser le nombre, que certaines font des lessives pour des particuliers, prennent des pensionnaires quand la taille de leur logis le leur permet ou gardent des enfants.

Éducation

Pour les ouvriers(ères) d'Hochelega comme de Montréal, aux bas salaires, aux logements insalubres et conditions de santé précaires viennent s'ajouter le manque d'instruction et l'analphabétisme.

Dans le comté d'Hochelega (qui couvre tout l'Est de Montréal), 30% de la population adulte déclare ne pas savoir lire et 37% ne sait pas écrire selon le recensement de 1871. Vingt ans plus tard, la situation semble s'être améliorée. À Montréal, sur 143,058 personnes âgées de plus de 10 ans, 20,009 sont analphabètes, soit un pourcentage de 13,9%⁴⁵.

En ce qui concerne le travail

dans les manufactures (et par conséquent le travail dans l'industrie du coton), la situation de l'instruction est déplorable autant chez les parents que chez les enfants.

Pour qu'un enfant de moins de 12 ans soit admis dans les manufactures après 1885, ses parents doivent signer un certificat d'âge. Or de nombreux parents en sont incapables, ce dont témoignent les inspecteurs du travail:

"J'ai remarqué que la moitié des parents étaient incapables de signer les certificats d'âge, ce qui est vraiment déplorable, et l'on constate chez les enfants le même degré d'ignorance⁴⁶".

De nombreux témoignages rendent compte de l'ignorance, de l'analphabétisme ou de la faible scolarité des enfants des filatures. Une enquête gouvernementale de 1882 affirme ce qui suit après une visite effectuée dans de nombreuses manufactures du Canada.

"Il nous fait peine de faire rapport que dans nombre de cas, des enfants, dont l'instruction était nulle, ne pouvaient même pas dire quel âge ils avaient; ceci s'applique tout particulièrement aux enfants, ayant douze ans ou moins, car nous en avons rencontré de huit et neuf ans⁴⁷".

Or, comme les filatures de coton sont avec les fabriques de tabac les industries embauchant le plus d'enfants, la situation peut très bien s'appliquer à la Hudon.

En 1888, un machiniste de la Hudon affirme qu'à peine le quart des enfants qui y sont employés savent lire et écrire⁴⁸. Un cahier des employés de la filature Sainte-Anne est produit à la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail. La première page contient 25 noms d'enfants dont aucun ne sait signer⁴⁹.

Une enquête d'un inspecteur du travail en 1902 sur le degré d'instruction des enfants travaillant dans une manufacture de coton donne les résultats suivants:

"Dans le but de me renseigner à ce sujet, j'ai personnellement examiné les enfants des deux sexes dans une de nos grandes filatures de coton, et sur 65 jeunes filles de 14 à 16 ans, j'ai constaté qu'il y en avait 13 qui étaient complètement illettrées; 18 lisaient passablement mais n'écrivaient qu'avec peine; 34 d'entre elles savaient lire et écrire. Sur un nombre égal de garçons, à partir de l'âge de 12 ans jusqu'à 15 ans, 21 d'entre eux étaient illettrés; 11

savaient lire, mais pouvaient à peine signer leur nom, et 33 savaient lire et écrire le français d'une façon rudimentaire. La plus grande partie des illettrés parmi les garçons se rencontrait chez les enfants de 14 à 15 ans, prouvant clairement que durant leur séjour de 2 à 3 ans dans la fabrique, ils avaient complètement oublié le peu qu'ils savaient en entrant dans la fabrique⁵⁰".

Le rapport de l'enquête de 1909 sur les filatures de coton, signé par W.L. Mackenzie King (futur premier ministre du Canada), porte un jugement sévère sur la situation en vigueur au Québec:

"Quelques-uns de ces enfants étaient si peu développés et tellement ignorants qu'ils étaient incapables de dire l'année de leur naissance non plus que leur âge. Une petite fille ne savait pas ce que veut dire le mot 'fête', et quand on lui eut expliqué la chose elle déclara que les seules fêtes qu'elle connaissait étaient Noël et l'Épiphanie. Elle n'avait jamais eu une semaine de vacances⁵¹".

Ces témoignages qui s'étendent sur une période de près de 30 ans montrent que la situation a peu évolué durant ce laps de temps. Plusieurs raisons cependant peuvent expliquer cet état de choses.

Tout d'abord, s'il existe au XIXe siècle un réseau d'écoles publiques, celles-ci ne sont pas gratuites. Mais ce ne sont pas tant les frais de scolarité général peu élevés) qui font hésiter les parents à envoyer leurs enfants à l'école que le manque à gagner pour la famille que constitue leur éducation en classe. Comme nous l'avons vu plus haut, le salaire que les enfants rapportent, même dérisoire, est souvent nécessaire pour boucler le budget familial. À partir de 1885, la loi interdit le travail rémunéré des

filles de moins de 14 ans et des garçons de moins de 12 ans. Un des buts visés est de permettre aux enfants des milieux défavorisés, ouvriers notamment, de fréquenter l'école pour une période minimale. Or cette loi, comme beaucoup d'autres, n'est bien souvent pas respectée: le travail des enfants jeunes est trop rentable et les contrôles trop peu sévères. Malgré tout, elle aurait peut-être eu un meilleur résultat si elle avait porté sur le degré de scolarité plutôt que sur l'âge.

L'école ne deviendra obligatoire que beaucoup plus tard, c'est-à-dire en 1943, au Québec, après un long débat et malgré l'opposition catégorique du clergé. Une partie de celui-ci, comme l'a montré Nadia Fahmy-Eid⁵², véhicule d'ailleurs pendant le XIXe siècle l'idée que si l'éducation est nécessaire dans une certaine mesure, il ne faut pas instruire les enfants des classes laborieuses plus que ce à quoi leur niveau social les destine. En d'autres termes: un peu d'instruction, mais pas trop! Pour les ouvrières(ers) en particulier, l'éducation n'est pas absolument nécessaire au-delà d'un certain seuil et peut même devenir facteur de subversion sociale.

Au tournant du siècle, les enfants à Montréal fréquentent l'école publique jusqu'à 10 ou 11 ans surtout ou pendant les trois ou quatre premières années du primaire. Passé ce stade, le taux de fréquentation accuse une baisse prononcée. Un inspecteur note que les enfants sont d'ailleurs retirés très tôt de l'école:

"En effet des parents, pressés de profiter de leurs enfants, les retirent de l'école sans qu'ils y aient rien appris; et l'on envoie à l'usine des apprentis dans l'enfance qui ne savent même pas lire⁵³".

Malgré les progrès accomplis au cours du XIXe siècle, le manque

d'écoles à Montréal dans les années 1880 est chronique, d'où un surpeuplement de celles qui existent. Les équipements et le matériel scolaire les plus minimaux font très défaut. Dans Hochelaga, à part l'Académie Saint-Joseph et le couvent Hochelaga qui dépassent les moyens financiers des ouvriers, il ne semble y avoir que l'école Saint-Joseph.

Dans les milieux ouvriers, la fréquentation scolaire va donc dépendre de la situation financière de la famille en bonne partie, même si d'autres facteurs comme les ressources éducatives disponibles, le poids de l'Église, les mentalités peuvent jouer. Le président de la Hochelaga Cotton Co. se demande, lors de son témoignage à la Commission royale d'enquête de 1888, pourquoi les enfants d'Hochelaga ne semblent pas fréquenter l'école⁵⁴. Une telle candeur venant d'une personne qui ignore tout des conditions de vie et de travail de ses employés ne surprend pas. Sans doute ne se rend-il pas compte que, malgré la gratuité scolaire qui était accordée aux paroissiens trop pauvres, ceux-ci ont vraiment besoin des petites sommes que les enfants gagnent en travaillant.

Un des moyens suggérés pour pallier au manque d'instruction des ouvriers était les écoles du soir, revendiquées par le mouvement ouvrier. Elles sont ouvertes à partir de 1889 mais il ne semble pas en exister dans le quartier Hochelaga d'après le témoignage d'un ouvrier de la Hudon⁵⁵. C'est beaucoup demander cependant à un enfant travaillant à la filature que de fréquenter les écoles du soir:

"... je ne puis dire cependant que les écoles du soir, ont été appréciées par les classes ouvrières, mais elles peuvent difficilement être fréquentées par des enfants qui, épuisés pendant la

journée par leur travail dans les manufactures de laine, de coton ou de cigares, n'ont pas de loisirs à consacrer à l'exercice mental du soir⁵⁶.

Malgré tout, ces écoles connaîtront un certain succès: 5,000 inscriptions en 1889⁵⁷. Autre précision: les femmes n'y sont pas admises. Il faut dire que la mentalité de l'époque considère l'éducation des femmes importante dans la mesure où elle correspond au rôle de mère et d'épouse que celles-ci doivent assumer. Hors de ce domaine, l'Église ainsi qu'une partie importante de la société considèrent la question de l'instruction des filles secondaire par rapport à celle des garçons.

Un autre aspect de l'instruction des ouvriers (ici encore les ouvrières en seront absentes) soulevé à l'époque est celui des écoles techniques. Le secrétaire de l'Association des Arts et Manufactures et directeur de plusieurs écoles techniques à Montréal affirme en 1887 que l'enseignement dispensé par ces dernières est un bon moyen pour les ouvriers

d'augmenter leurs gages et que le besoin parmi les travailleurs s'en fait sentir. Il déplore aussi l'attitude des patrons qui se soucient peu de l'éducation même technique de leurs ouvriers⁵⁸. Ces écoles ont l'immense mérite d'essayer de donner certaines qualifications aux ouvriers sans lesquelles les salaires restent bas et l'exploitation bien réelle. Des cours du soir étaient là aussi dispensés parfois. Malheureusement les femmes ne semblent pas y avoir accès alors qu'elles forment justement la fraction de la classe ouvrière la moins qualifiée (avec les enfants) surtout dans le textile, et donc la plus vulnérable.

Une des recommandations majeures de la Commission royale d'enquête de 1888 au chapitre de l'instruction sera une orientation plus pratique et technique des programmes dans les écoles publiques et l'instauration d'écoles techniques du soir⁵⁹. Mais leurs vœux prendront bien du temps avant d'être exaucés.

Loisirs

Étant donné le peu de temps que l'on peut consacrer aux distractions, la semaine de travail comportant plus de 60 heures étalées du lundi matin au samedi midi, les loisirs sont peu nombreux et peu variés. D'autant plus que l'argent disponible pour cet item est rare et même inexistant puisque les familles ouvrières doivent consacrer en moyenne plus de la moitié de leur budget à la nourriture et plus de 20% au loyer vers 1900⁶⁰. Les loisirs doivent donc consister en des plaisirs simples et peu coûteux.

Le flânage dans les rues les jours de congé et après la sortie de la manufacture est l'une des princi-

pales distractions de la classe ouvrière. La rue joue de multiples rôles: elle est lieu de voisinage immédiat, d'approvisionnement, de magasinage et surtout le terrain de jeu privilégié des enfants qui, à cause de l'exiguïté des logements et l'absence de jouets, ne peuvent jouer à l'intérieur⁶¹.

La vie paroissiale crée des occasions de rencontre autant pour les familles que pour les amoureux: les vêpres, la messe dominicale, les pratiques de chant, les bazars de charité⁶². On peut s'imaginer que la tradition villageoise de discuter et s'attarder sur le perron de l'église le dimanche après la messe se perpé-

tue aussi en ville: c'est le moment idéal pour apprendre et donner les nouvelles de la semaine.

Les sorties du dimanche en famille constituent un autre type de distraction des familles ouvrières: visiter la famille, fréquenter les parcs où se donnent parfois des concerts gratuits, et dans le cas d'Hochelega les pique-niques dans les terrains vagues, la promenade en "petits chars" (chars à chevaux en 1863 et chars électriques en 1892) sont des distractions qui coûtent peu⁶³.

Les tavernes et les buvettes sont aussi des lieux très fréquentés par les ouvriers après les longues heures de travail:

"Les compagnons de travail et

de quartier se retrouvent souvent, la journée de travail terminée, à la taverne: on y boit et discute, on raconte des histoires ou on joue aux cartes, tout en écoutant de la musique. C'est une façon d'oublier sa misère. L'ivrognerie semble faire des ravages dans bien des foyers"⁶⁴.

Peu d'ouvriers(ères) fréquentent les bibliothèques ne sachant pas lire pour la plupart; de plus les bibliothèques sont rares et Hochelega n'en possède aucune à cette époque. Les musées sont aussi une source de distraction. Même si le prix d'entrée y est peu élevé, ils sont probablement peu fréquentés puisque les ouvrières(ers) sont peu scolarisées(s).

Notes du chapitre IV

- 1 Copp, Terry, *Classe ouvrière et pauvreté*, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 97
- 2 idem, p. 97-98
- 3 idem, p. 101-102
- 4 CRERCT, Vol. I, p. 155
- 5 Copp, Terry, op. cit. p. 102
- 6 Copp, Terry, op. cit. p. 106
- 7 Rapport annuel, Service de santé de Montréal, 1911
- 8 Données tirées de Copp, Terry, p. 103
- 9 Copp, Terry, p. 110
- 10 Payette, Diane, *Passeport pour Hochelega-Maisonneuve*, Montréal, Atelier d'histoire Hochelega-Maisonneuve, p. 8
- 11 Harvey, Fernand in *Les travailleurs québécois 1851-1896*, Montréal, P.U.Q., 1975, p. 52
- 12 Rapports annuels du Bureau d'hygiène de la ville de Montréal
- 13 Harvey, Fernand, op. cit. p. 52
- 14 Rapport de Joseph Lessard, Rapport général du Commissaire des Travaux publics de la province de Québec, 1896, p. 76
- 15 Rapport de Joseph Lessard, 1897, p. 38
- 16 Rapport sur l'état sanitaire de la Cité de Montréal, 1890, p. 12
- 17 De Bonville, Jean, *Jean-Baptiste Gagnepetit, Les travailleurs montréalais à la fin du XIXe siècle*, Montréal, L'Aurore, 1975, p. 132
- 18 idem, p. 135
- 19 *L'histoire du logement ouvrier à Hochelega-Maisonneuve*, Montréal, Atelier d'histoire Hochelega-Maisonneuve, 1980, p. 7
- 20 Soucy-Roy, Carmen, *Le quartier Sainte-Marie, 1850-1900*, thèse de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1977
- 21 CRERCT, Vol. I, p. 418
- 22 *Le Moniteur du Commerce* du 2 décembre 1881 mentionne que les travaux tirent à leur fin.
- 23 Feuilles de route-locataires, 1885, quartier Hochelega, Archives de la ville de Montréal.
- 24 Payette, Diane, *Passeport pour Hochelega-Maisonneuve*, Montréal, Atelier d'histoire Hochelega-Maisonneuve, p. 12-13
- 25 Choko, Marc, *Les crises du logement (1860-1939)*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980, p. 160

-
- 26 CRERCT, Rapport I, p. 29
 - 27 cité dans De Bonville, Jean, p. 117
 - 28 Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982, p. 170
 - 29 Recensements du Canada, 1871, 1881, 1891
 - 30 Lavigne, Marie, "Réflexions féministes autour de la fertilité des Québécoises" in *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 320
 - 31 De Bonville, p. 137
 - 32 Bradbury, Bettina, "L'économie familiale et le travail dans une ville en voie d'industrialisation: Montréal dans les années 1870" in *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, p. 300
 - 33 CRERCT, p. 302
 - 34 Cross, Suzanne, "La majorité oubliée: le rôle des Femmes à Montréal au XIXe siècle" in *Travailleuses et féministes*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 71
 - 35 idem, p. 73
 - 36 CRERCT, p. 426
 - 37 Feretti, Lucia, Denise Leblanc, Cadre religieux et univers culturel dans une paroisse ouvrière montréalaise, maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1982
 - 38 Bélisle, D. "Certains aspects de la production domestique au Québec de 1850 à 1960" in Louise Vandelay, *Projet de recherches sur la production domestique*, Conseil du Statut de la Femme, Québec-Montréal, 1983, p. 78
 - 39 Collectif Clio, p. 190
 - 40 Le logement ouvrier à Hochelaga-Maisonneuve, p. 9
 - 41 Bélisle, D. op. cit, p. 59
 - 42 Collectif Clio, p. 189
 - 43 Collectif Clio, p. 193
 - 44 ibidem
 - 45 Statistiques calculées à partir des données des recensements de 1871 et 1891
 - 46 Rapport de James Mitchell, Rapport du Commissaire de l'agriculture et de la Colonisation de la province de Québec, 1893, p. 110
 - 47 Rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur le fonctionnement des moulins et fabriques du Canada, et sur la main-d'oeuvre qui y est employée, Documents de la session, Document 42, Vol. XV, #9, 1882, p. 2
 - 48 CRERCT, Vol. I, p. 307. Voir pages 311 et 425 pour des témoignages sur le même sujet.
 - 49 CRERCT, p. 384-385
 - 50 Rapport de Louis Guyon, Rapport général du Commissaire des travaux publics de la province de Québec, 1902, p. 191-192.
 - 51 Rapport de la Commission royale d'enquête sur les différends survenus entre les patrons et les employés des filatures de coton de la province de Québec, Documents de la session, 1908-1909, vol. XLIII, #43, p. 19
 - 52 Fahmy-Eid, Nadia et Nicole Laurin-Frénette, "Théories de la famille et rapports famille/pouvoirs dans le secteur éducatif au Québec et en France, 1850-1960" in *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*.
 - 53 Rapport de Joseph Lessard, 1896, p. 76
 - 54 CRERCT, p. 422
 - 55 CRERCT, p. 307
 - 56 Rapport de James Mitchell, 1890, p. 267
 - 57 Lamonde, Yvan, Lucia Feretti et Denise Leblanc, *La culture ouvrière à Montréal (1880-1920)*, Montréal, P.U.Q., 1983, p. 84
 - 58 CRERCT, Vol. I, p. 8
 - 59 CRERCT, Rapport I, p. 121
 - 60 Rouillard, Jacques, *Les travailleurs du coton au Québec 1900-1915*, Montréal, P.U.Q., 1974, p. 75
 - 61 Lamonde, Yvan, Lucia Feretti, Denise Leblanc, op. cit, p. 54-55
 - 62 Collectif Clio, p. 164
 - 63 Lamonde, Yvan, Lucia Feretti, Denise Leblanc, op. cit, p. 54-55
 - 64 Harvey, Fernand, op. cit, p. 59

Annexe I

La vie des enfants dans une filature au début du siècle

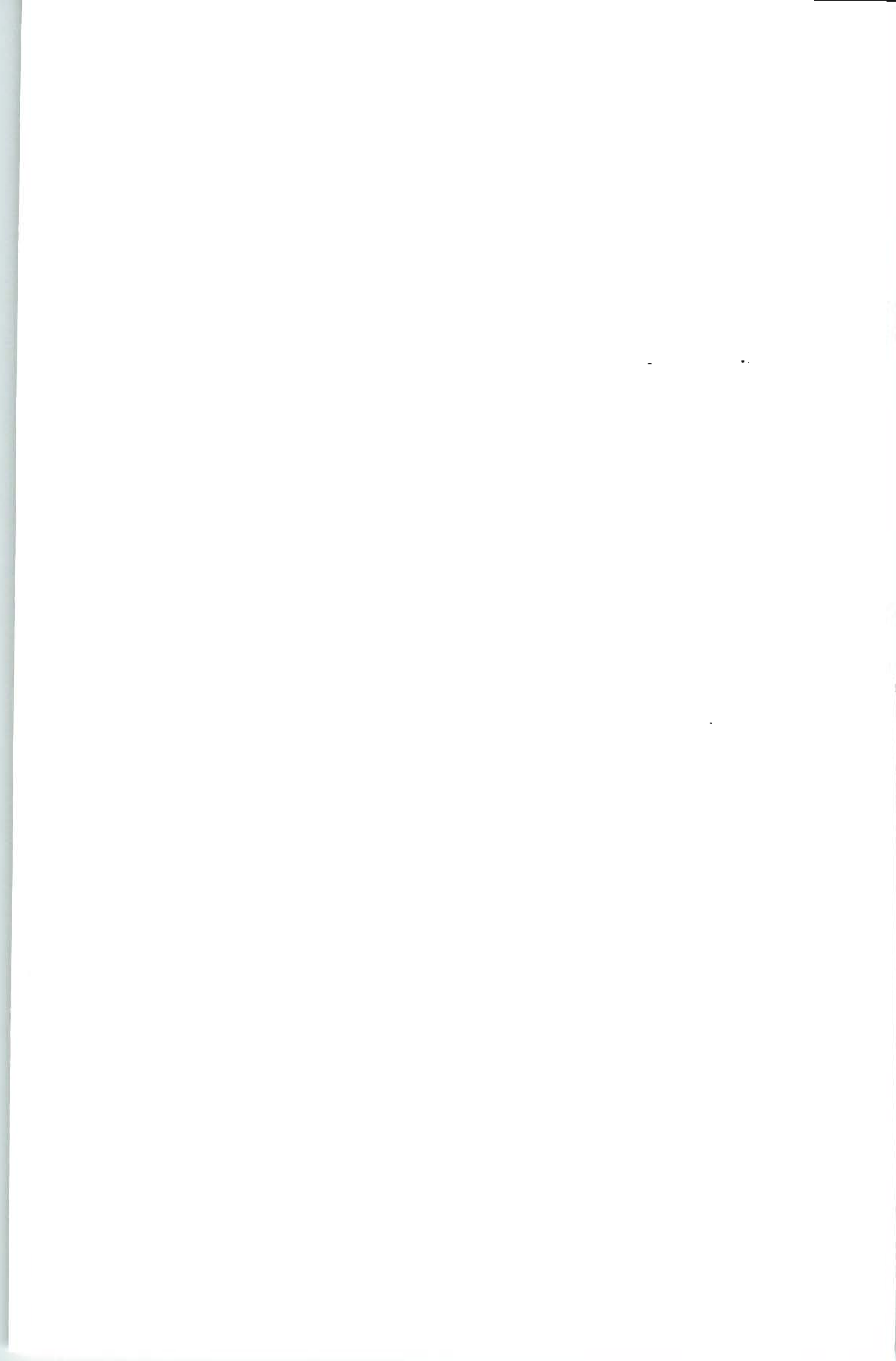
“... Quand on songe que ces malheureuses victimes sont obligées de se lever à cinq heures du matin pour être prêtes à se mettre au travail à six heures et un quart. Que les trottoirs soient encombrés par la neige, qu'il pleuve à verse, qu'il fasse un froid de 25 degrés au-dessous de zéro, qu'il vente à renverser les plus vigoureux, le règlement est inflexible: il faut être à la fabrique à l'heure réglementaire sous peine de perdre son emploi, c'est-à-dire son pain.

Rendu à l'atelier, sans une demi-minute de répit, il faut s'attarder à une machine, pour lui fournir le matériel qu'elle doit transformer. Pendant de longues heures, sans avoir le temps d'une moindre distraction, les oreilles remplies d'un son assourdissant, la main appuyée sur un appareil énervant par suite de la vibration incessante ou par des secousses à rompre les membres, sous le regard d'un contremaître à l'oeil sévère, qui n'adresse la parole à ses subalternes que pour les menaces et les accabler de reproches, il faut continuer le travail.

Enfin, après le martyre de six heures près, la cloche d'arrêt sonne, c'est l'heure du dîner. Accablé de fatigue, la gorge, les yeux, le nez, les oreilles remplis de poussières, il faut manger dans cet état; le temps manque pour se rafraîchir en se passant un linge humide sur la figure. On développe un maigre repas froid que l'on avale à la hâte. À peine la dernière bouchée avalée,

l'infernale cloche sonne de nouveau, la demi-heure est écoulée, il faut reprendre le travail suspendu. Cette demi-heure a été insuffisante pour le repas; on est déjà accablé et néanmoins, il faut recommencer le même travail que l'on vient de quitter pour le continuer encore cinq à six heures sans interruption. À mesure que les heures s'écoulent, ils (sic) deviennent plus longues par suite de l'épuisement des forces physiques. Enfin, la dernière heure de supplice va commencer. Mais hélas! chaque minute de cette heure équivaut elle-même à une heure de travail pour les malheureux ouvriers qui sont rendus à bout de force, au point que la dernière minute est la plus longue; l'espérance de finir n'est même pas capable de la faire supporter avec patience.

La cloche sonne, elle annonce la fin de la journée. Va-t-elle au moins causer une joie à cette pauvre jeune fille, à ce pauvre petit. Non, il sait qu'il va prendre quelques heures de repos, mais il sait aussi que la nuit sera insuffisante pour lui rendre toutes ses forces épuisées et que son supplice sera encore pire le lendemain. Il n'y a que le dimanche que ces malheureux goûtent un peu à la vie. Et encore la joie de cette journée est-elle fortement tempérée par l'idée qu'elle sera suivie de six autres journées de peine et de misère”



Annexe II

Liste des habitants d'Hochelaga 1880.

D'après le LOVELL'S Montreal Directory 1880-81

- ABBOTT GEORGE M., M.D., clerk Commissioners court, 21 Moreau
Allary & Durocher, hotel, 292 St Mary
Angels Jos., blacksmith, 72 Frontenac
Arcade Pierre, farmer, St Mary
Archambault J.L., advocate, Villa Rolland, 457 St Mary
Archambault Jérôme, shoemaker, 315 Frontenac
Archambault Joseph, farmer, Prévost
Arcouette Alfred, furrier, 268 Moreau
Armstrong Wm., engineer Cotton mills, 32 St Mary
Auclair Octave, butcher, 72 Moreau
Audrain Adolphe, clerk, 56 Moreau
Audrain Henri, veterinary surgeon, St Mary
Barnes Mrs. John, millinery, 13 Marlborough
Barraquie P., laborer, r 268 Iberville
Barsalou Jos., of Benning & Barsalon, View Bank, St Mary
Beauchamp Frs., laborer, off St Mary
Beauchamp Hilaire, engineer, 20 St Catherine east
Beauchamp Mrs. O., wid. J. Bte., 255 Suzanne
Beauchamp Oscar, manager, 49 Moreau
Beaudoin Joseph, laborer, 62 Moreau
Beaupré Amédée, of Beaupré & Bleau, 9 Moreau
Beaupré & Bleau, grocers, 320 St Mary
Bécharde Hilaire, farmer, 398 St Mary
Bein James, laborer, st Mary
Bélaire Etienne, laborer, 49 Ontario
Bélaire Frs., carter, 282 Havre
Bélangier Alex., tinsmith, 96 Déséry
Bélangier Gédéon, shoemaker, 42 Déséry
Bélangier Mrs. Emilie, wid Xavier, 106 Déséry
Béliveau J. Bte., laborer, 104 Déséry
Bell James, laborer, 204 Havre
Bellefleur Eugène, laborer, st Mary
Beilerose Jos., sec-treas. Mutual Fire Ins. Co. of counties of Chambly, Laval and Jacques Cartier, 51 St Mary, h 89 St Mary, Montreal
Bénard Elzéar, carter, 255 Frontenac
Bennett William, jun., farmer, St Mary
Bennett William, sen., farmer, st Mary
Benoit Damase, hotelkeeper, St Mary
BENOIT ELZÉAR, groceries, provisions and liquors, 394 St Mary, h 396 St Mary
Benoit P.B., M.P., president Mutual Fire Ins. Co. of counties of Chambly, Laval and Jacques Cartier, 51 St Mary, res at st Hubert
Bernesse Paul, storeman, 50 Moreau
Bertrand Joseph, 355 Moreau
Bertrand Joseph, laborer, 129 Déséry
Bertrand & Paquette, grocers, 376 and 378 St Mary
Bessette Eugène, laborer, 152 Iberville
Bienvenu Damase, carter, r 371 St Mary
Blain Mrs. Olivier, 124 St Mary
Bleau Aldéric, of Beaupré & Bleau, 9 Moreau
Bleau Mrs. F., wid Toussaint, St Mary
Bleau Philéas, agent, St Mary
Blondin Paul, storeman, 50 Moreau
Blumhart W.E., general storekeeper Q.M.O. & O.R.R., Hochelaga depot
Bonin Alphonse, painter, 48 Moreau
Boire Jean, grain dealer, 366 St Mary
Boisseau Pierre, laborer, 122 Déséry
Boisvert Joseph, confectioner, 422 Mignonne
Boisvert Ludger, blacksmith, 74 Moreau
Boivin Henry, night watchman, 291 St Mary
Boivin Louis, laborer, 45 Ontario
Borthwick D.H.T., 475 St Mary
BORTHWICK REV. J. DOUGLAS, incumbent St Mary's church, Church of England, and chaplain Montreal jail, 475 St Mary
Bouchard Joseph, laborer, 88 Déséry
Bougie Charles, 147 Logan
Bourbonnière Joseph, farmer, St Mary
Bourbonnière Mrs. E., wid Olivier, farmer, St Mary
Bourdeau Nap., trader, 377 Moreau
Bowie John, saloon, 5 Marlborough cor St Mary
Brais Jos. Ed., cashier Hochelaga bank, st Mary
Brais Pascal, joiner, 50 Moreau
Bramley John, 28 Marlborough
Brassard Louis, laborer, 133 Déséry
Brassard Moïse, laborer, 133 Déséry
Bréhan Desjardins, laborer, 316 Havre
Brennan James, spring maker, 334 Logan
Brien Frs. X., laborer, 143 Déséry
Brien Jean, laborer, 144 Déséry
Brissette E., laborer, 152 Lafontaine
Brissette Octave, contractor, 19 Lafontaine
Brodeur Louis, laborer, 94 Frontenac
Brown Geo, clerk, 24 Marlborough
Brown Jas. H., groceries and fruit, postmaster and Dominion telegraph agent, 274 St Mary, h 6 Marlborough
Brunel Pierre, milkman, off St Mary
Brunelle Eustache, carpenter, 23 Marlborough
Brunelle Joseph, milkman, r St Mary
Brunelle Moïse, heater, 496 st Mary
Bryant J., clerk, 23 Moreau

Bulman John, engineer, 36 Marlborough
 Bumbry John, bricklayer, 44 Marlborough
 Burgess Mrs., 6 St Catherine east
 Burk John, 369 St Mary
 Burns John, carter, r Havre
 Burns R. Felix, laborer, Harbour
 Cadieux Joseph, laborer, off St Mary
 Cadran Noël, 420 Mignonne
 CLASSE REV. J. CAMILLE, chaplain to the
 Convent of the Holy Names of Jesus and
 Mary, 331 St Mary
 Caliche Mrs. J.B., fruits, 313 Frontenac
 Carle Pierre, off St Mary
 Carmel George, laborer, 43 Ontario
 Carey William, machinist, 26 Robillard
 Carmelite nunnery, rev. mother Séraphine of the
 Divine Heart of Jesus, superioress, opp 558 St
 Mary
 Cartwright A.W., carriagemaker, 46 Lafontaine
 Cazalais J. Bte., grocer, 31 Frontenac
 Charbonneau Louis, farmer, Lecours av
 Charonneau Mrs. Zoé, wid Frs., 72 déséry
 Charette Louis, laborer, 277 Frontenac
 Charpentier rev. Herménégilde, vicar R. C
 church, 400 Lafontaine
 Chartier Joseph F., builder, 25 St Jean Baptiste
 Cheetham Elijah, cotton mills, 65 Moreau
 Chenal Mrs. Sophie, wid Edouard, r 100 Déséry
 Choquet Denis, milkman, off St Mary
 Christin Charles, tobacconist, 21 Mignonne
 Church of the Nativity of the B.V. M., rev. C S.
 Huet, curé, Ontario
 Clément Edouard, 239 Moreau
 City Passenger Railway Terminus and Waiting
 rooms, 42 St Mary
 Collette Nap., laborer, 275 Frontenac
 Collin A.B., grocer, 149 Déséry
 Conlon Ed. A., stevedore, 285 St Mary
 Convent of the Carmelite Nuns, sister Séraphine
 of the Divine Heart of Jesus, superioress, opp
 538 St Mary
 CONVENT OF THE HOLY NAME OF
 MARY, conducted by the Nuns of the Holy
 Names of Jesus and Mary, mother Olivier,
 general superioress; mother Scholastica, local
 superioress, 538 to 558 st Mary
 Cook D. overseer Cotton Span department, 325
 St Mary
 Copson Samuel, grinder, 439 St Mary
 Corbeil Louis, laborer, 41 Ontario
 Cornellier Narcisse, laborer, r 344 St Mary
 Corner James, G. T. R., St Mary
 Corner James, laborer, 48 Ontario
 CORPORATION OF HOCHELAGA, R. Pré-
 fontaine, mayor; J. D. Rolland, Louis Fré-
 chette, Dom. Masson, J. T. Letourneux, U.
 Lafortune, C. Perron, councillors; J. M. Geo.
 Côté, secretary-treasurer
 Côté J. M., secretary of the School Com-
 missioners and County Council of Hochelaga,
 51 Moreau
 COTÉ J. M. GEO., secretary-treasurer of the
 Municipality of the village of Hochelaga, 29
 Marlborough
 Couture Jean, 80 Frontenac
 Couture Jean, 230 Frontenac
 Couture Onésime, laborer, r 19 Mignonne
 Crosetière Joseph, cooper, 130 déséry
 Cross Mission Sunday school, Presbyterian
 church, 17 Marlborough
 Cusson Athanase, tobacconist, 346 St Mary
 Cusson D., butcher, 2 Logan
 Cuvillier M. Beaumont, off St Mary
 Cyphiot Alfred, fireman, 91 Déséry
 Cyr J. Bte., carpenter, 358 Moreau
 Dagenais Mrs., 136 Déséry
 Dagenais Narcisse, laborer, 277 Frontenac
 Dansereau Edouard, cotton mills, r 371 St Mary
 Dansereau Philippe, joiner, 102 Frontenac
 Dansereau Pierre, baggagemaster, 86 Marlbo-
 rough
 Daoust Nap., conductor, 102 Marlborough
 Darling Herbert, with William Darling & Co.,
 430 St Mary
 Darling James, with William Darling & Co., 430
 St Mary
 Darling Wm., sen., of William Darling & Co.,
 Bloomfield house, 430 St Mary
 David François, watchman, 43 Moreau
 Davis E., mechanical superintendent Q.M.O. &
 O. Railway, Hochelaga depot, h 294 St Mary
 Décarie Antoine, carpenter, 64 Moreau
 Décarie François, joiner, 70 Moreau
 De Chantal Nap., laborer, 282 Havre
 Deguise Adolphe, conductor, 94 Frontenac
 Delorme Frs., gardener, Lecourt av
 Delisle Alphonse, laborer, 5 Prévost
 Delisle Amédée, laborer, 147 Déséry
 Demers Charles, fireman, 237 Moreau
 Demers Geo., 406 St Mary
 Demers Jos., painter, 46 Ontario
 Demers L.O., hotel, 390½ and 392 St Mary
 Demers Moïse, laborer, 145 Déséry
 Demuy A., wheelwright, 329 St Mary, h 350 St
 Mary
 Demuy Pierre, laborer, 79 Marlborough
 Deschamps Léonidas, shoemaker, 3 Prévost
 Desforges Hubert, engineer, 88 Frontenac
 Desjardins Guillaume, laborer, r 82 Déséry
 Desrochers Gédéon, laborer, St Mary
 Desroches Joseph, milkman, off St Mary
 Dillon William, weigher, 257 Iberville
 Dionne Pierre, laborer, 269 Frontenac
 Dominion Telegraph Co's office, 274 St Mary
 DOUGALL JAMES, accountant, 26 Hospital,
 Montreal, h 447 St Mary
 Doyle Edward, milkman, 23 St Jean Baptiste
 Drouin Pierre, joiner, St Mary

Dubois Chs., laborer, 496 St Mary
Dubois Louis, butcher, 6 St Mary
Dubuc Mrs. A., wid Charles, r 82 Déséry
Duchatelet Moïse, laborer, 144 Déséry
Dufault Alexis, plasterer, 261 Iberville
Dufort Edouard, 136 Déséry
Dufort Ovila, clerk, 361 Moreau
Dufresne Raphaël, grocer, 100 Déséry
Dufresne Thomas, proprietor Dufresne house,
306 St Mary
Dumouchel Léandre, hotelkeeper, 166 St Mary
and 2 Gale
Dunwoodie w., carpenter, 40 Marlborough
Dupont Mrs. E., wid Charles, 492 St Mary
Dupras Théophile, 106 Frontenac
Dupuis Cyprien, brakeman, r 84 Moreau
Dupuis Eusèbe, joiner, 252 Moreau
Durand Jules, carpenter, r 82 Déséry
Durand Zotique, policeman, r 82 Déséry
Durocher Prime, grocer, 26 Lafontaine, h 22 La-
fontaine
Dutil Léon, engineer, 223 Moreau
Dyette Paul, laborer, 352 St Mary
Eaton Edward, bookkeeper, 42 Seaver
Eid Charles, machinist, r 46 Déséry
Emond Edouard, joiner, 371 Moreau
Éthier Adolphe, ship carpenter, 260 Moreau
Fabrique de la Paroisse de la Nativité de la Ste
Vierge d'Hochelaga, J.M. Côté, sec.-treas., 55
Déséry
Faron Anselme, laborer, 132 Déséry
Faron Patrick, laborer, 232 Frontenac
Favreau F.X., laborer, 402 St Mary
Favreau Napoléon, 62 Frontenac
Favreau Napoléon, laborer, r 422 Mignonne
Filion Ethienne, farmer, 328 St Mary
Filion P., clerk, bds at 149 Déséry
FIRE STATION, 57 Déséry
Fiset Moïse, joiner, 18 St Catherine east
Fisette Arthur, conductor, 164 Déséry
Flanagan Mrs., wid Patrick, Lecourt av
Flanagan Thomas, milkman, Lecourt av
Fontaine Trefflé, laborer, 150 Oberville
Fortin Avila, gardener, 328 St Mary
Hébert Toussaint, brakaman, 264 Moreau
Hétu J. Bte., laborer, 74 Déséry
Hétu Joseph, laborer, 100 Marlborough
Higgins John, laborer, St Mary
Hochelaga No. 57 Q. R. Lodge, 26 Marlborough
Homond Alphonse, clerk, bds at 306 St Mary
Horlason Thomas, laborer, 90 Frontenac
HOWLEY JAMES, contractor and builder, ma-
nufacturer of doors and sashes, cor Havre and
Logan
Howley James, saw mill, cor Frontenac and
Logan
HUDON COTTON MILLS CO., Victor Hudon,
president; A.F. Gault, vice-president; F. C.
Charbonneau, secretary-treasurer; W. J. Whi-

thead, manager; P. McLaughlin, paymaster;
550 hands, 381 St Mary, office 421 St Mary
HUET REV. C. S., R. Catholic, 400 Lafontaine
Humphreys Mrs E., wid H., 114 St Mary
Hutchison —, roll master Q. M. O. & O.R., bds
at Larivée hotel, 160 St Mary
Jackson James, foreman, 272 St Mary
Jacques Hilaire, joiner, r 62 Marlborough
Jannard J., fruits, 342 St Mary
Jesuit Fathers of St Mary's college, rev. Father
Caseau, principal, St Mary
Jetté Aug., hotelkeeper, 384 and 386 St Mary
Jobin Moïse, blacksmith, 256 Moreau
Jodoin Chs., painter, r 264 Iberville
Jodoin F., wood dealer, 49 Ontario
Jonot Mrs. Delphine, bdg hse, 54 Déséry
Jourdain Elie, laborer, 15 St Jean Baptiste
Julien Mrs, Marie, wid Alexis, 145 Déséry
Kay Hans, laborer, 21 Mignonne
Kelley Patrick, laborer, Harbour
KENNEDY WILLIAM, builder, 27 Bleury, h 27
Bleury, Montreal; summer residence, 48 and
56 marlborough
Labelle —, farmer, Lecourt av
Labelle Adolphe, joiner, 10 St Catherine east
Labelle F.X., contractor, 347 Moreau
Laberge Charles, grocer, 37 Ontario
Laberge Frs., stonecutter, 363 Moreau
Laberge Léon, baker, 254 Moreau
Labonté Edouard, jur., ship carpenter, r 333
Logan
Labonté Edouard, sen., carpenter, 329 Logan
Labonté capt. Louis, 81 Marlborough
Labonté Louis, 46 Moreau
Labonté Louis, 46 Moreau
Labonté Mrs. Marguerite, wid L., 82 Moreau
Lacasse Alex., laborer, 34 Lafontaine
Lachapelle Euclide, shoemaker, 227 Moreau
Lachapelle Marcel, contractor, 63 Moreau
Lacombe Jules, 38 Déséry
Lafontaine Charles, laborer, 12 St Mary
Lafontaine Jas., laborer, 12 St Mary
Lafortune Urgèle, wood dealer, 12 Lafontaine
Lafrance J., laborer, 259 Suzanne
Lafrance, Joseph D., 221 Moreau
Lafranchise Charles, laborer, 293 St Mary
Lagrenade Joseph, trader, r 150 Déséry
Lalanne L.E., clerk, 363 Moreau
Laliberté Clvis, showmaker, 146 Déséry
Lalumière Chas., engineer, Marlborough
Lalumière Eusèbe, engineer, 86 Frontenac
Lamoureux Louis, carter, 106 Frontenac
Lamoureux Mrs. Gédéon, grocery, Havre and
Ontario
Landry Joseph, 93 Marlborough
Landry Joseph, carpenter, 400 Mignonne
Langlois Joseph, carpenter, 326 St Mary
Lapierre Jos., r 344 St Mary
Lapierre Prime, 4 Logan

Laplante Adolphe, laborer, 83 Moreau
 Laplante Ant., jun., laborer, 73 Marlborough
 Laplante Félix, cooper, 63 Seaver
 Laplante Félix, cooper, 94 Frontenac
 Laplante Frs. Xavier, laborer, 124 Déséry
 Laplante Louis, laborer, 132 Déséry
 Lapointe Alfred, bookkeeper, 345 Moreau
 Lapointe Amable, laborer, St Mary
 Lapointe Hormisdas, fireman, 94 Frontenac
 Lapointe Ludger, blacksmith, 54 Moreau
 Laporte Joseph, laborer, 137 Frontenac
 Laporte Urgèle, laborer, r 21 St Jean Baptiste
 Laprise Régis, laborer, r 78 Déséry
 Larivée J. Bte., jun., shoemaker, r 143 Déséry
 Larivée Jean Bte., sen., carter, 52 Déséry
 Larivée Joseph, laborer, 141 Déséry
 Larivière David, barkeeper, 160 St Mary
 Laroche Mrs., wid M., 390 St Mary
 Larose Edouard, laborer, 266 Iberville
 Larose Joseph, baker, 19 Mignonne
 Larose Joseph, butcher, 108 Frontenac, h 104
 Frontenac
 Laurendeau Ferdinand, joiner, 221 Moreau
 Laurendeau Pierre, carpenter, 235 Moreau
 Lauzon Joseph, butcher, 39 Ontario
 Lavoie Frédéric, laborer, 104 Déséry
 Leard Hormisdas, clerk, bds at 361 Moreau
 Lebel Alexis, joiner, Charles Henri av
 Leblanc J. E., boots and shoes, 344 St Mary
 Leblanc Moïse, bdg hse, 410 St Mary
 Leclerc Tancrede, hotelkeeper, 60 and 64 Fron-
 tenac
 Leddy Peter, laborer, 14 Lafontaine
 Leduc Antoine, joiner, 239 Moreau
 Leduc Damase, butcher, 369 St Mary, h 162
 Déséry
 Leduc Paul, laborer, 327 Logan
 Lelièvre Elie, laborer, 137 Frontenac
 Lemquin Mrs. Virginie, wid X., 48 Ontario
 Lépine Alphonse, milkman, Lecourt av
 Lépine Jean Bte., proprietor Lépine park, off St
 Mary
 Lépine Michel, jun., laborer, 414 Mignonne
 Lépine Michel, laborer, 414 Moreau
 Lespérance Hubert, laborer, 72 Déséry
 Lessard Edouard, 72 Déséry
 Letourneux J. T., St Mary
 Lévesque J. Louis, wood dealer, 98 Marlborough
 Limbrick John, gardener, 60 Moreau
 Limoge Augustin, milkman, Lecourt av
 Little Mrs. Jane, wid Ths., 418 St Mary
 Loiseau Edouard, grocer, 95 Déséry
 Loiseau Eusèbe, stevedore, 75 Marlborough
 Lussier Paul, advocate, 609 St Mary
 McAllan James, engineer, 22 St Catherine east
 McClanan Wm., conductor, 58 Moreau
 McCleary John, foreman C.P.R. stables, 42 St
 Mary
 McDonald O., heater, 227 Moreau
 McDonald Narcisse, carter, 195 Moreau
 McDonald Wm., tobacconist, 11 St Catherine
 McKeown James, messenger, 16 Robillard
 McFarlane J. T., agent, 449 St Mary
 McLaren John, jun., Novelty works, cor Fron-
 tenac and Logan
 McLaughlin P., paymaster Hudon Cotton Mills
 Co., bds at 406 St Mary
 McNamee Daniel, cotton mills, 441 St Mary
 Madore J. Adophe, post clerk, 85 Déséry
 Mailloux Bernard, 48 Moreau
 Mallette D., brakeman, 94 Frontenac
 Malo Nazaire, joiner, Lecourt av
 Maloin Narcisse, laborer, 451 St Mary
 Manahan Michael, laborer, 42 Marlborough
 Marchand A. E., assistant storekeeper, Hoche-
 laga depot
 Marchand Mrs. Jos., 255 Suzanne
 Marchildon Ed., trader, 23 Mignonne
 Martineau Paul, trader, 140 Déséry
 Massé Joseph, joiner, 80 Déséry
 Masson Dom., jun., butcher, 340 St Mary
 Masson Dom., sen., butcher, 338 St Mary
 Masson Frs. X., laborer, 137 Déséry
 Masson Henri, foreman, 22 St Catherine east
 Masson P., carpenter, r 75 Marlborough
 Mathurin George, butcher, 268 St Mary
 Mathurin Mrs. Geo., 418 Mignonne
 Mechan Mrs. Jane, wid Charles, 228 St Mary
 Ménard J. Bte., trader, 92 Frontenac
 Meunier Alexis, butcher, 488 St Mary
 Meunier Zotique, blacksmith, r 150 Déséry
 Milroy S. C., bookkeeper, 123 St Mary
 Miron Joseph, laborer, 261 Iberville
 Mitcham Gilbert w., superintendent Hochelaga
 Gas works, 177 Harbour
 Moineau Félix, jun., blacksmith, 13 St Jean Bap-
 tiste
 Moineau Félix, sen., laborer, 54 Déséry
 Monat Trefflé, butcher, 331 St Mary, h 339 St
 Mary
 Mongeau Benj., laborer, 36 Lafontaine
 MONTREAL CITY GAS COMPANY'S
 WORKS, C. W. Mitcham, superintendent,
 Harbour
 Montreal Spring works, B. J. Coghlin, proprietor,
 office 25 St Sulpice, Montreal, manufactory,
 Logan
 Montreal Telegraph Co.'s office, 264 st Mary
 Monty E. Grocer, Déséry and Prévost
 Morency Louis, switchman, 120 Marlborough
 Morgan Henry, of Henry Morgan & Co., Milton
 lodge
 Morgan Jas., of Henry Morgan & Co., Milton
 lodge
 Morin André, carpenter, 78 Moreau
 Morin Edouard, laborer, 147 Logan
 Morin Joseph, leather tanner, r 162 Déséry
 Morissette Adolphe, shipwright, 46 Déséry

Morneau Elie, brakeman, 66 Moreau
MOUSSEAU FRANÇOIS XAVIER, M.D.,
 J.P., 19 Moreau
 Mousseau J. Bte., jun., laborer, 2 Prévost
MUNICIPALITY OF HOCHELAGA, J. M.
 Georges côté, secretary and treasurer, 55
 Déséry
 Mousseu J. Bte., sen., driver, 61 Moreau
 Mutual Fire Insurance Co. of counties of
 Chambly, Laval and Jacques Cartier, P. B.
 Benoit, president; Jos. Bellerose, sec.-treas.,
 51 St Mary
 Myre Mrs. S. wid Louis, r 162 déséry
 Nadeau Mrs. Joseph, 4 Prévost
 Nantel Anihime, butcher, 2 Logan
 Nantel Avila, milkman, 64 Déséry
 Nantel Elzéar, carter, 97 Marlborough
 Naud Calixte, 68 Moreau
 Neveu Napoléon, shoemaker, 150 Déséry
 Nolin N., school teacher, 46 Marlborough
 Noton John, mason, 38 Robillard
 olivier Moïse, carter, 144 Déséry
 Quellette adolphe, laborer, 139 Déséry
 Quellette Joseph, mason, 271 Frontenac
 Quellette Miss Mélanie, 190 Déséry
 Quellette Mrs. M., wid Louis, 284 Harbour
 Quellette Nazaire, laborer, 257 Iberville
 Paiement Miss Mathilda, milliner, 372 St Mary
 Painchaud Mrs. Alphonsine, wid Avila, r 76
 Déséry
 Painchaud Wilfred, trader, St Mary
 Papineau Elie, wood dealer, 16 St Mary
 Paquette J. Bte., farmer, Ontario
 Paquette Octave, blacksmith, 50 déséry
 Paquin Elzéar, M.D., 89 Déséry
 Paquin Gust., 118 Déséry
 Paquin Joseph, joiner, 122 Déséry
 Pariseau F., butcher, 261 Suzanne, h 259 Suzanne
 Parthenais Chas., brickmaker, 277 Frontenac
 Patenaude Narcisse, joiner, 233 Moreau
 Pausé Charles, jun., laborer, 416 Mignonne
 Payette Jos., laborer, 152 Iberville
 Payette Louis, blacksmith, 327 St Mary, h 348 St
 Mary
 Payette Mrs. Louis, millinery, 348 St Mary
 Payette Uldéric, mason, 46 Lafontaine
 Peachey Richard, laborer, 152 Iberville
 Pelland Charles, joiner, 219 Moreau
 Pellerin Léon, laborer, r 80 Déséry
 Pepin Hector, carter, 137 Frontenac
 Pepin Honoré, joiner, 369 Moreau
 Pepin Onésime, shoemaker, 370 St Mary
 Perrault Léon, laborer, 293 St Mary
PERRAULT JÉRÉMIE, & CO., fancy and
 staple dry goods merchants, wholesale and
 retail; Oscar Beauchamp, manager, 322 St
 Mary
 Perrier Frs., laborer, 22 Lafontaine
 Perron Cyriac, councillor, 7 St Jean Baptiste

Pesant Frs., blacksmith, r 418 Mignonne
 Petit Paul, foreman, 225 Moreau
 Picotte Uldéric, 257 Frontenac
 Pigeon Maxime, laborer, r 74 Déséry
 Pigeon Pierre, laborer, 72 Déséry
 Pigeon Romuald, engineer Q. M. O. & O. R. R.,
 193 Moreau
 Pilon Antoine, laborer, 398 St Mary
 Pinsonneault Emery, laborer, r 137 Frontenac
 Plante Dieudonné, laborer, 230 Frontenac
 Plante J. Bte., shoemaker, Lecours av
 Plouffe Léon, laborer, 19 St Jean Baptiste
 Poirier Magloire, laborer, Frontenac
 Poirier Mrs., wid Jos., 265 Frontenac
 Police station, 59 Déséry
 Poliquin Pierre, bdg hse, 64 Moreau
 Poliquin séméon, barber, 262 Iberville
 Préfontaine Raymond, M. P. P., advocate,
 mayor, 2 Villa Rolland, 463 St Mary
 Prévost Mrs. Adélaïde, wid Régis, 60 Déséry
 Primeau Hyacinthe, laborer, 134 Déséry
 Primeau Hyacinthe Pierre, laborer, 137 Déséry
 Protestant Dissentient school, 37 Marlborough
 Provost Antoine, engineer, 221 Moreau
QUEBEC, MONTREAL, OTTAWA AND OC-
CIDENTAL RAILWAY DEPOT, C. A.
 Scott, superintendent
 Quintal Isaïe, notary, 53 St Mary
 Racicot Joseph, painter, 140 Déséry
 Radakir John, blacksmith, 283 St Mary
 Rafferty Pat., foreman, 289 St Mary
 Rajotte Alexis, ticket agent Q.M.O. & O.R.R.,
 cor Déséry and Ontario
 Ray Étienne, Charles Henri av
 Remillard Alexis, jun., barber, 374 St Mary
 Remillard Arthur, laborer, 44 Moreau
 Remillard Mrs. Rachelle, wid Alexis, 44
 Moreau
 Renaud Augustin, fireman, 108 Frontenac
 Renaud Trefflé, laborer, 235 St Mary
 Rhéaume P., conductor, 93 Marlborough
 Richard Edmond, machinist, 61 Seaver
 Richard Nap., policeman, 145½ Déséry
 Riendeau Dieudonné, trader, 47 Ontario
 Riendeau Emery, painter, 154 Iberville
 Riendeau Léon, r 268 Iberville
 Riendeau Louis, trader, r 268 Iberville
 Riendeau N., trader, 268 Iberville
 Rileau John, laborer, 14 Lafontaine
 Roberge Léandre, joiner, 66 Moreau
 Robert Olivier, planing mill, 118 Moreau
 Robertson Geo., foreman, 152 St Mary
 Robidoux Frs., engineer, 104 Marlborough
 Robidoux Honoré, jun., trader, r 266 Iberville
 Robidoux Honoré, sen., laborer, r 266 Iberville
 Robillard J. Bte., laborer, 46 Déséry
 Robillard T.H., supt. C. P. R., 42 St Mary
 Robillard Toussaint, contractor, 288 St Mary
 Robillard Xavier, joiner, 114 Déséry

ROBINS SAMPSON P., M.A., secretary and
 superintendent of schools, Protestant Board of
 School Commissioners, 128 St Mary
 Robitaille Jacques, laborer, 51 Ontario
 Rock Théophile, milkman, Lecourt av
 ROLLAND JEAN DAMIEN, J.P., of J. B.
 Rolland & Fils, Villa Rolland, 487 st Mary
 Rolland Jean B., jun., of J. B. Rolland & Fils, 469
 St Mary
 Roudet Frs., sailor, 24 Lafontaine
 Roy Damase, hotelkeeper, 2 St Mary
 Roy Désiré, trader, 136 Déséry
 ROY, G.E., M.D., J.P., physician and surgeon,
 296 St Mary
 Royal Joseph, laborer, 148 Déséry
 Royer F.X., joiner, 314 Havre
 Ruffier Chas., 52 Moreau
 Salafrangue Jean, laborer, 135 Frontenac
 Sarault Mrs. P., wid François, 150 Déséry
 Savariat Pierre, joiner, 54 Moreau
 Scott C.A., superintendent Q.M.O. & O.R.R.,
 Hochelaga depot, h 45 Durocher, Montreal
 Saxe Mrs., wid Joseph, 280 Havre
 Scrayre John, laborer, 271 Frontenac
 Selby O., farmer, 481 St Mary
 jSénécal Charles, clerk, 66 Frontenac
 Sénécal Elie, laborer, r 60 Déséry
 Sénécal Eusèbe, printer, 481 St Mary
 Sénécal Joseph, millwright, 414 Mignonne
 Sénécal Narcisse, laborer, 344 St Mary
 Shepperd H., laborer, 259 Suzanne
 Sigouin W., laborer, 314 Havre
 Silverwood George, mechanic, 57 Moreau
 Simoneau François, engineer, 84 Déséry
 Skinner George, laborer, 21 Lafontaine
 Sleeth D., jun., wood dealer, 14 St Mary, h 366
 Dorchester, Montreal
 Small John, wharfinger, 12 and 14 Marlbo-
 rough
 Smart John, hotelkeeper, 362 and 364 St Mary
 Smith John, carpenter Q.M.O. & O.R.R., bds at
 Larivée hotel, 160 St Mary
 Smith Mrs. C., 67 Moreau
 Smith Samuel, 59 Moreau
 St Clair Adolphe, laborer, 255 Iberville
 St Cyr Joseph, carpenter, 250 Moreau
 St Denis David, engineer, 66 Moreau
 St Jacques Hilaire, bailiff, 6 Prévost
 St Joseph school, J.B.E. Demers, principal, 1 St
 Jean Baptiste
 St Joseph school, rev. sister Mary Ludivine, supe-
 rioress, 47 Déséry
 Ste Marie Pierre, brakeman, 71 Marlborough
 ST MARY'S CHURCH, Church of England,
 rev. J. Douglas Borthwick, incumbent, 39
 Marlborough
 St Pierre Honoré, joiner, Charles Henri av
 Surprenant Alex., laborer, 134 Déséry
 Surprenant Augustin, laborer, 9 Prévost
 Sylvestre George, trader, bds at Larivée hotel,
 160 St Mary
 Sylvestre J. O., blacksmith, 42 Marlborough
 Sylvestre O. H., tailor, 354 St Mary
 Sym Hugh, carpenter, 45 Moreau
 Tardy Ludger, distiller, 16 St Catherine east
 Tardy Pierre, carpenter, 379 Moreau
 Taylor Mrs. Emma, 70 Frontenac
 Tessier Edouard, laborer, 138 Déséry
 Tessier Mrs. C., wid Joseph, hotelkeeper, 120 St
 Mary, h 122 St Mary
 Tétreau Augustin, joiner, 4 Prévost
 Thérien J. Bte., laborer
 Thibaudeau Gédéon, teacher, 5 St Jean Baptiste
 Thibault Charles, laborer, 58 Déséry
 Thibault François, laborer, 76 Déséry
 Thibault Mrs. Joseph, 288 St Mary
 Thomas Toussaint, baker, 494 St Mary
 THOMPSON JOSEPH, J.P., groceries, pro-
 visions and liquors, 264 St Mary, h 262 St
 Mary
 Thouin Fabien, brickmaker
 Thouin Jos. butcher, 25 Lafontaine, h 336 Visita-
 tion, Montreal
 Tremblay J.B., farmer, 40 Moreau
 Trudeau Félix, butcher, 46 Ontario
 Trudeau Jos., laborer, 333 Logan
 Trudeau Jules, shoemaker, r 75 Marlborough
 Trudeau Léandre, laborer, 33 Robillard
 Trudeau Louis, stevedore, 286 St Mary
 Trudeau Mrs. Narcisse, 62 Marlborough
 Trudeau Ovila, laborer, 414 Mignonne
 Trudel Edouard, joiner, 267 Frontenac
 Tucker Robert, laborer, 48 Lafontaine
 Turcot T. L. M., dentist, St Mary
 Turcotte séraphin, trader, 262 Moreau
 Turgeon Pascal, mason, 324 St Mary
 Turgeon Victor, laborer, 49 Moreau
 Valade etienne, carter, off st Mary
 Valiquette Louis, laborer, 404 St Mary
 VALOIS REV. A.L., 569 St Mary
 Varin Adolphe, joiner, 178 Moreau
 Varin adolphe, joiner, 68 Moreau
 Vennor william, laborer, r 82 Déséry
 Viger J. B., mason, 14 St Catherine east
 Villemaire Jos., laborer, 2 Prévost
 Vincent James, 1 Marlborough and 277 St Mary
 Voghel Louis, foreman, 52 Moreau
 Voss Hermann, loomer, 48 Déséry
 Voyer Frs., carenter, 314 Havre
 Walter E., superintendent spring works, r 82
 Moreau
 Warren D. H., coaloil, lamps & c., St Mary
 Welch Mrs. E., wid Michael, 280 Havre
 Wells Isambard, clerk Q. M. O. & O. R.R., 47
 Moreau
 Wheeler Fred., insurance agent, St Mary
 Whelding Thomas, bricklayer, 225 St Mary
 White Charles, laborer, 371 St Mary

Whithead Robert, engineer, r 344 St Mary
WHITEHEAD, W.J., manager Victor Hudon
Cotton Co., bds at 418 St Mary
Willis George, laborer, 48 Lafontaine
Wilson J. B., wood dealer, 3 St Mary, h 86 Fron-
tenac

WOOD HENRY, railway inspector, 129
Moreau Wood J. L., 129 Moreau
Wurtele F. W., accountant Q. M. O. & O. R.R.,
Hochelaga depot, h 23 Marlborough
Yule Henry, laborer, 227 St Mary
Zappa J. Bte., laborer, 44 Déséry.

